

# **La pratique de la terreur au nom de la démocratie**

***Afrique Liberté***  
***Collection dirigée par Claude KOUDOU***

***Afrique Liberté*** est une collection qui accueille essais, témoignages et toutes œuvres qui permettent de faire connaître l'Afrique dans toute sa diversité et toute sa profondeur. Cette collection qui reste ouverte se veut pluridisciplinaire. ***Son orientation sera essentiellement axée sur les rapports entre l'Afrique et l'Occident.*** Elle refuse l'afro-pessimisme et se range résolument dans un afro-optimisme réaliste. Sur quels repères fonder l'Afrique d'aujourd'hui ? Telle est une des questions majeure à laquelle cette collection tentera de répondre. ***Afrique Liberté*** se veut un espace qui doit explorer l'attitude de l'Africain ou des africanistes dans ses dimensions mentale, scientifique, culturelle, psychologique et sociologique. Dans un monde en proie à de graves crises, un des enjeux majeurs de cette plateforme serait de voir comment faire converger les différents pôles de compétences pour hisser l'Afrique à la place qui doit être véritablement la sienne.

Déjà parus

Mamadou Koulibaly, *Eurafrique ou Librafrique. L'ONU et les non-dits du pacte colonial*, 2009.

Claude Koudou, *Ivoiriens de l'extérieur. Quel projet de retour ?*, 2009.

© L'Harmattan, 2009  
5-7, rue de l'Ecole polytechnique, 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>  
[diffusion.harmattan@wanadoo.fr](mailto:diffusion.harmattan@wanadoo.fr)  
[harmattan1@wanadoo.fr](mailto:harmattan1@wanadoo.fr)

ISBN : 978-2-296-08947-1  
EAN : 9782296089471

**Fodjo Kadjo Abo**

**La pratique de la terreur  
au nom de la démocratie**

L'Harmattan

## Du même auteur

Chez le même éditeur

---

*Pour un véritable réflexe patriotique en Afrique : le cas ivoirien*, paru en 2001 (ISBN : 2-7475-136-5) et réédité en 2005 (ISBN : 2-7475-9473-4)

*Lettres confessionnelles*, paru en 2005  
(ISBN : 2-7475-9352-5)

*Quand l'ambition fait perdre la raison*, paru en 2007 (ISBN : 978-2-296-02874-6)

*Que reste-t-il de l'autorité en Afrique*, paru en 2008  
(ISBN : 978-2-296-06072-2)

*A la mémoire de Kouamé Abo et d'Abenan Assuama, mes  
père et mère qui m'ont tracé la voie du bonheur ;*

*Au général Gaston Ouassenan Koné qui ne cesse de me  
gratifier de son expérience littéraire ;*

*A mon bien cher ami et frère Kalhil Zein qui m'a tant  
soutenu dans mes écrits ;*

*A miss Donatienne Affoué Edanou, mon assistante qui se  
dévoue tant pour moi ;*

***Je dédie ce modeste essai.***



*A quoi nous sert-il de faire tant de bruit et d'agitations pour la promotion de la démocratie si nous ne sommes pas prêts à nous soumettre à ses exigences les plus élémentaires ? A quoi sert-il de nous démener tant pour faire son lit si en définitive elle doit être pour nous une source de souffrances supplémentaires ?*

*Ressaisissons-nous et faisons en sorte que la démocratie ne soit pas un vain mot, mais qu'elle soit plutôt un comportement, nous conseillerait le Président Félix Houphouët Boigny.*



# Introduction

---

Si les hommes n'étaient pas ce qu'ils sont, la démocratie et la violence ne devraient pas pouvoir faire bon ménage. La première évoque une société civilisée où tout se fait selon les lois et les convenances. La seconde relève de la barbarie, propre aux sociétés sauvages.

Il se trouve que, corrompus, nous avons réussi le tour de force de les faire cohabiter. De nos jours, tous les pays se disent démocratiques. Mais en connaissons-nous un seul qui soit à l'abri de la violence ? Tous, y compris ceux que nous sommes unanimes à prendre pour des modèles en matière de démocratie et des droits de l'homme, sont confrontés à ce phénomène.

Au moment même où vous lisez ces lignes, une agression est sûrement en train de se commettre quelque part. Partout et à chaque instant, chacun de nous peut s'attendre à mourir dans le sang, à être atteint dans sa chair ou encore à perdre des proches ou des biens du fait d'un malfaiteur.

Certes, le but de la démocratie n'est pas d'éradiquer la violence dans le monde. Mais, du fait qu'elle a une vertu civilisatrice, elle devrait lui faire prendre du recul. Dans un pays où elle fonctionne convenablement, les règlements des différends, les protestations et les revendications devraient se faire par des voies légales et pacifiques. Hélas ! Les choses ne se passent pas toujours de cette manière !

Aussi bien dans les pays se disant civilisés que dans ceux traités de Républiques bananières, les règlements de comptes, le vandalisme, le hooliganisme, le terrorisme et autres actes de sauvagerie sont souvent déplorés. Pire, la démocratie y sert de plus en plus de prétexte pour la pratique de certaines formes de violence.

Aussi paradoxal que cela puisse être, la démocratie est devenue, pour ainsi dire, le fondement du recours à la force brutale dans une infinité de domaines. Dans les pays en voie de développement, nombreux sont les individus qui ont de plus en plus tendance à s'affirmer, à exercer leurs droits et libertés ou encore à exprimer leurs mécontentements ou leurs revendications par l'emploi de la violence.

Celle-ci n'est pas seulement physique. C'est très souvent que des individus se rendent coupables de violence verbale en publiant des invectives ou en tenant des propos injurieux ; tous se disent qu'ils jouissent d'une liberté démocratique : la liberté d'expression. Mais quelle que soit sa nature, la plupart de ceux qui la commettent et de ceux qui la commanditent se prévalent de libertés garanties par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Un teigneux qui force un passage interdit ou soumis à un contrôle en usant de violence estime qu'il jouit d'une liberté démocratique : celle d'aller et de venir.

Un mauvais payeur qui passe à tabac son créancier venu le surprendre à son domicile de très bonne heure pour lui demander d'honorer ses engagements prétend défendre une liberté démocratique méconnue : celle de la vie privée. Il se dit qu'il a le droit de faire ce qu'il veut de celui qui se rend coupable d'une violation de domicile en entrant ou en restant chez lui sans son consentement.

Des élèves ou étudiants qui sèment la terreur à la suite de la dissolution de leur mouvement font valoir, eux aussi, qu'ils luttent pour le respect d'une liberté démocratique bafouée par le gouvernement de leur pays : la liberté d'association.

Les participants à un attroupement interdit qui résistent violemment à la sommation qui leur est faite de se disperser prétendent eux aussi défendre une liberté démocratique : la liberté de réunion.

De même, des grévistes qui prennent leurs employeurs en otage ou les passent à tabac, mettent leurs entreprises à sac, agressent les usagers de leurs services ou encore refoulent ou maltraitent des malades dans des hôpitaux clament à qui veut

les entendre qu'ils ne font qu'exercer un droit : la liberté syndicale.

Des opposants qui sèment l'épouvante dans leurs pays en y organisant des manifestations sauvages se disent qu'ils sont dans leurs droits. Comme leurs partisans qu'ils mobilisent ils clament à qui veut les entendre qu'ils défendent la démocratie par un moyen qui leur est reconnu : le droit de manifester.

Tous ces exemples, cités parmi une infinité d'autres, sont très loin d'être des hypothèses d'école. En consultant nos mémoires, nous serons sans doute nombreux à nous souvenir d'avoir été témoins ou d'avoir entendu parler une fois de pareilles situations.

La démocratie nous a apporté des libertés qu'il nous est loisible d'exercer et, au besoin, de défendre. Mais au lieu de le faire par des voies légales, nous préférons bien souvent recourir à la violence, surtout en Afrique. Ce faisant, nous prétendons contribuer ainsi à la démocratisation de nos pays respectifs.

Venant du commun des citoyens, une telle attitude peut se comprendre, même si elle n'est pas convenable : bien souvent des citoyens qui agissent ainsi le font par pure ignorance. En revanche, il est inadmissible qu'elle soit adoptée par ceux qui ont ou se sont fait le devoir de combattre la violence au nom de la démocratie et des droits de l'homme.

On ne peut s'afficher comme un sauveur et se comporter dans le même temps comme un bourreau. Quiconque pense que sa vocation est de défendre la démocratie et les droits de l'homme a tort de s'adonner à la violence, quelle que soit la noblesse ou la justesse des raisons qu'il peut avoir de le faire.

Le vrai démocrate est avant tout un homme pacifique et respectueux aussi bien des droits que des devoirs du citoyen. Vous vous prenez à tort pour un défenseur de la démocratie si, dans votre lutte, vous êtes prompt à sacrifier les vies, les biens, les libertés et la dignité des autres. Opposant intrépide, en quoi pensez-vous être un promoteur de la démocratie si, pour obtenir la satisfaction de vos exigences, vous n'hésitez pas à porter atteinte aux institutions et à la sûreté de votre

pays ni à bafouer l'autorité de son dirigeant que vous savez élu de façon démocratique ?

En vérité, celui qui veut se faire prendre pour un homme vertueux mais qui s'illustre constamment par des vices n'est qu'un menteur. Celui qui s'affiche comme un promoteur de la démocratie mais qui est prompt à recourir à la violence n'est qu'un piteux imposteur. Malheureusement, l'univers politique grouille de ce genre d'individu qui, pour se faire prendre au sérieux, s'évertue à donner de la démocratie une conception tout à fait erronée.

De plus en plus, des aventuriers cherchant à accéder au pouvoir par des raccourcis se constituent systématiquement avocats de la démocratie. Sciemment ou par ignorance, ils s'efforcent de lui coller une définition plus conforme à leurs ambitions qu'à l'idéal démocratique. Leurs discours et leurs actes portent à croire qu'un pays n'est démocratique que si ses dirigeants, issus des urnes, ne cherchent pas à s'éterniser au pouvoir, si chacun peut dire et faire tout ce que bon lui semble sans être inquiété et si les lois relatives aux élections leur conviennent. A les écouter on se dit que tout régime dont le fonctionnement ne reflète pas la conception qu'ils se font de la démocratie est antidémocratique et doit être combattu ; et cette lutte se fait par la violence, devenue, par la force des choses, un moyen courant de lutte politique.

De même, des gouvernants cherchant à s'éterniser au pouvoir s'affichent comme les garants de la démocratie dans leurs pays. Comme les opposants, ils s'évertuent à lui donner le sens qui les arrange. Ils clament à qui veut les entendre qu'un pays est démocratique dès lors que les trois pouvoirs traditionnels exigés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme y existent, que sa constitution garantit les droits et libertés des citoyens, que son président et les représentants du peuple sont élus au suffrage universel, que ses nationaux ont tous accès à l'éducation publique et aux emplois de l'Etat, que tous ses habitants bénéficient du service public et que des partis dans l'opposition et des médias privés y sont autorisés à exercer leurs activités. Pour eux, quiconque s'attaque à un

tel régime est un vulgaire fauteur de troubles qu'il importe de réprimer sans ménagement afin qu'il ne compromette pas le processus démocratique engagé.

Certaines grandes puissances se sont arrogé le droit de promouvoir la démocratie sur la planète. Elles aussi ont de cette doctrine leur idée qu'elles s'efforcent d'imposer. A les entendre, un régime n'est démocratique que si, issu des urnes, il respecte les droits de l'homme, s'il est favorable à une alternance opérée au moyen d'élections libres, transparentes, justes et incontestables et enfin si ses dirigeants sont « de bons élèves », titre décerné aux chefs d'Etats qui se sont fait remarquer par leur extrême docilité. Pour elles, tout régime qui ne satisfait pas à toutes ces exigences est dictatorial et mérite d'être combattu au nom de la démocratie. Aussi, sont-elles promptes à encourager et à soutenir l'emploi de la force brutale contre lui. Pire, dans leur croisade contre la dictature, le terrorisme et autres fléaux jugés funestes à la démocratie, elles ne cessent de recourir à des opérations militaires aussi absurdes que dévastatrices.

Ainsi donc, ceux qui prétendent défendre la démocratie ne parlent pas tous d'une même voix. Chacun d'eux la définit en se fondant sur des critères qui lui sont propres. Ils ne se rejoignent que sur le recours à la force brutale comme moyen d'action.

Par la force des choses, la pratique de la terreur, qui était naguère l'apanage des barbares, est aujourd'hui ennoblie et passionne des gens se disant civilisés. Elle est permise à tous ceux qui se sont découvert une vocation de défenseur de la démocratie et des droits de l'homme.

Tout le monde semble être d'accord aujourd'hui que la terreur peut être légitimement pratiquée pour la promotion de ces valeurs. En leur nom des opposants pratiquent la violence pour conquérir le pouvoir, des gouvernants utilisent le même moyen pour se maintenir au pouvoir, de grandes puissances sèment la terreur pour conforter leur hégémonie.

De plus, les défenseurs de la démocratie ont en commun de n'agir en réalité que pour la satisfaction de leurs ambitions

respectives. En vérité, leurs discours et leurs pratiques portent à croire que la terreur est le corollaire de la démocratie. De nos jours tout se passe comme si celle-ci ne pouvait exister sans celle-là ; pourtant les deux sont incompatibles.

Détournée de son vrai but et mise au service d'intérêts égoïstes, la démocratie est aujourd'hui dénaturée et en passe d'être vidée de sa substance. Elle fait finalement plus de mal que de bien aux populations des pays sous-développés, en particulier à celles des Etats africains, en proie depuis des décennies à des actes de terrorisme pur supposés obéir à des exigences démocratiques.

Les choses ne sauraient continuer à se passer ainsi ! Conçue et appelée à l'existence pour préserver les peuples du joug des monarques et des classes bourgeoises, la démocratie ne saurait être la source de leurs malheurs. Il est anormal, voire révoltant que des individus assoiffés de pouvoir et des impérialistes en fassent l'instrument de leurs ambitions aux grands dépens de populations ne demandant qu'à vivre en paix.

Il est donc grand temps que la majorité s'approprie cet instrument et en fasse un usage conforme à sa destination. C'est à la prise de conscience de cette impérieuse nécessité et au combat pour la défense de l'idéal démocratique que le lecteur est convié à travers les lignes qui suivent.

# **Chapitre 1**

## **La conquête du pouvoir par la violence au nom de la démocratie**

---

Nous sommes innombrables à être d'accord que pour le salut de l'humanité la démocratie doit être instaurée dans tous les pays où elle n'existe pas et restaurée partout où elle est tenue en échec. Bien entendu, cet idéal ne peut être atteint qu'avec des gouvernants réellement démocrates. Cela va de soit : on ne peut rêver d'un bon mariage qu'avec un conjoint idéal !

Bon nombre de dirigeants des pays sous-développés se moquent éperdument de la démocratie. Les critiques, blâmes et menaces suscités par leur attitude ne leur font pas baisser les bras. La plupart de leurs homologues se disant démocrates ne sont que de piteux imposteurs : leurs prétentions sont sans cesse démenties par leurs comportements sur le terrain.

Face à cette situation, de bonnes volontés se démènent tous les jours pour le triomphe de la démocratie dans leurs pays. Dans leur quasi-totalité, elles mènent ce combat sous la houlette d'opposants ne ratant aucune occasion de clamer leurs ambitions démocratiques.

Naturellement, lorsque ceux qui sont appelés à gouverner leurs pays font de la défense de la démocratie une obsession, nous avons de bonnes raisons de rêver à l'avènement d'un monde démocratique. Mais leur engagement est-il sincère ? Les voies et moyens qu'ils ont choisi de mettre en œuvre pour accéder au pouvoir et s'offrir ainsi l'occasion de réaliser leurs ambitions démocratiques sont-ils assez révélateurs de leur crédibilité ?

Dans un pays démocratique, c'est le peuple qui choisit ses dirigeants. Il le fait au moyen de consultations électorales,

sauf dans deux cas : le premier est relatif aux monarchies constitutionnelles ; le second concerne la vacance du pouvoir.

S'il en est effectivement ainsi dans les pays développés, force est de constater qu'il en va autrement dans les pays en voie de développement. Dans ces Etats, tout en se proclamant démocrates, des arrivistes ne rêvent que d'accéder au pouvoir par la force.

Que l'accession au pouvoir se fasse par des consultations électorales, par les règles de la vacance de celui-ci ou, dans les régimes monarchiques, par héritage, elle reflète la volonté du peuple.

Dans le premier cas, elle résulte de la consultation directe de celui-ci. Dans le second, elle se fait en vertu de dispositions constitutionnelles, expression de la volonté populaire. Dans le troisième et dernier cas, elle s'opère conformément à une tradition consacrée par la constitution et par conséquent voulue et acceptée par le peuple. Toute autre voie d'accès au pouvoir ne peut relever que de la force.

L'accession au pouvoir par la force est celle qui se fait par des voies non constitutionnelles. Celles-ci sont au nombre de deux : l'accession directe au pouvoir par la violence et l'accession indirecte au pouvoir par le même moyen.

La première, qui n'est autre que l'usurpation, consiste en des actions de nature à propulser directement leurs auteurs à la tête de leur pays après avoir décapité le régime en place ; elle peut être un coup d'Etat ou une insurrection armée. La seconde consiste en des actes et manœuvres visant à affaiblir le régime en place et à favoriser du même coup l'accession de leurs auteurs au pouvoir par les urnes.

L'expérience a montré que dans les pays sous-développés les moyens employés par quantité d'opposants pour accéder au pouvoir relèvent de la pure barbarie, pratique que la démocratie qu'ils prétendent défendre a justement pour but d'éradiquer. Certains n'hésitent guère à recourir aux armes ; d'autres emploient des manœuvres de déstabilisation. Aussi absurde que cela puisse paraître, la terreur qu'ils sèment ainsi au nom de la démocratie est cautionnée et légitimée par de

grandes puissances et des organisations de défense des droits de l'homme.

## L'accession au pouvoir par les armes

Le recours à la force, ici, a pour but de faire accéder ceux qui l'emploient au pouvoir sans autre forme de procès. Après avoir décapité le régime en place par les armes, ils prennent les rênes du pouvoir.

Sans se préoccuper de l'avis ni de la réaction du peuple, ils dissolvent la constitution et les institutions républicaines, confisquent les libertés et édictent à leur convenance des lois qu'ils se donnent les moyens de faire respecter. Pourtant ils prétendent agir en son nom et dans son intérêt. Le comble est qu'ils affirment faire le lit de la démocratie dans leur pays. Mais de qui se gaussent-ils ?

Dans un pays qui se veut démocratique le peuple a ses représentants qu'il choisit dans des conditions prévues par la constitution, expression de sa volonté. De quel droit et à quel titre des individus agissant de leur propre chef peuvent-ils se substituer à eux ? Quelle démocratie véritable ces aventuriers peuvent-ils offrir à leur pays en écartant de façon arbitraire les règles, les institutions et les autorités que le peuple s'est choisies ? De quelle démocratie parlent-ils, eux dont l'une des premières mesures, en prenant les rênes du pouvoir, est d'interdire toutes les activités politiques et syndicales ?

Jusque dans les années 1990, période ayant marqué le début de la révolution démocratique en Afrique, les coups d'Etat étaient, sur ce continent, la voie d'accès au pouvoir par les armes la plus courante. Bien que réprouvés et condamnés de façon systématique par la communauté internationale, ils sont loin d'être révolus ; ils reviennent même en force : des exemples récents, pour ne pas dire actuels, en font foi. Mais nous constatons que de nos jours ce sont les insurrections armées qui sont en vogue.

Contrairement aux coups d'Etat, celles-ci sont encouragées, parrainées et parfois même suscitées par de grandes puissances au nom de la promotion de la démocratie.

La rébellion est le fait de se révolter, de se soulever contre l'autorité établie. Ainsi comprise, elle ne rime pas forcément avec la force brutale. Un enfant rebelle, par exemple, n'est pas seulement celui qui use de brutalité à l'égard de ses parents ou de personnes ayant autorité sur lui ; l'insoumission peut aussi lui valoir d'être considéré comme tel. On ne dira pas davantage d'une tribu ni de la population d'une localité qu'elle est rebelle dans les seuls cas où elle use de violence contre les pouvoirs publics ; celle qui s'oppose ou résiste de façon systématique à toute action de l'autorité ou à toute initiative ne venant pas d'elle peut être considérée comme telle.

Mais bien souvent, la rébellion se traduit par la brutalité, la barbarie. Il en va ainsi du comportement du contribuable qui roue de coups un agent des impôts venu lui servir un avertissement ou du locataire qui administre une gifle à un huissier de justice venant exécuter une décision d'expulsion prise à son encontre.

Des exemples de rébellion se manifestant par la violence pourraient être multipliés à souhait. Ils vont de la simple bousculade au soulèvement armé. C'est justement ce dernier cas qui vient d'emblée à l'esprit du commun des mortels quand on parle de rébellion de nos jours : devenue un moyen de conquête du pouvoir par la force des choses, elle est légion dans les jeunes Etats, singulièrement dans les pays africains.

Jugée plus compatible avec les principes démocratiques que le coup d'Etat et tolérée de ce fait lorsqu'elle n'est pas suscitée ou soutenue, la rébellion armée a aujourd'hui le vent en poupe. Ses foyers ne cessent de se déclarer au nom de la défense de la démocratie et des droits de l'homme.

Reprochant aux dirigeants de leurs pays de ne pas être à la hauteur de leurs missions, de très mal gérer les affaires publiques ou d'être des dictateurs responsables de violations massives des droits de l'homme, des rebelles prennent trop

facilement les armes en Afrique. Sous les ovations et avec la bénédiction de grandes puissances, voyez ce qu'ils ont fait de ce continent qui ne demande qu'à se développer ! Partout c'est la guerre ! Partout c'est l'horreur, la terreur, la tristesse et la désolation ! A peine une insurrection est-elle maîtrisée ou a entraîné la chute d'un régime qu'une autre se déclenche. Les conséquences de cette spirale de rébellions se passent de commentaires.

Même neutralisées par les régimes qu'elles affectent, des rébellions continuent de couvrir des irréductibles prêts à tout. Continuant à combattre sous forme de guérillas, ces résistants se comportent alors en véritables terroristes : prises d'otages, pillages, tortures, viols, massacres et autres actes de cruauté deviennent pour eux des pratiques courantes.

Nous avons tort de prendre ces sinistres individus pour des nationalistes plus dignes de considération que les seuls terroristes arbitrairement désignés comme tels par les grandes puissances. Si nous admettons que le terroriste est celui qui pratique la terreur pour exprimer une exigence à caractère politique, religieux ou idéologique, nous ne saurions dénier cette qualité aux rebelles qui sévissent aujourd'hui dans les pays en développement. Ces hors-la-loi causent beaucoup plus de dégâts et terrorisent plus les populations que leurs homologues opérant en Europe.

Les membres de l'ETA, les séparatistes basques qui ont tant fait parler d'eux en Espagne, sont des rebelles au même titre que les indépendantistes de la Casamance qui sèment la terreur au Sénégal : tous sont hostiles aux régimes de leurs pays et les combattent par l'emploi de la force brutale. Les premiers sont considérés comme des terroristes et traités comme tels par les grandes puissances. En revanche, lorsque des convois sont attaqués, quand des massacres à grande échelle et autres actes de bestialité sont perpétrés par les seconds, ces mêmes puissances et les institutions de défense des droits de l'homme ne réagissent bien souvent que pour dénoncer l'intransigeance du gouvernement sénégalais et pour lui demander de leur faire plus de concessions.

Font la pluie et le beau temps dans de nombreux pays africains des mouvements qui ne sont ni plus ni moins que des organisations terroristes. Leurs actions sont parfois plus horribles et plus terrifiantes que celles de groupes terroristes opérant en Occident. Ces soi-disant mouvements patriotiques ne sont en réalité que des « mouvements patricides ». Ne pas les considérer comme des réseaux terroristes est une erreur pour certains et une complaisance pour d'autres.

Ne soyons pas gênés de reconnaître ni d'affirmer haut et fort que les rébellions, telles qu'elles se font en Afrique de nos jours, relèvent du terrorisme au sens plein du mot. Que des groupes armés hostiles à un régime entreprennent de le combattre et affrontent les forces armées régulières avec courage, cela s'appelle une rébellion ! Mais des individus qui, regroupés ou non au sein d'une organisation, évitent ces forces et s'en prennent à des civils qu'ils terrorisent par des actes de sauvagerie ne commettent pas une simple rébellion ; ils pratiquent le terrorisme et devraient, de ce fait, être combattus sans ménagement par les grandes puissances et la communauté internationale dans son ensemble. Hélas ! Force est de constater que, paradoxalement pris pour des héros luttant pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans leurs pays, des chefs rebelles ont le soutien de ces puissances.

En vérité, une telle bienveillance est aussi surprenante que décevante. Nous sommes tous témoins du combat que les grandes puissances mènent depuis plusieurs années pour le triomphe de la démocratie dans le monde. Elles ne ménagent aucun effort pour soutenir tous mouvements ou toutes actions susceptibles, à leurs yeux, de contribuer à ce succès. Les régimes politiques qui ont fait et continuent de faire les frais de leur détermination sont très nombreux. La logique et le bon sens voudraient qu'elles combattent aussi, avec la même résolution et sans distinction, tous mouvements ou toutes actions de nature à mettre la démocratie en déroute. Si elles ne sont pas capables de le faire, elles devraient se garder de les encourager.

Les rébellions armées ont toujours été et continuent d'être funestes à la démocratie et aux droits de l'homme : elles devraient être combattues sans merci ni calculs par toutes les puissances, institutions internationales et organisations non gouvernementales engagées dans la lutte pour la défense de ces valeurs. Mais ce n'est pas ce qu'il nous est donné de voir dans la réalité.

L'expérience a montré qu'en Afrique les insurrections ne sont bien souvent combattues que par les seuls régimes qui y sont confrontés. Tous ceux qui sont épris de démocratie ne peuvent que regretter cette situation.

On peut, à la limite, comprendre que le souci de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures d'un Etat puisse conduire des puissances à ne pas prêter main-forte à un régime démocratique mis en difficulté par des dissidents qui cherchent à prendre le pouvoir par les armes. Mais il est inconcevable que des pays s'affichant comme des apôtres de la démocratie pactisent avec des imposteurs qui « braquent » des régimes issus des urnes.

Les dissidents africains ont trop souvent la faveur de ces puissances et des organisations de promotion des droits de l'homme. Ils sont ménagés et glorifiés. Leurs chefs ont à leur disposition la presse internationale, qui se charge de faire gracieusement leur propagande en même temps qu'elle s'évertue à diaboliser et à discréditer les régimes menacés de renversement.

C'est vraiment le monde à l'envers ! Des régimes en situation de victime se retrouvent, de façon miraculeuse et paradoxale, dans celle de coupable : il leur est reproché de manquer de réalisme et de flexibilité, d'être de mauvaise foi et de torpiller des négociations avec des insurgés. Pendant ce temps, ceux-ci se frottent les mains : ils sont ravis d'avoir bonne presse dans l'opinion internationale, d'être pris pour des gens de bonne foi, de bonne volonté, compréhensifs et ouverts au dialogue. Mais bon sang ! De quelle bonne foi peut-on parler chez des individus qui cherchent à prendre le pouvoir par les armes ?

Dans un pays démocratique, le pouvoir s'acquiert et se perd par les urnes. Les gouvernants, une fois élus, peuvent ne pas donner satisfaction au peuple ou à une partie de la population. Mais aucun principe démocratique ne prévoit leur éjection du pouvoir par la force. Tous ceux qui ont des raisons d'être mécontents de leur gestion n'ont qu'à attendre la fin de leur mandat pour les censurer, pour les faire partir du pouvoir de façon démocratique, par les urnes. Toute tentative visant à écourter ce mandat par l'emploi de la force brutale relève de la mauvaise foi. Celui qui présente ces rebelles comme des gens de bonne foi, quelles que soient les raisons invoquées, fait lui-même preuve de mauvaise foi. Un rebelle est un rebelle, aussi nobles ou légitimes que puissent être ses motivations ; comme tel, il est un antidémocrate, un hors-la-loi indigne de la considération qui lui est vouée par faiblesse ou par intérêt.

La communauté internationale gagnerait à se remettre en cause et à changer d'attitude si elle a à cœur de préserver sa crédibilité. Il ne suffit pas de condamner verbalement une rébellion pour dire qu'on défend la démocratie ; il importe de contribuer à faire obstacle à son succès et d'aider le régime démocratique attaqué à relever la tête. Selon quelle logique peut-on désapprouver officiellement une tentative de prise du pouvoir par les armes et demander dans le même temps au régime qui en est victime de renoncer à restaurer son autorité par la signature d'un accord de cessez-le-feu ?

Je n'ai jamais compris cette réaction de la communauté internationale : dès qu'une rébellion voit le jour dans un pays africain, elle s'empresse de demander et parfois d'exiger que le pouvoir menacé de renversement conclue un accord de cessez-le-feu avec les rebelles.

Sans conteste, l'arrêt momentané des combats est une solution salubre lorsqu'il est de nature à contribuer, sinon à mettre fin à une guerre civile engagée de façon irréversible, tout au moins à diminuer son intensité et ses conséquences. Véritable solution de sagesse, il peut permettre de remédier à un désordre déjà installé et à abrégé ou à atténuer un tant soit

peu les souffrances des populations. Mais dès les premiers coups de canon des insurgés, alors qu'il est encore possible de neutraliser ceux-ci et de rétablir l'ordre, on invite les parties à observer une trêve. Au lieu de contribuer à résoudre la crise, cette démarche ne fait, bien souvent, que l'empirer.

Ceux qui sont attentifs ont dû se rendre compte que dès qu'une rébellion éclate en Afrique, le premier réflexe de ses dirigeants est de rechercher le soutien de la communauté internationale, notamment à travers la presse étrangère. De la réaction de celle-là dépend presque toujours la suite de ce soulèvement.

Il est évident que si elle se mobilise autour du régime en difficulté pour le défendre comme il se doit, l'insurrection risque d'être de courte durée. Mais les dissidents ne peuvent qu'être stimulés dans leur aventure s'ils s'aperçoivent que ce régime est isolé ou que l'opinion internationale a l'air d'être sensible à leur cause. Les appels pressants à la négociation et au cessez-le-feu constituent à leurs yeux des signes très évocateurs. Ils sont d'autant plus ragaillardis que si la trêve préconisée vient à être effective, elle équivaldra de facto à la reconnaissance et à la légitimation de leur mouvement.

En effet, en signant un accord de cessez-le-feu, les parties s'engagent à ne plus progresser sur le plan militaire. Cela signifie, en d'autres termes, que le pouvoir accepte de perdre temporairement son autorité sur la partie du territoire occupée par les dissidents, et donc le principe de la partition du pays.

Il faut se garder de demander aux autres ce qu'on n'est pas disposé à accepter soi-même. En toute honnêteté, quel gouvernant responsable et soucieux de la sécurité et de l'unité de son pays accepterait d'abandonner une partie du territoire national à des rebelles ?

Dans tous les pays du monde, un soulèvement armé est un crime très sévèrement sanctionné : il ne saurait en aucun cas faire l'objet d'une transaction. En vertu de quoi et au nom de qui une autorité choisie de façon démocratique peut-elle transiger avec des dissidents sur la violation de l'intégrité du territoire national ? Les gouvernants qui préconisent une telle

démarche accepteraient-ils de l'adopter eux-mêmes s'ils avaient le malheur de se retrouver un jour dans une situation identique ?

Lorsqu'un pays est plongé dans une guerre civile qui fait rage, un accord de cessez-le-feu est sans aucun doute une solution salubre. Mais, conclu de façon prématurée, passé dès les premières manifestations d'une insurrection armée, il peut s'avérer désastreux.

A tout mal son remède. Une opération chirurgicale est sûrement salubre lorsqu'elle est destinée à soulager ou encore à sauver un malade souffrant d'une hernie étranglée ou d'un cancer du foie. Mais elle peut être funeste à un patient qui ne fait qu'une simple fièvre ou qui ne se plaint que de céphalées.

Ce n'est pas pour tout soulèvement armé qu'il convient de préconiser une trêve et une solution négociée. Recourir de façon systématique à un tel moyen alors qu'il est encore possible d'étouffer une insurrection par une intervention militaire opportune est une erreur !

C'est là une solution radicale, me reprochera-t-on. Je n'en disconviens pas. Mais elle a le mérite d'éviter un désastre et surtout l'anarchie. Une rébellion se mate sans ménagement ; la négociation n'est inévitable que lorsqu'on n'a pas été en mesure de le faire.

Il n'existe pas et il n'y aura sans doute jamais un pays dont tous les habitants sont unanimement satisfaits de la gestion et de la conduite de leurs gouvernants. Il n'y a pas non plus et il n'existera jamais un Etat où le pouvoir n'est pas convoité. Et dans toutes les nations, la tentation d'exprimer son irritation ou d'accéder au pouvoir par les armes est latente en de nombreux individus.

Il faut éviter de donner à tous ces fauteurs de troubles en puissance le sentiment qu'il leur suffit de prendre des armes pour que leurs désirs deviennent des réalités. Inviter un gouvernement légitime attaqué à signer un accord de cessez-le-feu et à engager des négociations avec les responsables d'une rébellion à peine déclenchée, c'est cultiver un tel état

d'esprit, c'est semer l'anarchie. La rébellion, telle qu'elle est connue et vécue en Afrique de nos jours, est une véritable calamité. Elle est, pour ainsi dire, une pluie d'attentats de toutes sortes qui s'abat sur un pays pendant une période plus ou moins longue.

Une avalanche d'actes terroristes aussi effroyables les uns que les autres pendant des semaines, des mois ou des années : voilà le pire des désastres qu'une nation puisse connaître ! Et ceux qui ont vraiment à cœur de l'éviter à un pays frère ou ami ne doivent pas s'embarrasser de considérations telles que la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat ou la neutralité : elles sont sans importance lorsqu'il est question de sauver un peuple en détresse.

Les conflits entre parents et enfants relèvent bien de la vie privée d'une famille. Les témoins d'une scène de violence ayant lieu à l'intérieur d'une maison doivent-ils se croiser les bras et laisser un drame se produire pour la simple raison qu'ils ne veulent pas se mêler de la vie privée d'autrui ?

Il est évident que si vous intervenez dans un tel conflit pour aider un enfant rebelle à battre sa mère, vous commettez un acte déraisonnable qui ne manquera sûrement pas de vous attirer les critiques les plus véhémentes. Mais si vous le faites pour secourir la mère, vous commettez un acte très louable qui vous vaudra sans nul doute des remerciements et des félicitations, même s'il a fallu que vous usiez de brutalité contre le fils indigne pour l'amener à lâcher prise. Aucune personne digne de ce nom ne saurait vous reprocher de vous être immiscé dans la vie privée d'une famille, encore moins d'avoir manqué de neutralité. Il n'en va pas autrement d'une rébellion armée qui éclate dans un pays.

Lorsqu'un Etat est confronté à un soulèvement armé, au demeurant condamné par tous, l'attitude convenable n'est pas de s'abstenir de toute intervention militaire parce qu'on ne veut pas s'ingérer dans les affaires intérieures de ce pays. On ne peut parler d'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat que lorsqu'elle est faite contre la volonté de ses autorités légitimes.

Les grandes puissances ne voient jamais dans ce principe un obstacle à leurs interventions dans les jeunes nations lorsqu'il est question d'imposer des plans de développement ou de sortie de crise, de superviser des élections ou des référendums, d'enquêter sur des violations des droits humains ou encore d'administrer des frappes militaires soi-disant pour lutter contre le terrorisme ou la dictature. Pour quelle raison s'empressent-elles de l'invoquer quand il s'agit de régler ou de circonscrire une crise par une action militaire ? Pourquoi sont-elles si promptes à l'invoquer quand il faut intervenir militairement pour sauver un pays sous-développé en proie au désastre ?

Cette attitude ne peut que donner raison à ceux qui ne cessent de s'interroger sur l'intérêt que des pays africains ont à abriter des bases militaires de puissances étrangères. Par-delà les considérations tenant à la souveraineté nationale, l'établissement d'une armée étrangère dans un Etat présente des dangers qui ne sont pas à démontrer ; pour que cette situation soit acceptée, il faut bien qu'elle ait pour les pays concernés des avantages certains que leurs citoyens sont en droit de connaître.

Pendant longtemps, beaucoup eurent la naïveté de croire que l'existence de bases militaires d'anciennes puissances coloniales dans les jeunes nations était un gage de sécurité et de stabilité parce qu'elles pouvaient épauler les forces de défense locales en cas de péril. Nombreux sont ceux d'entre eux qui ont fini par déchanter : ils se sont rendu compte que les pays où ces bases militaires sont implantées ne sont pas plus stables que ceux qui n'en abritent pas.

Presque tous les Etats où ces fameuses armées de salut existent ont eu à connaître des drames. Mais je ne pense pas qu'on puisse citer un seul exemple de nation où elles se sont réellement avérées utiles à la préservation de la paix. J'en ai pour exemples les cas du Tchad avec sa longue guerre civile et ses insurrections armées à répétitions, de la République centrafricaine avec ses nombreuses mutineries et rébellions, du Sénégal avec ses indépendantistes casamançais et de la

Côte d'Ivoire avec ses mouvements se disant patriotiques. Dès l'éclatement de conflits fratricides, elles s'empressent de préciser leurs missions et de clamer leur devoir de neutralité et de non-ingérence.

Cette attitude serait peu digne d'être relevée si ces forces armées étrangères s'en tenaient là. Mais force est de constater que, sous prétexte d'évacuer les ressortissants de leurs pays, elles se retrouvent sur tous les fronts, créant du coup une grande confusion sur le terrain et compromettant les actions des forces de défense régulières.

Tout, dans les pratiques de ces forces étrangères, porte à croire que c'est un malheur de les avoir sur son sol : elles refusent d'assister les gouvernements en difficulté, sèment la pagaille, veillent à ce que les forces de défense nationale ne soient pas épaulées par des mercenaires étrangers. Pendant ce temps les fauteurs de troubles s'en procurent dans la plus grande indifférence. Quel cynisme ! Votre régime est en péril ; on ne veut pas vous aider et on empêche les autres de le faire au nom du principe de la non-ingérence. Mais bon sang ! Qui a intérêt à se plaindre d'une ingérence ?

L'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat est à celui-ci ce que l'atteinte à la vie privée est à un individu. Si quelqu'un intervient dans un conflit qui vous oppose à votre conjoint par exemple, c'est à vous qu'il appartient de vous en plaindre et de protester. De quel droit et à quel titre le ferais-je à votre place ? Ce que je prends pour une atteinte à votre vie privée peut être pour vous une aubaine ; il peut bien être avantageux pour vous et donc vous agréer, notamment si vous cherchez une porte de sortie.

Si un Etat intervient dans les affaires intérieures d'un autre, on ne peut parler d'une ingérence coupable que si ce dernier ne l'apprécie pas et le fait savoir d'une manière ou d'une autre. De quel droit et au nom de quelle logique une tierce puissance peut-elle s'y opposer si le pays concerné y voit au contraire un avantage ? En quoi une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat est-elle blâmable si elle a été sollicitée ou autorisée par les autorités légitimes de celui-ci ?

L'obligation de neutralité, également invoquée par des puissances pour s'opposer à des interventions militaires dans des conflits internes, est tout aussi discutable. Cet argument n'a un sens que si les parties sont ou peuvent être placées sur le même pied d'égalité. L'exemple suivant est très illustratif à cet égard.

Amené à intervenir dans une altercation opposant les deux concubines d'un polygame, vous ferez sûrement preuve de neutralité si vous êtes raisonnable. Vous vous ferez le devoir de ménager les deux parce que, ayant le même statut et les mêmes droits, elles sont sur le même pied d'égalité. En tout cas, vous veillerez, dans votre intervention, à ne frustrer aucune d'entre elles. Mais votre attitude sera différente si c'est l'épouse légitime d'un homme infidèle qui est agressée, même dans un coin de rue, par la maîtresse de celui-ci. Sauf à vouloir faire de la complaisance, vous ne vous permettrez pas de prendre position pour cette dernière : elle ne justifie d'aucune légitimité pour aller se battre par jalousie avec une femme mariée. Il en va ainsi dans les conflits armés.

Dans ces conflits on ne peut parler de neutralité que si les belligérants ont les mêmes droits. Un Etat peut s'en prévaloir valablement pour refuser de prendre position dans un conflit opposant deux autres ou deux tribus d'un même pays. Mais il ne peut raisonnablement adopter une attitude identique face à un groupe d'individus ayant pris des armes contre un régime issu des urnes pour la bonne raison que les deux parties ne sauraient être placées sur un même pied d'égalité : l'une, expression de la volonté du peuple, est légitime tandis que l'autre, expression de la volonté de leurs seuls membres, ne justifie d'aucune légitimité.

Un régime légitime confronté à un soulèvement armé a le droit de faire appel à n'importe quelle puissance pour venir à sa rescousse. Dans ce cas, on ne saurait reprocher à celle qui a répondu à son appel de s'être rendue coupable d'ingérence dans un conflit interne.

En tout état de cause, les médiations suggérées de façon systématique dès l'éclatement d'une rébellion dans un pays

sont aussi des formes d'ingérence dans des conflits internes. Leur but est de résoudre la crise. Si donc une intervention militaire peut s'avérer efficace pour étouffer une insurrection encore à l'état embryonnaire et mettre ainsi fin à cette crise, je ne vois pas pourquoi on refuserait de le faire au nom du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat, principe d'ailleurs violé chaque fois que les intérêts des grandes puissances sont en jeu. En revanche, ce qui est inadmissible et donc critiquable, c'est le fait de soutenir une dissidence contre un pouvoir légitime. On ne doit pas aider, pour quelque raison que ce soit, des citoyens à commettre un « patricide », qui est un acte contre nature.

Au moment où nous appelons l'avènement d'un monde démocratique de tous nos vœux, une intervention militaire extérieure destinée à faire échec à une tentative de prise du pouvoir par les armes ne peut qu'être saluée. La communauté internationale ne peut voir une telle attitude d'un mauvais œil sans être en contradiction avec elle-même. A quoi sert-il de faire tant de bruit et d'agitations pour le triomphe de l'Etat de droit si un régime démocratique menacé de renversement par des voies non démocratiques ne peut compter sur le secours des défenseurs de la démocratie et des droits de l'homme ?

Ces réflexions intéressent les chefs d'Etat africains au plus haut point. Tout en affichant leur volonté de les aider à démocratiser leurs pays, les grandes puissances n'hésitent pas à faire échec aux demandes de secours de ceux d'entre eux qui font face à des soulèvements armés ayant pour but de renverser leurs régimes. Hier, les dirigeants de la République centrafricaine s'étaient retrouvés dans une telle situation. Aujourd'hui, ceux de la Côte d'Ivoire s'y trouvent de plain-pied. La roue continue à tourner : demain, ce sera peut-être le tour de votre pays. Aux toutes premières manifestations d'une rébellion armée, elles n'hésiteront pas un seul instant à vous tourner le dos, à vous abandonner dans votre épreuve après avoir évacué tous leurs ressortissants, attendant que les combats prennent fin pour mettre en place des commissions d'enquêtes aux fins de faire la lumière sur des violations les

droits de l'homme survenues. C'est cela la promotion de la démocratie dans le monde ! Quelle absurdité !

Sous prétexte de défendre les libertés démocratiques, les opposants et les rebelles les plus rigolos peuvent se permettre toutes les bestialités imaginables dans leurs pays sous les acclamations et avec le soutien et la bénédiction de grandes puissances. En revanche, un régime démocratique aux prises avec des arrivistes cherchant à accéder au pouvoir par la force ne peut se défendre sans que ces mêmes puissances ne lui brandissent des conventions sur les Droits de l'Homme. Il y a là un véritable paradoxe !

Alors qu'on s'évertue à promouvoir la démocratie dans le monde, des régimes démocratiques remis en cause de très mauvaise foi et combattus par les armes sont livrés à eux-mêmes. Et ils ne peuvent se défendre sans se faire remonter les bretelles par ceux-là mêmes qui devraient les protéger. En revanche, des gens qui cherchent à prendre le pouvoir par des voies non démocratiques en se faisant simplement passer pour des défenseurs des droits de l'homme sont protégés et fondés à faire couler à flots le sang de leurs semblables pour parvenir à leurs fins.

La pratique de la terreur, admise, encouragée et parfois suscitée par de grandes puissances comme moyen de défense de la démocratie et des droits de l'homme, serait bien moins choquante si elles acceptaient que leurs nationaux vivant dans les pays concernés en souffrent au même titre que leurs hôtes. Mais l'expérience a montré que ce n'est pas ce qui se passe dans la réalité. Dès qu'une rébellion éclate dans un pays, elles s'empressent d'évacuer leurs ressortissants pour les mettre à l'abri du danger. Cette attitude est lâche et révoltante.

La plupart des grandes puissances doivent ce qu'elles sont aujourd'hui à l'Afrique. La traite des Noirs et le pillage de ses richesses pendant la colonisation font partie des principales sources de leur prospérité. De plus, ce continent fut pour elles un réservoir de combattants durant des guerres de libération ou de survie. Rien que pendant les deux guerres mondiales, des centaines de milliers de combattants africains

avaient sacrifié leurs vies et leurs familles pour sauver des pays qui n'étaient pas les leurs. Ces sacrifices constituent, pour les puissances qui en avaient bénéficié, une dette que les pensions, au demeurant modiques et discriminatoires, servies aux anciens combattants ou à leurs ayants droit ne sauraient éponger.

Aujourd'hui encore, des opérateurs économiques issus de ces puissances gagnent très bien leur vie sur ce continent. Considérés comme des investisseurs et accueillis de ce fait à bras ouverts, ces étrangers privilégiés devraient faire preuve de gratitude et de solidarité lorsque leurs bienfaiteurs sont dans la tourmente. Hélas ! Ce n'est pas ce qu'il nous est donné de constater dans la réalité ! Enjambant des cadavres et des blessés de guerre, ils se font embarquer dans des avions de luxe et partent sur la pointe des pieds en espérant revenir quand leurs hôtes auront fini de s'entretuer.

Si ces puissances sont sincères dans la prétention qu'elles ont de promouvoir la démocratie dans le monde, elles ont intérêt à changer d'attitude. Elles sont en croisade contre le terrorisme, un phénomène qui n'est pas plus digne de leur préoccupation que les conflits dévastateurs et autres actes de violence déplorés en Afrique. Les conséquences tant morales, humaines

Les conséquences tant humaines, morales que matérielles de ces formes de terrorisme sont parfois plus importantes que celles de nombre d'attentats classiques. Rares sont d'ailleurs ces attentats qui peuvent causer autant ou plus de désastres que les insurrections armées actuellement en vogue dans les pays en développement.

Toutes ces considérations devraient militer en faveur, sinon d'une répression sans calculs ni pitié, tout au moins de condamnations sans complaisance de ces actes de barbarie. Mais force est de constater qu'il n'en est pas toujours ainsi : non seulement la communauté internationale ne semble pas en faire une préoccupation, mais elle assure à leurs auteurs et commanditaires une protection qui ruine les efforts de lutte des pays qui y sont confrontés.

Cela dit, il importe de ne pas passer sous silence le rôle de nombreux gouvernants dans la floraison des coups d'Etat et des rébellions armées dans le monde.

Les velléités de prise du pouvoir par les armes existent dans quantité de pays. Mais si elles arrivent à se concrétiser dans certains et sont mises en échec dans d'autres, c'est que tout est une question de gestion. Dans presque tous les Etats où les insurrections armées ou les coups de force ont pu voir le jour, les gouvernants ont contribué d'une manière ou d'une autre à leur survenance.

Tout comme un coup d'Etat, une insurrection armée ne survient pas à l'improviste. Il est généralement précédé de signes avant-coureurs dont des observateurs attentifs et des médias ne manquent pas de se faire l'écho. Il se trouve que les tenants des régimes concernés ne font pas tous preuve de clairvoyance ; ils n'ont pas tous la lucidité requise pour les éviter. Contre tout bon sens, certains font la sourde oreille, persistant dans leurs excès jusqu'à ce qu'on leur apprenne à ne pas jouer avec le feu.

Trop de gouvernants favorisent des conspirations contre leurs régimes, notamment par leur orgueil, leur suffisance et leurs abus. A des cris de cœur, grognes et mises en garde dignes d'être pris au sérieux, ils répondent par des railleries et des menaces, affichant une certaine désinvolture. Face à des crises sociales ou politiques qui peuvent se régler facilement par le dialogue et la négociation, ils sont prompts à brandir la force, clamant à qui veut les entendre qu'ils ont été élus démocratiquement et qu'ils ne toléreront pas le désordre dans leurs pays.

Une chose est d'être élu démocratiquement, une autre est de savoir gouverner. Les dirigeants d'un pays sont avant tout les mandataires du peuple. Celui-ci attend d'eux un résultat concret : l'accomplissement des devoirs qui leur incombent. Il a un droit de regard sur leur gestion et peut à tout moment leur manifester son mécontentement s'il n'est pas satisfait.

Le gouvernant qui pense que son élection lui garantit la docilité du peuple n'a rien compris en politique. Ce n'est pas

parce que des électeurs lui ont donné leurs suffrages qu'ils sont disposés à approuver machinalement tout ce qu'il fera, au point de fermer les yeux sur ses errements et ses abus. Des critiques parfois acerbes, des désaccords, des protestations, des revendications, des convulsions publiques et même des insurrections sont des situations auxquelles il doit s'attendre à tout moment. Et c'est une très grave erreur, malheureusement trop fréquente de nos jours, de vouloir régler par la force les crises engendrées par ce genre de réaction.

Comme le dit si bien un proverbe abron, « une parole aimable chasse la colère ». Si des gouvernants font preuve d'humilité, de franchise et de bienveillance, ils sont assurés de venir à bout de toutes les situations auxquelles ils auront à faire face. Mais si, se disant qu'ils ont été élus de façon démocratique, ils brandissent plutôt la menace en clamant à qui veut les entendre qu'ils n'ont de leçons à recevoir de personne, ils s'exposent à des ennuis qui peuvent les perdre. Les citoyens qu'ils frustrant et narguent royalement ne se croiseront pas tous les bras ; parmi eux il y a des intrépides qui se chargeront de leur rappeler que le peuple ne les a pas choisis pour se jouer de lui.

Comptant sur la force publique et ragaillardis à l'idée que des menaces maintes fois proférées n'ont pas été suivies d'effets, quantité de gouvernants font preuve d'arrogance et d'imprudence, se disant que rien ne peut les atteindre. Quelle illusion !

Aucun système de sécurité mis au point et assuré par des humains n'est infaillible. On pourrait citer des exemples de chefs d'Etats et de gouvernements assassinés en dépit des mesures de sécurité draconiennes dont ils bénéficiaient. Seul le Tout-Puissant est invulnérable. Tout être humain, aussi fort soit-il, peut être vaincu ; et bien souvent le danger vient de la direction d'où il l'attendait le moins.

En matière de sécurité aucune menace n'est négligeable. Des conspirateurs pris pour des plaisantins peuvent créer de grosses surprises. Comme le dit un proverbe abron, « si un aveugle menace de vous lapider, c'est qu'il a un projectile à

sa portée ». Si, tenant compte de son état, vous minimisez sa menace et vous amusez à le défier, vous risquez d'avoir des surprises désagréables.

Très rares sont les individus qui prendront le risque de chercher à renverser un régime s'ils ne comptent pas sur des appuis sûrs. De ce fait si, vous fiant aux apparences et misant sur votre machine répressive, vous négligez de les prendre au sérieux, vous risquez d'avoir bien des regrets si vous avez la chance de survivre. Des mains invisibles leur fourniront les moyens nécessaires au succès de leur coup : il leur suffira pour cela de se faire passer pour des défenseurs de la bonne gouvernance, de la démocratie et des droits de l'homme.

Bien sûr, ces réflexions n'intéressent que les gouvernants qui ne cherchent pas à se complaire dans le désordre. Car, aussi paradoxal et incroyable que cela puisse paraître, il y a des dirigeants que ce genre de situation arrange.

Des chefs d'Etats qui ne sont pas prêts à lâcher le pouvoir voient dans les conflits armés une aubaine, des événements hautement salutaires. Les condamnations, les malédictions et les injures dont ils couvrent les forces ennemies à longueur de temps ne sont que de la pure comédie. Tout en s'agitant et en vociférant, ils les bénissent intérieurement et se félicitent des prétextes qu'elles leur ont donnés de ne pas organiser des élections qu'ils sont sûrs de perdre ou, pour mieux dire, qu'ils ne sont pas certains de gagner. Bien entendu, s'ils peuvent faire en sorte que la situation s'éternise, ils n'hésiteront pas.

Les conflits armés, tout comme les crises politiques, sont également recherchés par des dictateurs en perte de vitesse : ils sont pour eux des prétextes pour organiser des campagnes de répression contre des opposants, épurer leurs armées, se débarrasser de leurs bêtes noires, avoir le champ libre et se faire réélire à satiété.

Ces pratiques, quoique condamnables, ne légitiment et n'excusent en rien les actes de déstabilisation auxquels des opposants des pays en développement sont prompts à recourir pour conquérir le pouvoir sous le couvert de la défense de la démocratie et des droits de l'homme.

## La conquête du pouvoir par des manœuvres de déstabilisation

La conquête du pouvoir se fait par des idées et non par la force. Quiconque s'y engage doit, par ses pensées, chercher à persuader le peuple que de tous les prétendants au pouvoir, il est le mieux placé pour conduire sa destinée.

Il se trouve que trop d'individus s'engagent dans cette conquête sans avoir de quoi convaincre les électeurs de leur capacité à répondre à leur attente, sans avoir une idée claire de ce qu'ils feront pour eux s'ils obtiennent leur suffrage. Et parce qu'ils manquent d'idées, ils s'érigent en défenseurs de la démocratie et des droits humains ; du coup, la construction de l'Etat de droit devient leur projet de société.

Dans les pays en développement, la plupart des opposants s'affichent comme les promoteurs des valeurs démocratiques. Cela n'est pas une mauvaise chose en soi : le bien-être de l'humanité passe nécessairement par le triomphe de l'Etat de droit. Ceux qui se sont donné pour objectif d'y contribuer dans les jeunes nations mériteraient donc notre gratitude et notre soutien s'ils procédaient de la manière convenable. Il se trouve que nombreux sont ceux d'entre eux qui ont fait de la violence leur moyen d'action privilégié. Ce moyen consiste essentiellement en des manifestations et en des grèves.

Il s'agit pour ces arrivistes de déstabiliser les régimes qu'ils combattent ou de les faire tomber afin d'accroître leurs chances d'accéder au pouvoir dans la confusion, notamment à la faveur d'élections normales ou anticipées.

### *Les manifestations déstabilisatrices*

La manifestation est un rassemblement public organisé par un groupe de personnes qui entendent ainsi exprimer leur mécontentement, leur opinion ou leurs revendications face à une situation. Elle fait partie des libertés de l'action collective reconnues aux citoyens.

Dans un pays démocratique, les gouvernants tiennent leurs pouvoirs du peuple, au nom et pour le compte de qui ils agissent. Il est évident que toutes leurs actions ne peuvent donner satisfaction ni plaire à tous. Ceux qui n'apprécient pas leur politique ou certaines de leurs activités ont le droit de le leur faire savoir ; la manifestation est l'un des moyens qu'ils ont de se faire entendre.

Bien entendu, une liberté est reconnue aux citoyens pour qu'ils en jouissent. Du moment que des limites ne lui ont pas été assignées, rien n'empêche des opposants d'y recourir dans la lutte pour la conquête du pouvoir.

Mais si la manifestation est une liberté publique garantie par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la constitution de chaque pays, il n'en demeure pas moins vrai que son usage doit se faire de façon judicieuse, dans le respect des lois et règlements, des institutions républicaines et des libertés des autres citoyens. Elle ne saurait être une partie de désordre au cours de laquelle des manifestants peuvent faire ce que bon leur semble sans être inquiétés.

En somme, elle est un rassemblement public qui peut être statique ou mobile. Elle est un regroupement statique quand ses participants restent attroupés à un endroit fixe ; c'est le cas des réunions publiques et des sit-in. Elle est un rassemblement mobile lorsque les manifestants se déplacent d'un lieu à un autre ; dans ce cas, elle n'est qu'une marche, une sorte de procession.

Mais, quel que soit son genre, la manifestation demeure avant tout un moyen d'expression pacifique. Elle se fait dans la discipline et le respect de l'ordre public. Le but de ses organisateurs comme de ses participants n'est pas de faire des règlements de comptes ni de faire étalage de leur capacité de nuisance, mais d'interpeller et de sensibiliser les pouvoirs publics sur une situation donnée.

Par la très grande mobilisation qu'elle entraîne, elle vise à faire comprendre aux autorités leur degré d'impopularité et la nécessité pour elles de changer de politique ou d'attitude si elles ne tiennent pas à perdre leur crédibilité et les prochaines

élections. En somme, elle est un avertissement, une sorte de carton jaune et non autre chose.

Si dans les pays développés elle est perçue comme une action pacifique et organisée presque toujours dans l'ordre et la discipline, force est de constater que dans les jeunes nations, en particulier dans les Etats africains, elle prend bien souvent la forme d'une partie de troubles à l'ordre public.

Depuis qu'ils se sont engagés sur la voie de la démocratie plurielle, ces pays sont très régulièrement le théâtre d'actes de terreur perpétrés dans le cadre et sous le couvert de manifestations. Pour bon nombre d'hommes politiques et de partis dans l'opposition, la violence apparaît de plus en plus comme un moyen idéal pour accéder sûrement et rapidement au pouvoir.

La vocation d'un parti est de conquérir le pouvoir. Mais il ne lui suffit pas de naître pour y arriver ; tout un parcours lui est indispensable. Il lui faut assurer son implantation sur l'ensemble du territoire national, acquérir progressivement un électorat par la défense d'un programme séduisant et avoir l'expérience politique requise. Cela est valable dans toutes les compétitions. Quel que soit votre talent, vous ne pouvez pas vous engager dans l'athlétisme et être assuré de remporter, quelques semaines ou quelques mois plus tard, une médaille d'or aux jeux olympiques ; une préparation adéquate vous sera indispensable pour pouvoir venir à bout d'adversaires chevronnés ayant les mêmes ambitions et la même détermination que vous.

En Afrique, nombreux sont les opposants qui manquent de patience. A peine ont-ils fini de créer leurs partis qu'ils se voient au pouvoir aux toutes prochaines élections, fussent-elles avoir lieu dans les mois ou les semaines qui suivent. Et pour se donner les moyens de leurs ambitions, pour s'offrir la chance de vaincre des adversaires ayant de loin plus d'assise populaire et d'expérience politique qu'eux, ils sont prêts à tout. L'expérience a bien montré qu'en règle générale leurs stratégies visent trois objectifs essentiels : l'affaiblissement ou la chute des régimes qu'ils combattent, le changement des

règles du jeu politique en leur faveur et la quête du soutien de la communauté internationale.

L'affaiblissement des régimes combattus obéit à une logique bien simple. Sachant qu'ils n'ont pas les ressources requises pour battre de façon démocratique des adversaires de loin plus puissants qu'eux, ils cherchent, sinon à les anéantir, tout au moins à les affaiblir de manière à les ramener à leur portée. Ils donnent ainsi l'image d'un athlète en compétition qui, se sentant incapable de tenir tête à un adversaire plus performant que lui, le retient par le maillot ou lui assène subtilement un coup de coude pour freiner son ardeur.

En pratiquant la terreur, les opposants malveillants visent avant tout à impressionner les gouvernants de manière à leur faire perdre la sérénité et surtout la maîtrise de la situation sociopolitique de leurs pays avant les prochaines élections. Mais ils cherchent aussi à les discréditer. Il est évident que des populations sans cesse confrontées à la violence finissent par être traumatisées et à avoir le sentiment que les pouvoirs publics sont incapables d'assurer leur sécurité, sentiment dont l'incidence sur les prochaines élections et même la vie du régime n'est pas à démontrer.

De plus, constamment obligés de réprimer des fauteurs de troubles, les gouvernants apparaîtront, aux yeux de l'opinion publique, comme des dictateurs à combattre. Vomis par une partie du peuple et traqués par la communauté internationale comme des auteurs de violations massives et répétées des droits de l'homme, nombre de régimes ont eu à connaître de sérieuses difficultés auxquelles certains n'ont pu survivre.

Lorsque, accablé de toutes parts, un régime chancelle ou tombe, même à la suite d'un coup d'Etat, ses détracteurs se frottent les mains et jubilent ; on en entend même rire souvent à gorge déployée au cours des interviews qu'ils s'empressent d'accorder à des médias internationaux. Sans craindre qu'il leur soit reproché de contribuer ainsi à porter atteinte à la démocratie pour la défense de laquelle ils prétendent lutter, ils se réjouissent sans retenue et s'empressent d'exiger la mise en place d'un gouvernement de transition.

A la faveur d'un tel gouvernement, ils espèrent avoir plus de chance d'accéder au pouvoir : non seulement ceux qui faisaient obstacle à la réalisation de leurs ambitions sont désormais hors d'état de troubler leur sommeil, mais ils sont assurés, sinon d'obtenir le changement ou la modification de la constitution, tout au moins la mise en place de règles consensuelles taillées à leurs mesures.

On pourrait citer des exemples historiques montrant qu'il ne s'agit pas là d'une spéculation. Que n'a-t-on pas vu en Afrique ? Des situations chaotiques provoquées à dessein par des opposants n'ont-elles pas donné lieu à des conférences et concertations nationales ? A des dialogues nationaux et à des forums ? A des gouvernements de réconciliation nationale, à des gouvernements de consensus, à des gouvernements de transition, à des gouvernements de large ouverture et à des gouvernements d'union nationale ? Des gens qui auraient consumé toute leur vie politique dans l'opposition ou dans l'anonymat sans l'avènement de transitions se sont retrouvés au pouvoir dans la foulée.

L'exigence de changements des règles du jeu est au cœur de bon nombre de mouvements organisés en Afrique. C'est elle qui sert généralement de prétexte pour l'organisation des mouvements de déstabilisation. C'est également elle qui sert d'alibi à certains opposants pour les manifestations visant à susciter le soutien de la communauté internationale : celle-ci a tendance à prendre leurs organisateurs et les manifestants réprimés pour des martyrs de la démocratie.

Certaines de ces revendications, ayons l'honnêteté de le reconnaître, sont fondées. La constitution d'un pays est avant tout une œuvre humaine : il serait utopique de croire qu'elle est parfaite. Si à un moment donné elle devient une source de conflits, la sagesse commande qu'on l'adapte au nouveau contexte sociopolitique.

Quand on est sûr d'avoir la confiance et la faveur du peuple comme certains aiment à le clamer, ce n'est pas en refusant de modifier la constitution de son pays qu'on la perdra. En s'évertuant à la défendre coûte que coûte parce

qu'on y voit un moyen de s'éterniser au pouvoir, on crée des frustrations, une source de révoltes.

Le rôle de la constitution est de réguler la vie politique dans un pays de manière à y garantir la concorde et la paix. N'est-il pas, dès lors, absurde qu'elle soit plutôt une source de crises dramatiques et de désordres ? Quelle serait alors sa raison d'être si elle doit créer la discorde et des troubles dans un pays ? Doit-on s'obstiner à maintenir et à défendre des règles funestes coûte que coûte pour l'unique raison qu'elles sont l'expression de la volonté du peuple ?

La sainte Bible, expression de la volonté divine, a été modifiée pour tenir compte de l'évolution de l'humanité : elle comporte aujourd'hui l'ancien et le nouveau Testaments. Ce ne sont pas des règles que des mortels se sont données pour mieux vivre ensemble qui doivent être ou rester intangibles pour la simple raison qu'elles sont l'expression de la volonté populaire. De plus, si un gouvernant modifie la constitution de son pays à son gré dans le but de se maintenir au pouvoir, il faut s'attendre à ce qu'elle soit remise en cause tôt ou tard.

D'autres exigences, par contre, sont fallacieuses : le but de ceux qui les expriment est d'avoir des prétextes pour lâcher leurs militants dans la rue. Mais, que les changements des règles du jeu démocratique soient exigés de bonne ou de mauvaise foi, ils sont souvent à l'origine de manifestations au cours desquelles des pratiques terroristes ont été déplorées.

En Côte d'Ivoire comme dans d'autres pays africains, la révision de la constitution et l'adoption d'un code électoral élaboré à la convenance de certains guides politiques furent, pendant des années, l'objet d'exigences ayant servi de motifs à d'épouvantables scènes de violence. J'en ai pour exemple le boycott actif des élections de 1995, qui avait occasionné de nombreux morts ainsi que des blessés et des dégâts matériels considérables.

S'il est fait grief à des gouvernants d'instrumentaliser les constitutions de leurs pays, il peut être aussi reproché à des opposants de faire trop souvent preuve d'exagération dans leurs exigences. Il est inadmissible qu'un citoyen remette en

cause la loi fondamentale de son pays pour la simple raison qu'elle ne lui convient pas. Mais qui est-il ?

Une constitution est impersonnelle : elle est faite pour tous les citoyens. De quel droit un seul individu peut-il exiger qu'elle soit modifiée pour l'unique raison qu'elle n'est pas favorable à la réalisation de ses ambitions ? A quoi servirait-elle si elle devait être révisée à la demande de tous ceux qu'elle n'arrange pas ? Avec un tel état d'esprit, il n'est pas exclu que l'idée vienne un jour à des malfaiteurs d'organiser de violentes manifestations pour exiger que le code pénal soit révisé à leur convenance et que la loi prévoit l'exécution des peines d'emprisonnement dans des hôtels de cinq étoiles.

Le respect de la constitution est le premier devoir d'un démocrate. En vous en prenant à la constitution de votre pays vous allez contre cette volonté, dont elle est l'expression. Comment, dans ces conditions, pouvez-vous prétendre être un défenseur de la démocratie ? En quoi êtes-vous un apôtre de cette doctrine si vous êtes incapable de respecter le devoir le plus élémentaire de ses adeptes ? Prenons garde pour ne pas faire comme ces faux prédicateurs qui se passionnent pour l'évangélisation des masses mais qui sont incapables d'obéir aux commandements de Dieu les plus élémentaires !

La quête de la sympathie et du soutien de la communauté internationale sert également de mobile à des manifestations terrifiantes. Des opposants malveillants ont la manie de faire prendre leurs adversaires au pouvoir pour des dictateurs tout en se faisant passer, eux-mêmes, pour des promoteurs de la démocratie et des droits de l'homme, titre donnant droit à la protection des grandes puissances.

Mais il ne suffit pas de vouloir être pris pour un défenseur de ces valeurs pour être considéré comme tel. Il est nécessaire de se faire remarquer par ces puissances et les institutions de défense des libertés démocratiques. Se faire incarcérer ou exposer ses militants à la répression en semant le désordre et la terreur est une méthode couramment pratiquée à cet effet. Nombreux sont les guides politiques africains qui ont obtenu ou doivent leur statut de promoteur des droits de l'homme et

leur popularité à leur expertise en matière d'organisation de manifestations apocalyptiques.

Manifestement commis dans un but politique, les actes de terreur qui illustrent les manifestations en Afrique ne peuvent que relever du terrorisme au sens plein du mot. En toute objectivité, quelle différence notable peut-on faire entre la destruction, au moyen de substances explosives, des locaux d'un parlement, causée par des islamistes exigeant le report d'un scrutin et l'incendie, à l'aide de produits inflammables, d'un palais de justice provoqué par des militants d'un parti s'opposant à la tenue d'une élection ?

Qu'elle survienne par l'effet de substances explosives ou par celui de liquides inflammables, la destruction d'un édifice fait partie des actes de violence habituellement employés par les terroristes. Dans les deux cas, il s'agit d'un acte de terreur visant à empêcher la tenue d'un scrutin, et donc d'une action commise dans un but politique. En vertu de quelle logique peut-on condamner le premier et saluer le second ?

Nous avons tort de ne voir des fanatiques que dans le seul domaine de la religion. L'univers politique aussi en compte énormément. Sans craindre de me tromper, je peux même affirmer que c'est dans ce dernier que ce phénomène est le plus funeste à l'humanité. Le fascisme et le nazisme, deux doctrines ayant mobilisé des masses en Europe au début du XXème siècle, nous en donnent des exemples historiques très édifiants : des militants fanatisés à bloc avaient commis des horreurs jamais égalées.

Dans les pays en développement, nombre de formations politiques grouillent de militants fanatisés à bloc. Capables de toutes sortes d'atrocités pour porter leurs mentors au pouvoir, ces extrémistes n'ont absolument rien à envier aux terroristes professionnels qui font souvent trembler la planète ; ce qui les distingue d'eux, c'est leur couardise et leur lâcheté.

En règle générale, les terroristes professionnels prennent leurs responsabilités après leurs forfaits ; ils n'hésitent pas à revendiquer les attentats qu'ils commettent, aussi horribles et retentissants qu'ils soient. Quant aux dirigeants et militants

des partis qui ont choisi la violence comme principal moyen de lutte politique en Afrique, ils ne songent qu'à se soustraire aux leurs. C'est toujours avec empressement qu'ils font des points, conférences ou déclarations de presse pour décliner toute responsabilité dans les atrocités commises au cours de leurs mouvements.

Ils sont prompts à crier sur tous les toits que lorsqu'on a affaire à un régime intransigeant, il n'y a plus rien d'autre à faire que de recourir à la force. Mais en quoi consiste ce recours pour eux ? Que recouvre la notion de force dans leur entendement ? Comment peuvent-ils justifier ainsi les actes de violence perpétrés au cours des actions de leurs partis et s'évertuer dans le même temps à dégager leur responsabilité ? Certaines formations politiques organisent très régulièrement des manifestations qui se déroulent sans le moindre incident. Comment se fait-il que celles d'autres soient pratiquement les seules à dégénérer toujours en scènes de violence ?

Je suis d'accord avec ceux qui soutiennent qu'il suffit du moindre accroc pour qu'une manifestation ayant mobilisé des foules tourne au drame. Mais il est tout aussi constant que les partis dont les manifestations dégénèrent toujours en scènes de violence ne sont pas les seuls à pouvoir mobiliser leurs militants. Il y en a qui drainent incomparablement plus de monde ; mais des incidents sont rarement déplorés au cours de leurs mouvements.

D'ailleurs, ce qu'ils appellent incident n'en est pas un en réalité : il est établi que dans bon nombre de cas, les actes de violence survenus au cours de certaines manifestations sont voulus, préparés avec soin et commis selon des plans prévus par leurs dirigeants.

Les destructions d'immeubles et de véhicules survenant au cours de mouvements prétendus pacifiques ne sauraient être mises au compte d'accidents ni d'incidents dès lors qu'il est établi que des manifestants étaient porteurs de gourdins, de pierres ou de bidons d'essence ou de pétrole dissimulés dans des sacs ou encore que de tels récipients avaient été préalablement cachés aux abords d'édifices bien ciblés. On

ne va pas à un rassemblement pacifique en se munissant de substances incendiaires, de briquets ou de boîtes d'allumettes, de machettes, de couteaux, de lance-pierres et autres armes par nature ou par destination. Ces produits et objets sont des indices manifestes d'une préméditation, d'une préparation et d'une planification.

La tactique est aujourd'hui bien connue. Conformément aux consignes de leurs guides, des militants bien préparés et prêts à tout vont à des manifestations prétendues pacifiques en se munissant d'objets ne pouvant servir qu'à causer des dégâts. Au moindre incident provoqué à dessein, des troubles éclatent, fournissant du coup aux manifestants l'occasion de se livrer à des actes de violence.

Certains types de manifestations sont très révélateurs de la volonté de leurs organisateurs de semer la terreur. Je ne vois pas comment un guide politique peut prouver sa bonne foi et son innocence lorsque, bien avant un mouvement qu'il a programmé ou commandité, il tient des propos du genre : *« Nous allons à l'assaut final ! Nous allons rendre le pays ingouvernable ! Nos militants ne doivent pas craindre, car, en nombre, ils sont de loin supérieurs à toutes les forces de l'ordre réunies. Etc. »*

Dans un combat, l'assaut final est le dernier, celui de la victoire qui met fin aux hostilités. Transposé dans le cadre de la lutte pour la conquête du pouvoir, il ne peut être que la dernière épreuve de force qui, en faisant chuter le régime combattu, marquera la fin de la lutte. Or, nous savons tous que ce n'est pas par des défilés qu'on peut faire tomber un régime. Le slogan *« nous allons rendre le pays ingérable »* trouve ici toute sa signification. On ne peut rendre un pays dans un tel état que par des actes de barbarie. Je trouve donc lâche l'attitude des organisateurs de manifestations qui, après avoir tenu de tels propos avec une rare audace, cherchent à dégager leur responsabilité dès que l'horreur survient et que l'opinion publique exprime son indignation.

Certaines formes de manifestations, inventées de toutes pièces dans un but subversif, constituent en elles-mêmes des

entreprises de violence. Il en va ainsi des « marches sit-in », des « marches éclatées » et des « boycotts actifs » ; elles sont en réalité des méthodes de terreur et d'intimidation mises au point dans certains pays par des guides politiques.

La « marche sit-in » est la combinaison, au cours d'un même mouvement, de la marche et du sit-in. Les manifestants vont en procession, s'asseyent pendant un bon moment sur la chaussée, reprennent leur défilé, s'immobilisent à nouveau, et ainsi de suite. Le but recherché est de paralyser la circulation et l'activité économique. Les désagréments, les dommages et le traumatisme ainsi causés aux populations ne seraient qu'un moindre mal si les manifestants en restaient là ; il se trouve qu'ils rentrent rarement chez eux sans avoir semé l'épouvante à la faveur de quelque incident créé à dessein : provocations et agressions d'éléments de la force publique, attaques injustes lancées contre des automobilistes et des passants, etc. Bien souvent, c'est dans un climat de peur généralisée que la manifestation prend fin, à la très grande satisfaction de ses organisateurs, qui se félicitent d'avoir réussi leur coup.

La « marche éclatée » est un ensemble de mouvements non pacifiques organisés dans des localités précises ou sur l'ensemble du territoire national. Les manifestants ne vont pas en procession en suivant des itinéraires indiqués aux autorités administratives comme cela se fait pour les marches dites pacifiques. Opérant en bandes armées, ils prennent les rues d'assaut dans plusieurs villes et quartiers, se livrant à des actes de bestialité sur leurs passages ; mais, dans ce désordre apparent, ils agissent selon des consignes et des plans bien précis.

Il serait fastidieux d'évoquer ici toutes les méthodes utilisées pour aboutir au résultat recherché : la production de la terreur ! Ce qu'il importe de savoir, c'est que ces méthodes relèvent toutes du professionnalisme. En fait, les « marches éclatées » n'ont rien de manifestations ; elles ne sont ni plus ni moins que des actes de terrorisme. La preuve en est qu'à leur annonce, tout le monde prend peur, au point que des gens désertent les villes où elles sont programmées, des opérateurs

économiques arrêtent leurs activités, des écoles ferment leurs portes, des compagnies aériennes annulent leurs vols, des touristes et des hommes d'affaires reportent leurs voyages, des puissances étrangères conseillent à leurs ressortissants de rester chez eux, les ménages se ruent dans les magasins et les marchés pour faire des provisions, etc.

Le « boycott actif » d'une élection consiste pour un ou plusieurs partis politiques à s'abstenir d'y prendre part tout en empêchant sa tenue par l'emploi de la violence. Peu avant la date fixée pour le vote, ils organisent des marches éclatées dans le but d'intimider les électeurs et de leur enlever toute envie d'aller exprimer leurs voix. La période préélectorale devient ainsi un moment de terreur et d'angoisse.

Le jour du scrutin dont le boycott est proclamé est celui de tous les dangers : des actes de violence sont programmés sur l'ensemble du territoire national. Et pour empêcher les électeurs d'aller vers les bureaux de vote, les rues et les axes routiers sont rendus inaccessibles au moyen de barricades de fortune. Des automobilistes et des piétons soupçonnés de se rendre aux urnes sont capturés et passés à tabac sans autre forme de procès par des loubards constitués en gangs. En fait, toutes les méthodes de terreur sont utilisées pour faire échec à la tenue du scrutin.

Avouons que toutes ces pratiques n'ont rien à voir avec des manifestations. Si manifester c'est causer des dégâts matériels, piller des boutiques et des maisons, intoxiquer des populations en enflammant des pneus dans les rues, lapider ou brutaliser des passants, violer des femmes ou tuer des innocents, alors les manifestations organisées par la plupart des opposants africains ne sont pas celles que les traités et les lois leur reconnaissent. Ils en sont eux-mêmes conscients ; car s'ils avaient vraiment le sentiment de n'exercer que leurs droits, ils ne devraient pas s'empresser de chercher des boucs émissaires après avoir semé la terreur.

Vouloir mettre les actes de violence perpétrés au cours de tels mouvements sur le compte d'individus infiltrés ou de militants incontrôlés est un acte de lâcheté dès lors qu'ils sont

précédés de déclarations séditeuses et assez révélatrices des intentions malveillantes de leurs organisateurs. Je ne connais que deux types de manifestations : les réunions publiques et les marches. Les « marches sit-in », les « marches éclatées », les « boycotts actifs » et les « boycotts citoyens » que des partis politiques organisent dans le cadre de leurs activités ne sont pas des moyens légaux ; ils relèvent du terrorisme.

Il est dans la nature de l'homme d'abuser des pouvoirs qui lui sont conférés. En considérant les pratiques terroristes des responsables de certains partis politiques africains, on a tout lieu de croire qu'ils ne pourront pas résister à la tentation d'abuser du pouvoir s'il leur échoit un jour. Il est même à redouter qu'ils ne cherchent à écraser leurs voisins et à se comporter comme leurs homologues des grandes puissances. Pour nous en convaincre, il nous suffit de jeter un coup d'œil sur le paysage politique africain : nous nous apercevons que les dictateurs qui font le plus parler d'eux aujourd'hui ont eu recours à la violence pour conquérir le pouvoir.

Celle-ci ne résulte pas seulement des manifestations. Des grèves commanditées ou soutenues par des opposants dans un but subversif donnent également lieu à des actes de terreur.

### *Les grèves politiques*

Dans leur désir d'accéder coûte que coûte au pouvoir, des opposants africains n'hésitent pas à faire feu de tout bois. À l'affût de grognes et des moindres mouvements d'humeur, ils sont prompts à fomenter ou à exploiter des grèves dans un but subversif.

Très souvent, on a bien du mal à faire la différence entre certaines grèves et les manifestations organisées par des partis politiques en Afrique : ce sont les mêmes acteurs, les mêmes actes de terreur et parfois les mêmes exigences que l'on retrouve dans ces deux types de mouvements que rien ne rapproche pourtant.

Les rapports entre employeurs et travailleurs ne sont pas toujours au beau fixe : ils sont souvent émaillés de conflits,

qui peuvent être individuels ou collectifs. Mais quelle que soit leur nature, leur règlement est assuré par l'inspection du travail et des lois sociales et, le cas échéant, par la Justice. Outre ces recours, les employés disposent d'un autre moyen pour régler les différends collectifs qui les opposent à leurs patrons : la grève.

Celle-ci est un arrêt de travail décidé par des travailleurs pour protester contre leurs conditions de travail ou pour faire aboutir leurs revendications communes. Mais il en existe une autre forme qui ne se rapporte pas aux conflits de travail : la grève de la faim ; elle consiste, pour celui qui l'entame, à refuser de s'alimenter pour protester contre une situation ou obtenir la satisfaction d'une exigence.

Par son but, la grève s'apparente à la manifestation : il s'agit, dans les deux cas, de protester contre une situation ou de faire aboutir une revendication. Mais à la différence de la manifestation, qui consiste en une action, la grève se traduit par une abstention.

Le vrai gréviste n'agit pas, il s'astreint à l'inaction ou à la privation. Pour lui, il s'agit, en refusant de travailler, de faire subir un préjudice économique à son employeur afin de le mettre en état d'accepter ses exigences. Le but recherché par le gréviste de la faim est d'émouvoir l'opinion et de s'assurer sa compassion afin de l'amener à se rallier à sa cause et à faire pression sur celui ou ceux à qui la satisfaction de ses préoccupations incombe.

De par sa nature et ses effets, la grève ne devrait vraiment pas donner lieu à des actes de sauvagerie. Non seulement l'abstention et la passivité qui la caractérisent excluent l'usage de la force brutale, mais le moyen de pression qu'elle constitue en elle-même rend superflu le recours à la violence.

A cet égard, les grévistes de la faim sont des citoyens exemplaires. Ils refusent de s'alimenter sans empêcher les autres de manger. Ils assument seuls les conséquences de leurs aventures sans chercher à nuire à quelqu'un. On ne les a jamais vus s'adonner à des actes de vandalisme pour semer la panique et donner ainsi plus de poids à leurs actions. Avec

eux la grève conserve tout son sens et toute sa noblesse. Il en va autrement des employés en grève.

En Afrique, les grèves des travailleurs sont bien souvent dénaturées. Comme les manifestations, elles dégénèrent trop facilement en convulsions publiques. Les grévistes ne se contentent pas d'observer des arrêts de travail ; ils se livrent en plus à des actes de barbarie parfois sans rapport avec les revendications exprimées. Pour réclamer de simples augmentations de salaires, des employés en grève ne trouvent guère anormal ni insensé de saccager les locaux et le matériel de travail de leurs entreprises, de séquestrer ou de molester leurs employeurs ni de s'attaquer aux familles et aux biens de leurs collègues refusant de s'associer à leurs actions.

Ils ont fait en sorte que dans l'entendement de beaucoup, l'emploi de la violence fait partie des éléments constitutifs de la grève. Pour beaucoup aujourd'hui, une grève sans brutalité n'en est pas une. Rien n'illustre mieux cet état d'esprit que la réaction d'un écolier dont l'histoire mérite d'être racontée.

Comme d'habitude, cet enfant fut accompagné à l'école de très bonne heure par son père, lequel ignorait que les enseignants étaient en grève ce jour-là. Lorsque l'information lui fut donnée par le gardien de l'établissement, il voulut en savoir davantage sur un arrêt de cours ainsi décidé à l'insu des parents d'élèves. Il descendit de son véhicule et se dirigea vers la direction de l'école sous les vociférations de son fils, qui lui demandait avec insistance de revenir. Pensant qu'il s'agissait de simples caprices, l'homme fit la sourde oreille et entra dans la cour de l'école. Après s'être entretenu avec le directeur de celui-ci, il retourna à sa voiture. Son enfant, qui était tout heureux de le revoir, s'empressa de lui demander :

- Papa, n'as-tu pas eu peur ?

- Pourquoi aurais-je eu peur ? lui demanda l'homme, quelque peu surpris.

- N'y a-t-il pas de machettes là-bas ? lui répondit l'enfant par cette question.

Ne voyant pas ce qu'une machette avait à voir dans le contexte où ils étaient, l'homme fronça les sourcils. Son fils

s'était rendu compte qu'il n'avait toujours pas été compris. Aussi, précisa-t-il ainsi sa pensée :

- Ne t'ont-ils rien fait ? Ne t'ont-ils pas poursuivi avec des machettes ?

- Qui ils ?

- Ceux qui sont en grève.

- Pourquoi me pourchasseraient-ils avec des machettes ?

- Mais c'est ça la grève, papa !

- Non fiston, ce n'est pas cela la grève, clama l'homme, qui ne manqua pas d'esquisser un sourire et de lui faire un petit cours sur ce moyen d'action avant de déplorer les abus qui en sont faits.

Cette histoire, qui est bien réelle, est révélatrice de l'idée que certains se font de la grève. En fait, si l'enfant s'était mis à crier de toutes ses forces en voyant son père entrer dans un établissement dont les enseignants étaient en grève, c'est tout simplement parce qu'il s'attendait à ce qu'il soit agressé.

A cette époque, les étudiants en grève se servaient de machettes et de gourdins pour faire sortir leurs camarades des amphithéâtres et des salles de travaux dirigés afin de les contraindre à suivre leurs mots d'ordre. Les tiers qui avaient le malheur de se retrouver sur leur chemin en avaient pour leur compte ; ils étaient pris à partie et malmenés sans autre forme de procès. Mais cette histoire montre également à quel point les actes de barbarie qui accompagnent les grèves en Afrique sont traumatisants.

Dans bon nombre de cas, les actes de brutalité commis au cours des grèves sont dus à la colère et à l'effet de foule. Des travailleurs qui n'arrivent plus à faire vivre leurs familles, obnubilés par le spectre du chômage ou des compressions de personnels deviennent fébriles et impulsifs. Bien entendu, lorsqu'ils se rassemblent dans le cadre d'actions concertées, il faut bien s'attendre à une explosion de violence ; l'effet de groupe aidant, la plus petite maladresse, le moindre écart de langage de leur employeur peut suffire à mettre le feu aux poudres. Inversement, une seule parole bien dite, un seul mot bien placé peut arracher des tonnerres d'applaudissements à

des grévistes très furieux, menaçants et prêts à tout pour se faire entendre.

Il est incontestable qu'en règle générale les actes de violence perpétrés au cours des grèves surviennent de façon incidente. Reconnaissons cependant que dans certains cas ils procèdent d'une préméditation, d'une planification et d'une préparation minutieuse, circonstances qui en font des actions subversives.

Dans les pays en développement, en particulier dans les Etats africains, des guides politiques dans l'opposition font feu de tout bois. Dans la lutte pour la conquête du pouvoir, ils ne ratent aucune occasion de mettre toutes les chances de leur côté. Et lorsqu'il n'y a pas d'occasion, ils n'hésitent pas à en créer. Exploiter ou fomenter des grèves constitue, à cet égard, une tactique bien prisee.

Il est de notoriété publique que de nos jours des syndicats de travailleurs sont sous la coupe de formations politiques qui les manipulent à souhait. A l'instigation des responsables de ces partis, ils entreprennent, à tort et à travers, des grèves dont le vrai but n'est pas de faire aboutir des réclamations intéressant les salariés mais de mettre le pouvoir en difficulté.

Dans certains pays, notamment africains, on a vu des guides syndicaux déclencher des grèves à longueur d'année soi-disant pour lutter contre la baisse du pouvoir d'achat. Les mêmes ont brillé par leur silence et leur immobilisme dès que le pouvoir a changé de mains ; pourtant les revendications pour lesquelles ils avaient fait tant de bruit et d'agitations étaient très loin d'être satisfaites. Qu'est-ce qui peut bien expliquer cette attitude ?

« Les mêmes causes produisent les mêmes effets », dit une maxime de notoriété publique. Au nom de quelle logique peut-on défendre farouchement le pouvoir d'achat sous un régime et se croiser les bras sous un autre alors qu'on n'a pas obtenu gain de cause ? A quelle logique obéit l'attitude d'un syndicat qui se dresse contre des gouvernants pour défendre une cause et pactise avec leurs successeurs au mépris des intérêts des syndiqués et de l'idéal qu'il a passé des années à

défendre ? Des salariés mécontents de leurs conditions de travail et de vie sont-ils moins à plaindre parce que le pouvoir a changé de camp ?

Le caractère politique d'une grève peut se justifier aussi par l'attitude de certains opposants. Combien de fois n'avons-nous pas vu des guides politiques s'immiscer dans des grèves ne les concernant ni de près ni de loin ? Pour des arrêts de travail insensés ou décidés à la légère, ils sont prompts à prendre position, à multiplier des conférences et points de presse, à s'agiter et à amener le monde entier comme si leurs pays étaient en péril. Auprès d'eux, les revendications les plus absurdes trouvent presque toujours des échos favorables.

Ces réclamations ne sont en réalité que des prétextes utilisés pour faire échouer toute négociation. On a vu des grévistes exiger la démission de chefs d'Etats ou faire leurs des exigences déjà exprimées par des partis à l'occasion de manifestations précédemment organisées. On en a vu exiger qu'on leur cueille le soleil et la lune. En fait, tout se passe de telle manière que les grèves annoncées ou entamées soient inévitables.

Bien souvent, les grèves ainsi suscitées et téléguidées par des mains occultes s'apparentent à des « marches éclatées » : les grévistes et leurs mercenaires se livrent sans merci à des actes de violence, semant le désordre et la terreur. Commis en réalité dans un but éminemment politique, de tels actes, fruit d'une préparation, relèvent du terrorisme au sens plein du mot.

Les grèves des transporteurs et des étudiants sont, elles aussi, souvent exploitées ou suscitées à des fins subversives par des guides politiques sans scrupule.

Il serait superflu de souligner l'importance des transports dans la vie d'un pays. Une seule journée de grève dans ce secteur suffit à causer des désagréments insupportables, à entraîner des pertes financières considérables et même à paralyser l'activité économique. Un domaine aussi sensible ne pouvait pas ne pas intéresser les opposants dont le plan de lutte politique prévoit la déstabilisation du régime auquel ils

disputent le pouvoir. De graves évènements laissant présager des troubles dans le secteur des transports causent plus de peur que de mal. En revanche, des incidents mineurs n'ayant parfois pas de liens évidents avec les transports donnent lieu à des grèves dévastatrices parce qu'ils sont récupérés par des politiciens véreux.

S'il est vrai que les transporteurs et leurs personnels ont souvent des raisons propres d'observer des arrêts de travail, il n'en demeure pas moins constant que bon nombre de leurs mouvements sont commandités et téléguidés par des guides politiques à l'image des grèves en milieu universitaire.

Cet univers ingouvernable où enseignants et étudiants rivalisent sans cesse en grèves aussi insensées que barbares est plus sensible. De ce fait, il intéresse les politiciens au plus haut point. Si les mouvements des premiers ne font le plus souvent que du bruit, ceux des seconds, eux, sont presque toujours agités et empreints de violence.

Dans certains pays, s'il y a des grèves qui préoccupent et marquent le plus les populations en raison de leur trop grande fréquence, de leur barbarie et de leurs conséquences, ce sont bien celles des étudiants et des transporteurs.

A l'instigation de formations politiques, des étudiants sèment constamment la terreur. Pour un oui, pour un non, ils refusent d'aller au cours et s'offrent du coup l'occasion de se livrer à des actes de sauvagerie. Les universités, les grandes écoles et les cités universitaires ont souvent été et continuent d'être le théâtre de barbaries : déprédations, destructions de biens, séquestrations, torture, viols en réunion, assassinats, duels au coupe-coupe, bagarres sanglantes, incinérations de vivants et de cadavres. Bref ! Il serait fastidieux d'énumérer les actes de bestialité dont les étudiants se rendent coupables.

Des universités et écoles africaines grouillent aujourd'hui de terroristes professionnels n'ayant absolument rien à envier aux islamistes qui troublent le sommeil des nations les plus puissantes du monde. Mais ils sont pris pour de vulgaires agitateurs parce qu'ils sont des étudiants, parce qu'ils ne sont pas des terroristes de carrière.

Les grèves des transporteurs sont bien moins effroyables. Il n'empêche qu'elles sont très inquiétantes. Dans l'immense majorité des Etats africains, les transports en commun sont aux mains de particuliers qui, pour la plupart, ne vivent que des revenus qu'ils leur procurent ; et Dieu seul sait ce que leur coûtent une ou deux journées d'arrêt de travail. Il va sans dire que les grèves chroniques ne sont pas du goût de tous, surtout de ceux, au demeurant plus nombreux, qui ont du mal à s'en sortir. Ce n'est donc pas sans réticence, et parfois même sans résistance, que certains acceptent de suivre les mots d'ordre de grève de leurs syndicats, attitude généralement funeste à ceux qui l'affichent.

Mais les pertes matérielles et financières et les traitements cruels infligés aux récalcitrants sont bien loin d'être les seules conséquences à redouter dans ce genre de grève. Le souci des grévistes d'impressionner les pouvoirs publics, de faire parler d'eux et de donner plus d'effets à leurs mouvements les conduit souvent à se livrer à des actes de sauvagerie : des barricades sont dressées sur la voie publique pour empêcher la circulation des véhicules, des automobilistes sont pris à partie et leurs véhicules parfois détruits en partie ou calcinés, des passagers sont impitoyablement passés à tabac, etc.

Les grèves des étudiants et des transporteurs fomentées ou soutenues par des politiciens à des fins subversives sont presque toujours effroyables. Les négociations, dans ce genre de mouvement, sont le plus souvent vouées à l'échec : les exigences des grévistes sont déraisonnables, pour ne pas dire surréalistes et pratiquement impossibles à satisfaire. Bien entendu, elles ne peuvent que traîner et donner le temps à des agitateurs manipulés à outrance de causer le maximum de dégâts et de nuisances.

Commises comme prévu, planifiées et préparées avec soin sous la houlette de manipulateurs qui ne visent qu'à atteindre un but politique, de telles actions relèvent en réalité de la déstabilisation. En vérité, la différence entre l'incendie d'un édifice public causé par des grévistes manipulés par des politiciens cherchant ainsi à satisfaire leurs ambitions et la

destruction d'un monument occasionnée par des islamistes manœuvrés par des guides spirituels ayant des arrière-pensées politiques n'est qu'apparente : dans les deux cas, le mobile est identique, la violence a été employée, des dégâts ont été causés, la terreur a été semée, les auteurs de ces actes ont été abusés. De même, il n'y a qu'une différence de degré entre la terreur provoquée par des étudiants qui décapitent leurs semblables dans des campus et des résidences universitaires à Abidjan et celle d'islamistes égorgeant des êtres humains en Algérie.

En Afrique, la démocratie est devenue, pour ainsi dire, un fonds de commerce. Trop de gens l'exploitent pour satisfaire leurs ambitions. L'attitude de ces arrivistes ne devrait susciter que de l'indignation s'ils se contentaient d'en faire un usage malhonnête. Hélas ! En son nom et sous son couvert, des opposants sont prompts à semer la terreur ! Pour sa gloire, le sang a été répandu à profusion et continue de couler à flots dans des pays en développement ; des Etats ont été ou sont confrontés à de graves crises ; des nations ont été dévastées ou sont réduites en lambeaux. Est-ce cela promouvoir la démocratie ?

Quiconque cherche à diriger un pays sous-développé se propose de le bâtir pour en faire une grande nation. Bien sûr, en se lançant dans la conquête du pouvoir, les opposants africains entendent construire leurs pays pour en faire de grandes puissances ; c'est là une ambition noble et louable. Mais que peut-on attendre de ces guides politiques si eux et leurs militants n'apprennent qu'à détruire ?

L'habitude est une seconde nature. Un ivrogne n'arrête pas de boire de l'alcool du jour au lendemain. Celui qui, étant dans l'opposition, a passé son temps à détruire son pays par la pratique de la violence n'abandonnera pas ses habitudes du jour au lendemain pour la simple raison qu'il a accédé au pouvoir ; si cette méthode s'avère être pour lui le moyen le plus approprié pour se maintenir au pouvoir, il ne faut pas s'attendre à ce qu'il s'empêche de le faire. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il continuera à dévaster son pays

par l'emploi de la force brutale. Les exemples d'Etats où la haine, la discorde, les conflits et la misère ont fait place à l'amour, à la concorde, à la paix et à la prospérité à cause des pratiques fascistes de leurs dirigeants ne sont pas rares. Cela est bien triste !

Lorsque la violence s'installe dans un Etat comme moyen de lutte politique, syndical ou idéologique, il doit se préparer à sombrer dans le désordre. Les habitudes ne se perdent pas facilement : des gens à qui l'on a inculqué la culture de la barbarie ne deviennent pas civilisés et sages du jour au lendemain. Tant que le pouvoir n'est pas échu à leur camp, ils continueront à le conquérir par la violence ; s'il leur échoit, ils chercheront à le conserver par la force sans craindre de répandre le sang de leurs concitoyens.

Ce qu'il y a de plus écœurant dans leur attitude, c'est que lorsqu'il leur arrive de perdre des biens, leur liberté, des gouttes de sang ou des proches dans le cadre de leur combat, ils s'empressent d'ameuter le monde entier comme si c'était l'apocalypse. Mais putain ! Où allons-nous ? Quels sont ces charbonniers qui ont peur de se salir les mains ?

S'il y a des gens que j'admire le plus en matière de lutte politique ou idéologique, ce sont bien ces kamikazes qui s'immolent par le feu pour la défense d'une cause. Au lieu d'exposer la vie, la santé et les biens des autres, ils sacrifient leur propre existence en se faisant dévorer par des flammes. Ceux-là sont des héros, des héros au sens le plus noble du mot. Mais je trouve lâche que, tout en se ménageant avec soin, des gens cherchent à défendre la démocratie au prix du sang et de la fortune de leurs prochains.

Cette pratique devrait être combattue de la manière la plus énergique. Il se trouve que, dans quantité de pays sous-développés, des gouvernants, ceux-là mêmes à qui cette tâche incombe au premier chef, en ont fait leur arme favorite ; ils s'y adonnent à loisir pour se maintenir au pouvoir à satiété.

## **Chapitre 2**

### **La conservation du pouvoir par la terreur au nom de la démocratie**

---

Si vous vous intéressez à la vie des présidents des pays en développement, vous vous apercevrez qu'ils sont très nombreux à avoir accédé au pouvoir par la force. Ils se sont par la suite empressés d'organiser des parodies d'élections pour se donner une légitimité et éviter de se retrouver au ban de la communauté internationale. Mais sachant bien qu'en règle générale ceux qui prennent le pouvoir par la force le perdent tôt ou tard de la même manière, ils ne se sont pas endormis sur leurs lauriers ; ils se sont presque tous arrogé des pouvoirs exorbitants, qu'ils ont exercés ou exercent de façon autoritaire.

Conscients de l'écart qui existe entre leurs manières de gouverner et les valeurs démocratiques qu'ils prétendent promouvoir, ils ont fait du mensonge et de la fourberie leurs recettes favorites pour être ou rester crédibles aux yeux de l'opinion et des défenseurs des droits de l'homme. Par des manigances et des discours trompeurs, ils s'efforcent de faire prendre les opposants à leurs régimes pour des imposteurs et les vrais ennemis de la démocratie. Mais ce qu'ils ignorent, c'est que ceux qui les écoutent et les observent ne sont pas tous aussi dupes qu'ils le pensent. Comment peuvent-ils se faire prendre pour des démocrates pendant qu'ils remuent ciel et terre pour s'éterniser au pouvoir ?

Le pouvoir acquis par les urnes est forcément limité dans le temps. Celui qui le détient a été élu pour une durée fixée par la constitution de son pays, expression de la volonté populaire. A la fin de son mandat, il est loisible à tout autre

citoyen remplissant les conditions requises de solliciter le suffrage du peuple pour lui succéder.

Bien sûr, le gouvernant dont le mandat arrive à expiration n'est pas exclu de la course à sa succession. Il peut demander au peuple de lui renouveler sa confiance, sauf si, pour une raison quelconque, la constitution ne lui permet plus de faire acte de candidature.

C'est de cette manière que les choses devraient se passer dans un pays démocratique. S'il en est effectivement ainsi dans les nations réellement civilisées, force est de constater que dans bon nombre d'Etats, en particulier dans les pays africains, ceux qui ont goûté aux délices du pouvoir sont rarement disposés à perdre leurs privilèges. Telle une bosse indéfectivement plaquée sur le dos du bossu, ces gouvernants « se cramponnent au pouvoir » de toutes leurs forces, contre vents et marées.

Evidemment, lorsqu'on veut se maintenir au pouvoir en violation des règles du jeu démocratique, on ne peut que commettre des abus : tripatouillage de la constitution, fraudes électorales, épuration des forces de défense et de sécurité, persécution d'opposants et de journalistes, confiscation des libertés, répressions sanglantes, exécutions sommaires, etc.

Des gouvernants commettent tellement d'atrocités que la perspective de leur retour à la vie de citoyen ordinaire leur coupe le sommeil et l'appétit : ils ont peur d'affronter un jour les regards des nombreuses victimes de leurs horreurs, de subir des représailles ou de se retrouver devant la Justice. Mourir au pouvoir apparaît à leurs yeux comme le moyen le plus sûr d'échapper aux conséquences de leurs actes.

Soit dit en passant, il y a lieu de se demander s'il est normal qu'un chef d'Etat, aussi sanguinaire qu'il puisse être, ne soit amené à répondre de ses crimes que quand il n'est plus au pouvoir.

Dans tous les pays du monde, lorsque des malfaiteurs se signalent, on ne ménage aucun effort pour les retrouver et les mettre hors d'état de nuire. En tout cas, on met tout en œuvre pour éviter, sinon qu'ils fassent de nouvelles victimes, tout au

moins qu'ils en alignent le moins possible. On ne les laisse pas faire la pluie et le beau temps jusqu'à ce qu'ils prennent leur retraite pour songer à les traquer et à les faire juger. Pourquoi ne procéderait-on pas de la même façon dans les pays dont les dirigeants ne cessent de répandre le sang de leurs compatriotes et d'ôter à des innocents toute raison de vivre ? Selon quelle logique peut-on laisser des dictateurs avérés semer le désastre et la désolation dans leurs pays et attendre qu'ils n'aient plus la possibilité de nuire pour les arrêter et les traduire devant la Justice à coups de battages médiatiques ?

Aujourd'hui, les choses se passent de telle manière que les dictateurs jouissent d'une très grande sérénité : ils peuvent perpétrer des massacres à grande échelle et terroriser leurs peuples sans avoir à redouter plus que des condamnations officielles et des résolutions presque jamais suivies d'effets. L'usage de la force auquel il est de temps à autre recouru pour affaiblir ou décapiter leurs régimes lorsque les intérêts des grandes puissances sont en jeu n'affecte généralement que les habitants des pays concernés. Ces réactions partisans ne sont en fait que des règlements de comptes ; elles sont très loin d'être inspirées par une volonté réelle de promouvoir la démocratie.

Au lieu d'encourager des manifestations dévastatrices ou de fomenter des coups d'Etat et des insurrections armées, qui en rajoutent aux souffrances d'innocentes populations, l'on gagnerait à traduire les gouvernants sanguinaires devant la justice internationale. La communauté internationale a les moyens de le faire ; tout est une question de volonté politique et diplomatique.

Un chef d'Etat qui est conscient qu'il peut être jugé pour ses atrocités pendant qu'il est au pouvoir fera preuve de plus de sagesse et de modération dans le recours à la force. Mais il sera intraitable s'il sait qu'il n'aura à répondre de ses crimes que lorsqu'il aura cessé d'être président ; et comme il a les moyens de s'éterniser au pouvoir par le recours combiné à la force et à des élections truquées, il continuera à régner par la

terreur jusqu'à ce qu'un coup d'Etat, une rébellion armée ou la mort l'emporte.

Dans l'attente de perdre leur qualité de chef d'Etat pour être inquiétés, des dictateurs sont parvenus à s'accrocher au pouvoir jusqu'à ce qu'ils soient rappelés à Dieu. Ils n'auront à répondre de leurs actes que devant Celui-ci. Encore faut-il que le châtement d'outre-tombe soit une réalité : l'au-delà est le lieu que nous connaissons le moins ; ceux qui y vont ne reviennent pas pour nous en donner des échos. S'il s'avère que tout ce qu'on nous en dit n'est qu'une chimère, ils auront commis tant d'atrocités impunément. Comment veut-on, dans ces conditions, que la dictature n'ait pas encore de beaux jours devant elle ?

Ce que quantité de dictateurs redoutent de nos jours, c'est la perte du pouvoir : elle seule peut les amener à répondre de leurs actes devant les hommes. Même la perspective d'être butés à l'occasion de coups d'Etat ou d'insurrections armées les inquiète moins : non seulement ils mourront en martyrs, mais en plus ils n'auront pas à souffrir.

Bien entendu, lorsqu'on est prêt à sacrifier sa propre vie pour ne pas lâcher le pouvoir, ce ne sont pas celles des autres qu'on ménagera. Que n'a-t-on pas vu faire des gouvernants et que ne les verra-t-on pas faire pour conserver leurs fauteuils ? Même des gens qui, dans l'opposition, clamaient sans arrêt qu'ils donneraient des leçons de démocratie aux dictateurs africains s'ils accédaient au pouvoir n'ont pas du tout tardé à retourner leurs vestes une fois leurs ambitions atteintes ; telle une liane enroulée autour d'un arbre, ils se sont agrippés à leurs fauteuils au prix du sang de leurs compatriotes.

Un gouvernant qui cherche à conserver le pouvoir par le tripatouillage des textes, par des élections truquées ou, en tout cas, autrement que par des voies loyales, ne peut atteindre son but qu'en ayant recours à la force. En règle générale, ce moyen consiste dans l'instrumentalisation de la puissance publique et de partisans opérant dans le cadre de mouvements se disant patriotiques, de véritables gangs.

## L'instrumentalisation de la force publique

Il n'existe pas un Etat qui ne soit pas doté de forces de défense et de sécurité. Ces forces sont loin d'être de simples ornements ; elles ont été constituées pour être utilisées. Il faut donc manquer de réalisme pour s'étonner ou s'indiquer que des gouvernants les mettent en action pour prévenir ou réprimer des troubles à l'ordre public dans leurs pays.

Dans une famille, la plus petite communauté qui puisse exister, les parents sont parfois obligés de recourir à la force pour maintenir ou ramener leurs enfants sur la bonne voie. Dans un pays, communauté d'une infinité de familles, l'usage de la force s'avère indispensable pour contraindre les uns et les autres à respecter les règles de la vie en collectivité.

Il est évident que celle-ci serait impossible s'il n'en était pas ainsi. En toute honnêteté, que seraient nos sociétés si chacun pouvait faire ce que bon lui semble sans avoir à craindre d'être réprimé ? Regardez un peu ce qui se passe dans certaines écoles et universités africaines depuis que la force a basculé dans le camp des élèves et des étudiants ! Convaincus que de toutes les façons ils auront le dernier mot, ces experts en barbarie font la pluie et le beau temps dans leurs pays.

L'usage de la force est si nécessaire à l'harmonie sociale qu'il ne devrait pas être vu d'un mauvais œil s'il l'était de manière raisonnable. Il se trouve que dans de nombreux pays en développement, en particulier dans les Etats africains, le désir de confisquer le pouvoir amène bien des gouvernants à utiliser la force publique de façon abusive. Pour un oui, pour un non, elle est mise en action.

Liées de nos jours à l'accès au pouvoir par la force ou dans des conditions contestables, les pratiques dictatoriales constituent pour les gouvernants qui s'y adonnent un moyen d'étouffer toute velléité d'hostilité. Cela va de soi. En règle générale, un homme qui arrive au pouvoir par les armes ou à l'issue d'une élection remise en cause par ses adversaires est toujours sur la défensive. Se disant qu'il a des ennemis qui

peuvent le renverser à tout moment ou lui donner du fil à retordre, il est enclin à la méfiance et à la susceptibilité. Le recours à la terreur constitue pour lui une tactique sûre pour décourager d'avance et dissuader tous ceux qui pourraient nourrir l'idée de s'attaquer à son régime.

Pour bien comprendre sa démarche, figurons-nous un chien en possession d'un os qu'il ne tient pas à perdre. Dès qu'un autre chien, tout autre animal ou même son maître l'approche, il s'empresse de japper, d'aboyer et, au besoin, de bondir sur lui pour l'obliger à fuir ou pour le tenir à distance.

Sans cesse obsédés par l'idée d'un renversement, les gens parvenus au pouvoir par les armes, par la fraude ou dans des conditions contestables sont prompts à faire usage de la force. Hantés par l'idée d'être éjectés de leurs fauteuils par des ennemis, parfois imaginaires, des gouvernants prennent soin de mettre en place des systèmes répressifs qui constituent, pour ainsi dire, des épouvantails pour ceux qui pourraient être tentés de s'attaquer à leurs régimes.

Détournées de leurs missions véritables et utilisées à des fins personnelles, les forces de défense et de sécurité cessent d'être républicaines. Ce qui compte pour leurs membres, ce n'est pas la défense des intérêts de la nation ni la protection des populations, mais la préservation du régime. Hélas ! C'est bien ce qui se passe aujourd'hui dans quantité de pays en développement, en particulier dans les Etats africains !

Si tel n'était pas le cas, on comprendrait très mal que des éléments de la force publique encadrent et protègent des auteurs de troubles agissant pour le compte du pouvoir. Les destructions de biens, les blessures volontaires, les viols et les homicides cessent-ils d'être des troubles à l'ordre public parce qu'ils sont le fait des partisans du régime qui entendent ainsi le soutenir ? La paralysie de l'économie nationale, les mises à sac d'entreprises et la mise en fuite d'investisseurs étrangers cessent-elles d'être dommageables à la nation parce qu'elles sont le fait des partisans du régime en place ? Pas du tout ! Et si ceux-là mêmes qui ont pour mission de prévenir et de réprimer de tels actes s'abstiennent volontairement de le

faire, favorisent leur commission ou y prennent part parce qu'ils servent la cause d'un régime, c'est qu'ils n'agissent pas pour le compte de leur patrie.

Ce n'est sûrement pas sans raison que des forces formées et entretenues par l'Etat pour défendre ses intérêts et veiller sur ses populations se laissent détourner de leurs missions et deviennent les instruments des ambitions de gouvernants ayant pris goût au pouvoir. Ces raisons ont pour noms : la manipulation et la corruption.

Manipulé jusqu'à un certain degré, l'homme le plus indocile ou le plus intègre peut devenir une marionnette : on peut lui faire accomplir tout ce qu'on veut. Les sectes nous en donnent des preuves tous les jours : endoctrinés à bloc, des enfants ont coupé les ponts avec leurs parents ; des femmes ont divorcé ou mis leurs foyers en danger ; des hommes ont abandonné leurs familles ; des malades jugeant les soins médicaux incompatibles avec la parole de Dieu s'efforcent de recouvrer la santé par le jeûne et la prière ; des illuminés ont péri bêtement dans le cadre d'attentats suicides et de suicides collectifs, etc.

De la même manière, des gendarmes, policiers et soldats manipulés à outrance ont fini par perdre le discernement. On est parvenu à leur mettre dans la tête que tout ce que le régime fait est bon et conforme à l'intérêt de la nation. Par conséquent, quiconque se démarque de son idéologie ou agit dans un sens qui ne lui est pas favorable doit être considéré comme un ennemi de la patrie et traité comme tel.

Endoctrinés à bloc, ces serviteurs de la loi devenus des fans du régime sont dans les mêmes dispositions d'esprit que tous les fanatiques. A l'instar des intégristes qui sèment la terreur pour la défense de leurs religions, ils sont prêts à tout dès que celui-ci est critiqué, contrarié ou menacé, même par des voies légales.

Dans les Etats dont les dirigeants sont vraiment décidés à confisquer le pouvoir, les manifestations, même les plus pacifiques, sont réprimées dans le sang lorsque leur succès peut avoir une incidence fâcheuse sur leur popularité ou leur

crédibilité. N'arrive-t-il pas souvent que des éléments des forces de défense et de sécurité tirent à balles réelles sur des manifestants aux mains nues ? Dans certains Etats, on a vu des soldats utiliser des chars et des hélicoptères de combats pour empêcher ou disperser des manifestations qui, si elles avaient eu lieu, seraient peut-être passées inaperçues.

A force d'accompagner des gouvernants dans leur volonté de rester coûte que coûte au pouvoir, des forces de défense et de sécurité ont perdu de vue leurs missions véritables. Elles passent leur temps à dresser des barrages et à effectuer des patrouilles dans l'unique but de prévenir des conspirations et d'intimider ou de réprimer des opposants et leurs partisans. Pendant ce temps, des malfaiteurs s'en donnent à cœur joie : ils font la pluie et le beau temps, semant la terreur au grand désarroi de populations livrées à elles-mêmes.

A des victimes ou témoins d'agressions crapuleuses qui viennent implorer leur secours des agents de la force publique en poste à des barrages ne trouvent guère irresponsable ni stupide de répondre : *« Ce n'est pas pour cela que nous sommes ici ! Cela ne fait pas partie des missions qu'on nous a assignées ! Allez dans un commissariat ! Qu'est-ce qui prouve que vous ne cherchez pas à nous entraîner dans un traquenard ? »*

Cette attitude est d'autant plus inadmissible que tout en justifiant leur refus de porter secours à des personnes en détresse par la nécessité de ne pas violer les consignes qui leur ont été données, ils trouvent moyen d'abandonner leurs positions pour effectuer des patrouilles au cours desquelles ils rackettent des passants et des commerçants. De même, ils trouvent toujours le temps de se chamailler ou de marchander avec des automobilistes à qui ils reprochent d'avoir commis des infractions au code de la route parfois imaginaires : il y a matière à garnir leurs poches !

On peut comprendre que dans certaines circonstances des agents en faction ne puissent pas se déplacer pour porter secours à des victimes d'agressions. Mais sont-ils obligés de rabrouer ceux qui viennent les solliciter ? Est-il normal qu'à

des heures tardives ils demandent à ceux-ci d'aller se plaindre ailleurs alors qu'ils ont la possibilité de les soulager, ne serait-ce qu'en organisant des secours au moyen de leurs radios ou de leurs téléphones portables ? Savent-ils qu'en se comportant de la sorte ils se rendent coupables du délit de non assistance à personne en danger ?

Dans certains pays, les choses se passent de telle sorte qu'en définitive, les sociétés de gardiennage sont en train de se substituer aux forces de l'ordre, devenues pratiquement des milices. De plus en plus, la sécurité des personnes et des biens est assurée par des vigiles, omniprésents dans les zones urbaines ; des ménages, des opérateurs économiques et des passants ne jurent désormais que par eux. Les agents de la force publique devraient rougir de leur disponibilité et de leur dévouement.

Le règlement de la circulation routière lui aussi est en passe de devenir l'affaire des particuliers. Des citoyens de bonne volonté, agissant spontanément ou dans le cadre des activités d'associations de quartier, se démènent tous les jours pour remédier à des embouteillages pendant qu'à proximité d'eux des policiers ou des gendarmes en faction ou en poste à des barrages guettent des ennemis du régime.

Les agitations et les exactions des membres des forces de défense et de sécurité seraient moins choquantes s'ils avaient la volonté ou le sentiment d'agir dans l'intérêt de leur patrie. Il se trouve qu'ils font tout cela pour la gloire et le salut d'un régime qui fait leur affaire.

En plus des manipulations auxquelles ils sont sujets, ils trouvent leur compte dans l'enracinement du régime qu'ils défendent. Les primes d'incitation qui leur sont octroyées, les occasions de surfacturations qui s'offrent à eux et les rackets auxquels ils s'adonnent régulièrement et en toute impunité sont autant d'avantages qui expliquent leur excès de zèle.

Nul n'est dupe. Lorsque le paiement de leurs salaires ou de leurs primes accuse le moindre retard, ils n'hésitent guère à manifester leur irritation par des mutineries sauvages, des actes de vandalisme ou des publications d'articles menaçants

dans des journaux ; là, ils oublient leurs slogans patriotiques. Mais dès qu'ils obtiennent gain de cause, ils redeviennent des gardiens loyaux et dévoués de leurs patries, prêts à tout pour justifier la confiance placée en eux et les avantages qui leur sont consentis. Ils n'hésitent pas à réprimer dans le sang des grèves, attroupements et manifestations ne troublant en rien l'ordre public, oubliant qu'ils sont eux-mêmes prompts à se mutiner et à semer l'épouvante pour exiger le paiement de primes vite dilapidées dans les voluptés.

Des gouvernants obsédés par le pouvoir sont si frileux qu'ils prennent au sérieux toutes les informations faisant état d'actions subversives. Des autorités militaires et policières le savent si bien qu'ils en tirent souvent parti ; régulièrement, ils dénoncent des conspirations imaginaires dans l'unique but de soutirer de l'argent à l'Etat.

Les soldats, les gendarmes et les policiers envoyés tous les jours sur le terrain n'ont pas l'occasion de se livrer à ce genre d'escroquerie. Eux, se remplissent les poches aux dépens des automobilistes et des petits commerçants ; ils le font avec d'autant plus d'aisance et d'audace que l'impunité leur est quasiment assurée.

Dans un pays où les gouvernants veulent s'éterniser au pouvoir, les éléments des forces de défense et de sécurité sont rois. Adulés et ménagés pour des raisons qui sautent aux yeux, ils peuvent se permettre de faire tout ce qu'ils veulent sans être inquiétés : bon nombre d'entre eux se livrent à des extorsions de fonds au grand jour ; les patrouilles et les opérations de maintien d'ordre sont des parties de folies au cours desquelles des malheureux sont raflés à tort et à travers, passés à tabac, contraints de se vautrer dans des égouts, pour ne citer que les mauvais traitements les plus fréquents.

Des chefs d'Etats sont tellement obsédés par l'idée d'un renversement qu'à la moindre tension politique, ils fomentent des dénonciations de coups d'Etat imaginaires dans l'unique but de dissuader tous ceux qui auraient l'intention d'en faire. Dans le même but et pour les mêmes raisons, ils sont prompts à faire propager des rumeurs de complots relayées par des

organes de presse acquis à leur cause chaque fois qu'ils sont absents de leurs pays, que des diseurs de bonne aventure les mettent en garde ou encore que la situation sociopolitique se dégrade ou leur paraît anormalement calme.

Cette tactique ne mériterait pas d'être évoquée ici si elle ne faisait qu'alimenter la presse et les conversations dans les salons, les bureaux et les lieux publics. Il se trouve que les dénonciations de faux complots, toujours accompagnées de délations, donnent bien souvent lieu à des mesures de sécurité draconiennes se traduisant par des rafles abusives, des actes de torture, des arrestations et détentions arbitraires et des exécutions sommaires, pour ne citer que ces exactions.

Des attaques dirigées contre des policiers, des gendarmes, des militaires, des douaniers ou des gardes forestiers par des bandits, des contrebandiers ou des braconniers sont bien vite récupérées par les pouvoirs publics et servent de prétextes pour traquer des opposants ou des soldats redoutés. C'est très souvent que nous entendons des accusations fondées sur des considérations enfantines du genre : *« C'est bien à lui que l'évènement profite, il est donc le cerveau de l'opération. Il en est capable, c'est donc lui. Le meneur de l'opération ou du mouvement est de la même tribu ou de la même région que lui ; c'est donc lui le commanditaire de l'attaque ou du projet de complot. Etc. »*

Ce genre d'accusation est légion dans quantité de pays en développement. A tout instant, chacun de nous peut se voir imputer la responsabilité d'un fait auquel il est tout à fait étranger ou même qu'il est incapable de commettre. Des gens intellectuellement pauvres et strictement démunis se sont vus accusés d'être des cerveaux de prétendus complots déjoués ou en préparation.

Dans certains pays, il est courant que des citoyens soient passés à tabac pour des propos hostiles au régime, tenus dans un lieu public. Fréquenter des personnes se trouvant dans le collimateur du pouvoir, avoir un écart de langage à l'égard d'un dignitaire du régime ou un geste n'entrant pas dans le droit fil de l'idéologie des gouvernants est un crime de lèse-

majesté, et par conséquent une source de gros ennuis pour nombre de personnes.

Cette situation, qui fait le bonheur de soi-disant agents secrets et de mouchards, n'est pas sans conséquences. Entre collègues, entre amis et dans certains milieux, les sujets de conversations sont limités. Des citoyens vivent dans la crainte perpétuelle de faire des gestes ou de tenir des propos qui pourraient leur attirer des ennuis parce que, mal compris ou mal interprétés, ils seront jugés hostiles au régime en place.

Dans les pays où règne la dictature, les populations vivent en permanence dans l'angoisse, dans une psychose de peur. Comme l'épée de Damoclès, la machine répressive plane sur la tête de chaque citoyen, y compris des hommes de Dieu : le moindre manquement au régime peut lui coûter très cher.

Dans certains pays, on a vu des éléments des forces de défense et de sécurité faire des descentes musclées dans des lieux de culte pour y capturer des guides spirituels comme de vulgaires bandits : le seul tort de ces infortunés était d'avoir fait des sermons jugés hostiles aux pouvoirs en place.

Ce qui est écœurant, c'est que les auteurs et les partisans de ces pratiques osent prétendre agir pour la préservation de l'ordre constitutionnel et donc dans l'intérêt de la démocratie. Putain ! De quel ordre constitutionnel parlent-ils ? Sont-ils vraiment sincères ou veulent-ils tout simplement se donner bonne conscience ? En quoi l'expression d'une opinion ne faisant pas plaisir à un gouvernant porte-t-elle atteinte aux institutions d'un pays ? En quoi l'organisation d'un défilé paisible bouleverse-t-elle cet ordre ? Et en quoi remet-on les choses en place en commettant des viols et des pillages ou en détruisant des habitations dans des quartiers précaires ?

En tout état de cause, dans une nation démocratique, les outrages faits aux autorités, tout comme les atteintes portées à la sûreté de l'Etat, à la paix et à la tranquillité publique sont répréhensibles. Il n'est donc pas normal que leurs auteurs soient soumis à de mauvais traitements au lieu d'être traduits devant la Justice.

Nous sommes tous d'accord que ceux qui cherchent à prendre le pouvoir par la force compromettent le processus démocratique engagé dans leurs pays. En réprimant leurs actes, on rétablit l'ordre constitutionnel et on sauve du même coup la démocratie. Les gouvernants qui le font auraient pleinement raison et mériteraient d'être soutenus s'ils étaient de bonne foi.

Il se trouve que l'ordre constitutionnel et la démocratie ne sont guère menacés dans tous les cas où des gouvernants dénoncent des complots et des actes de déstabilisation. Au contraire, ce sont leurs répressions abusives qui constituent une menace pour la démocratie.

Nombre de dirigeants des jeunes nations se flattent à tort d'être respectueux des principes de la démocratie et des droits de l'homme. La pluralité de partis politiques et d'organes de presse qu'ils s'empressent d'invoquer comme preuve de leurs affirmations, de leur bonne foi ne suffit pas à faire d'un pays un Etat de droit.

Si l'engagement démocratique d'une nation était fonction du nombre de partis qui y existent, les Etats-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne seraient sûrement classés parmi les pays les moins démocratiques du monde. Ils n'ont, chacun, que deux formations politiques : le Parti Démocrate et le Parti Républicain pour le premier et le Parti Conservateur et le Parti Travailleiste pour le second. Pourtant ces puissances sont considérées comme des modèles de pays démocratiques. En revanche, il y a des Etats qui comptent des dizaines de partis mais qui sont, à juste titre, classés parmi les pays les moins respectueux des principes de la démocratie et des droits de l'homme.

Instituer le multipartisme dans un pays est une chose ; y instaurer la démocratie en est une autre. De quelle démocratie peut-on parler dans un Etat où survivent des pratiques dignes des régimes monarchiques ? De quelles garanties de libertés peut-on faire état dans une nation où le harcèlement judiciaire d'opposants n'a été abandonné que pour être remplacé par des persécutions et des exécutions sommaires ? De quel Etat

de droit peut-on faire cas dans un pays où des manifestations pacifiques sont réprimées dans le sang ? De quel Etat de droit peut-on parler dans un pays où des milices à la solde du pouvoir sèment la terreur en toute impunité ?

Un pays a beau grouiller de partis politiques, de syndicats et d'organisations non gouvernementales, il est loin d'être un Etat de droit si ses dirigeants s'adonnent à des pratiques fascistes, si des escadrons de la mort, tortionnaires et milices à la solde du pouvoir y font la pluie et le beau temps. La démocratie n'est pas un vain mot, mais un comportement, dirait le président Félix Houphouët Boigny.

Il est tout aussi amusant d'entendre des gouvernants dire qu'ils sont des modèles de démocrates parce que leur pays compte une pléthore d'organes de presse dont les animateurs exercent leurs activités sans être importunés par la Justice.

Apprécier la liberté d'expression par rapport aux relations de la presse avec l'institution judiciaire est une grosse erreur. Comme les membres de toute corporation, les journalistes exercent leurs activités dans un cadre juridique bien défini et dans le respect des droits et libertés reconnus aux autres. S'ils les violent, il est tout à fait normal qu'ils aient des ennuis judiciaires, revers qui font partie des risques de leur métier et qu'il leur est loisible d'éviter en étant corrects.

Ces ennuis, qui s'inscrivent dans des limites fixées par la loi, sont d'ailleurs préférables aux corrections extrajudiciaires auxquelles il leur arrive d'être soumis dans certains pays. Je me demande bien en quoi l'emprisonnement d'un journaliste constitue plus une atteinte à la liberté d'expression que des actes de violence commis sur lui par des agents de la force publique ou des bandes armées agissant sur ordre ou avec la bénédiction du pouvoir.

Il est de notoriété publique que, dans de nombreux pays africains, les locaux d'organes de presse sont souvent pris d'assaut par des éléments de la force publique, qui n'hésitent guère à passer leurs personnels à tabac, à détruire leurs matériels de travail ni à y commettre des incendies. Peut-on affirmer que la liberté de la presse est intacte dans ces Etats

pour l'unique raison que des journalistes n'y font plus l'objet de poursuites pénales ? Où est la liberté d'expression si, au lieu d'être envoyés en prison ou attirés devant les tribunaux pour le paiement de dommages-intérêts, des journalistes à qui il est reproché d'avoir commis des délits sont conduits au tombeau ? Où est la liberté de la presse si, au lieu d'être traduits devant la Justice pour des propos, écrits ou gestes déplaisant aux gouvernants, de pauvres journalistes s'attirent fatalement des expéditions punitives de la part des forces de l'ordre ou de bandes armées à la solde du pouvoir ? Où est la liberté d'opinion si, constitués en gangs opérant en toute impunité, des militants du parti au pouvoir empêchent la vente des journaux dont la ligne éditoriale se démarque de la pensée unique imposée par celui-ci ?

Les actes de violence ainsi perpétrés contre des organes de presse et leurs animateurs sont, plus que des atteintes à la liberté d'expression, de véritables actes de terrorisme. Ils constituent un moyen d'intimidation qui, beaucoup plus que les emprisonnements, même arbitraires, entrave la liberté de la presse.

Un gouvernant est libre de se proclamer démocrate et de chanter sur tous les toits qu'il l'est et que toutes ses actions sont guidées par l'unique souci d'instaurer ou de consolider la démocratie dans son pays. Mais il ne sera pris au sérieux que si ses actes sont en conformité avec ses paroles. Le vrai démocrate, c'est celui qui fait la volonté du peuple et des lois qu'il s'est engagé à faire respecter ; et la volonté du peuple n'est pas qu'il soit terrorisé par des forces de défense et de sécurité érigées en milices.

Dans bon nombre de pays, ces forces inquiètent plus les populations qu'elles ne les rassurent. Les simples patrouilles et les opérations de maintien de l'ordre apparaissent bien souvent comme des parties de folies au cours desquelles des agents se permettent toutes sortes d'exactions sans craindre d'attenter à des vies humaines, parfois pour des futilités.

Dans ces pays, il arrive très souvent que les forces de l'ordre terrorisent incomparablement plus les populations que

des manifestants qu'elles ont reçu ordre de disperser. Il n'y a rien de plus effroyable que le spectacle offert par des avions de guerre volant à très basse altitude, émettant des bruits assourdissants et larguant des grenades à très forte détonation pour disperser des participants à des marches pacifiques. Non moins traumatisant est celui offert par des agents ouvrant le feu sur des manifestants, faisant des concerts de tirs en l'air pour contraindre les populations à rester chez elles, obligeant des individus raflés à se vautrer dans des caniveaux ou des flaques de boue, ou encore passant des individus interpellés à tabac.

Tout aussi, et peut-être même plus scandaleuse, est la scène offerte par des soldats débarquant, armes et matraques aux poings, dans des maisons d'habitation pour y débusquer des « suspects ». Des enfants qui en ont été témoins ont subi des traumatismes dont ils ont eu du mal à se remettre. Tous ces abus sont en grande partie à l'origine des débordements auxquels de nombreuses manifestations donnent lieu : les excès sont presque toujours

L'instrumentalisation de la force publique est un moyen efficace pour s'accrocher au pouvoir. Mais une puissance, quelle qu'elle soit, a ses limites. Celles-ci se révèlent quand elle est utilisée de façon abusive. Un chasseur peut compter sur la puissance de sa carabine tant qu'il se borne à tirer sur des pigeons, des perdrix ou des écureuils ; mais il se rendra très vite compte de la fragilité de son arme s'il s'amuse à s'attaquer à un buffle, à un éléphant ou à un lion.

La puissance publique peut s'avérer impuissante face à un peuple déterminé à lui tenir tête. Les Etats-Unis d'Amérique possèdent la plus grande armée du monde ; mais celle-ci a étalé ses limites au Vietnam, en Somalie et plus récemment en Iraq face à des combattants intrépides. Nous connaissons des exemples de pays où des forces de sécurité ont cédé face à des soulèvements populaires. Des gouvernants le savent et prennent la précaution d'avoir plusieurs cordes à leurs arcs ; l'instrumentalisation de la rue apparaît pour beaucoup comme un « pneu secours ».

## L'instrumentalisation de la rue

Dans une société réellement civilisée les revendications, les protestations et les règlements des conflits se font par le dialogue et la négociation. Etant un opposant, si je me sens lésé ou indigné par un acte du gouvernement par exemple, il m'est loisible de rencontrer les autorités compétentes et d'en discuter avec elles. De même si, étant un gouvernant, je suis mécontent de l'attitude d'une puissance étrangère, j'ai la possibilité d'entrer en contact avec son ambassadeur ou, le cas échéant, de lui envoyer une mission diplomatique pour lui exprimer mon irritation et mes exigences. En cas d'échec de la négociation, j'ai une voie de recours que je peux très bien utiliser : saisir la juridiction compétente.

Dans tous ces cas, les discussions, qu'elles soient directes ou indirectes, ont lieu à des endroits indiqués et dans des formes convenables. Ces convenances existaient également dans les sociétés traditionnelles africaines ; rares étaient les problèmes qui ne pouvaient pas être réglés sous l'arbre à palabres ou dans le cadre des alliances intertribales.

La politique moderne a, pour ainsi dire, tué la sagesse africaine. Le dialogue et la négociation ne sont plus utilisés pour les règlements des crises ; ils sont écartés au profit du recours à la force brutale, jugée plus efficace. Par la force des choses, la rue s'est substituée à l'arbre à palabres : pour des problèmes tout à fait anodins qu'on peut très bien régler par des échanges directs entre les protagonistes, des politiciens appellent leurs partisans à l'investir et à semer la terreur.

Cette attitude, quoique rétrograde et injustifiable, peut se comprendre lorsqu'elle vient d'un opposant ayant affaire à un dictateur très intransigeant. Face à un gouvernant allergique au dialogue et à la négociation, qui prend un malin plaisir à répondre à de sérieuses protestations ou revendications par le mépris, la raillerie et la répression systématique, il peut être tentant de recourir à la force pour se faire entendre. Frustré de ses droits et libertés et muselé par-dessus le marché, l'homme

le plus paisible peut devenir violent. « *Un mouton en danger mord,* » dit un proverbe abron.

En revanche, il est absurde et même inadmissible qu'un gouvernant fasse de la « loubardise » un moyen d'expression. Il a des prérogatives qui rendent superflu le largage de ses militants dans la rue en guise de protestation : il a avec lui la loi et la puissance publique qu'il peut utiliser à loisir !

Ces moyens ne peuvent être utilisés contre des puissances étrangères, me dira-t-on. Je n'en disconviens pas. Mais n'est-il pas absurde que, pour manifester sa colère contre un pays étranger, un gouvernant incite ses partisans à semer la terreur dans son propre pays ? Une telle attitude me fait penser à la réaction d'un père de famille insensé qui, pour protester contre le comportement de son voisin ou d'un visiteur, invite ses enfants à détruire ses propres appareils électroménagers, fauteuils, assiettes, verres ou encore à renverser la marmite qui est au feu, quitte à dormir les ventres creux.

D'ailleurs, pour un gouvernant, inciter ses partisans à s'attaquer aux ressortissants d'une puissance et à leurs biens n'est pas un acte de courage mais de témérité, et celle-ci se paye toujours cher. En agissant de cette manière, il renonce au règlement du conflit l'opposant à cette puissance par le dialogue et la négociation et l'invite du coup à l'affronter sur le terrain de la brutalité. Et comme nul n'a le monopole de la barbarie, il risque de se mordre les doigts s'il a la chance de ne pas être anéanti.

La volonté de conserver le pouvoir à tout prix pousse des gouvernants africains à faire de la rue l'instrument de leurs ambitions. Pour un oui, pour un non, ils poussent leurs partisans à l'investir sans craindre de faire détruire les pays qu'ils ont reçu mandat de préserver des atteintes de toutes sortes et de construire.

Qu'il accède au pouvoir par la force ou par les urnes, un gouvernant a toujours des partisans sur qui il a le droit de s'appuyer pour gouverner et, au besoin, pour se maintenir au pouvoir. Que ceux-ci le soutiennent par leurs conseils, leurs idées ou leur travail : cela est tout à fait légitime et salutaire !

Nul ne verrait non plus d'un mauvais œil qu'ils se mobilisent pour le préserver ou le sortir d'un danger, notamment par des tournées d'informations ou d'explications, par des actions diplomatiques ou encore par des manifestations pacifiques. Mais il est inadmissible qu'ils le soutiennent par la pratique de la terreur.

Dans un pays civilisé, les revendications, les protestations et les règlements des conflits se font par des voies légales. S'il y a bien des gens qui ont intérêt à ce que les choses se passent toujours de cette manière, ce sont les gouvernants et leurs partisans : cela leur éviterait de recourir à la force dont l'emploi, en politique, peut avoir des conséquences aussi imprévisibles que funestes. Et la meilleure façon d'amener les autres à ne pas faire ce qu'on n'est pas prêt à accepter, c'est de prêcher par le bon exemple.

Supposons que votre maison soit bâtie au milieu d'un grand jardin que vous entretenez avec soin. Vous recevez un visiteur qui, émerveillé par la splendeur de ce jardin, hésite à y cracher ou à y jeter des mégots de cigarette. Pendant qu'il se fait du scrupule, il vous voit en train d'uriner sous une plante. Pris par l'envie d'uriner à son tour, il ne demandera pas où se trouvent les toilettes. Comme vous, il ira se mettre à l'aise dans un coin de votre cour parce qu'il aura compris par votre geste que vous n'y verrez pas d'inconvénient.

Cet exemple peut nous faire sourire ; il n'empêche qu'il met en évidence une vérité, également valable dans la gestion de la vie publique. Les gouvernants sont garants du respect des lois et des institutions de leurs pays. S'ils veulent que celles-ci soient respectées par tous les citoyens, il est indispensable qu'ils donnent le bon exemple en s'interdisant de les bafouer, eux et leurs partisans ; mais s'ils se le permettent parce qu'ils estiment que c'est de cette façon qu'ils pourront se maintenir au pouvoir à satiété, ils font le lit du désordre.

En tant que gouvernant, vous disposez de pouvoirs vous permettant d'accomplir votre mission et de faire face à toutes les situations envisageables. Le recours à la force publique fait partie de ces prérogatives.

Que vous soyez tenté d'utiliser celles-ci pour gouverner ou pour préserver votre poste, cela peut se comprendre : il est dans la nature de l'homme de chercher à abuser des droits et pouvoirs qui lui sont reconnus. Mais si vous allez au-delà de vos prérogatives et recourez à des moyens qui ne vous sont pas permis, je peux moi aussi, en tant qu'opposant, me payer le luxe d'outrepasser les droits qui me sont reconnus pour l'exercice de mes activités politiques. Pour mettre la force publique en mouvement, il faut une réquisition ; et celle-ci ne peut être prise que par une autorité investie du pouvoir de le faire.

La rue, elle, n'appartient à personne et sa mise en action ne nécessite pas une réquisition ; elle peut être faite par tous ceux qui se sentent capables de mobiliser des foules. Autant vous trouvez qu'elle peut vous aider à demeurer au pouvoir à satiété, autant j'estime, si je suis un opposant, qu'elle peut me permettre de vous succéder. Rien ne vous donne, plus qu'à moi, le droit de la mobiliser dans le combat politique que nous menons. Vos partisans que vous êtes prompt à pousser dans la rue n'ont pas, plus que les miens, le droit de porter des armes et des uniformes, encore moins de procéder à des patrouilles, à des contrôles d'identité, à des perquisitions, à des arrestations et à des exécutions sommaires ; ils n'ont pas plus que les miens le droit de semer la terreur.

Vos partisans défendent la bonne cause, seriez-vous peut-être tenté de dire. Ceux de vos adversaires aussi ont la même prétention ; ils clament sans arrêt qu'ils défendent les intérêts de la patrie que vous avez compromis par votre mauvaise manière de gouverner. De quel côté se trouve la vérité ?

Cette question ne mériterait pas d'être posée si, pour assurer votre maintien au pouvoir, vous étiez resté dans les limites des prérogatives qui vous sont reconnues. Mais en quoi vous et vos bouillants partisans êtes-vous plus soucieux des intérêts de la patrie que moi et les miens si, tous, nous estimons que la réalisation de nos ambitions respectives passe par des destructions de biens, des pillages, des viols, des actes de torture et des assassinats ?

Cette question vous intéresse au plus haut point, vous les gouvernants qui avez fait ou comptez faire de la rue l'instrument de vos ambitions. En incitant ou en encourageant les citoyens qui vous soutiennent à sortir et à semer la terreur parce que cela vous arrange, vous donnez à entendre aux autres citoyens qu'ils peuvent faire de même. Et vous serez mal placés pour le leur reprocher. Pouvez-vous dire, en vos âmes et consciences, que vous êtes à l'aise en reprochant à des opposants d'avoir pris des armes ou d'avoir eu recours à des manifestations barbares pour exprimer des revendications ou leur irritation alors que vous qui devriez donner le bon exemple vous êtes prompts à recourir aux mêmes moyens dans des cas où vous n'êtes point autorisés à le faire ? Etes-vous vraiment d'accord avec vos consciences en condamnant des insurgés ayant pris des armes pour se faire entendre alors que dans des circonstances identiques vos partisans n'hésitent pas à investir la rue et à semer le désordre et la terreur avec vos bénédictions et sous vos encouragements ?

Les miliciens et les soi-disant patriotes à votre solde sont après tout des citoyens comme tout le monde. Le fait qu'ils vous soutiennent ne leur confère pas un statut particulier ni des droits spéciaux, même si vous avez été élus de façon démocratique. En quelle qualité se permettent-ils d'accomplir des missions exclusivement réservées à des membres de la force publique ? De quel droit s'adonnent-ils à des activités ne pouvant être exercées que par des personnes investies par la loi à cet effet ?

Vous ne pouvez davantage convaincre personne que vous lâchez vos partisans dans la rue pour défendre l'Etat de droit. Vous avez reçu de vos peuples respectifs mandat de leur garantir la concorde, la sécurité et la paix ; et la réalisation de ces objectifs suppose le respect des droits et libertés des uns et des autres. En quoi les actes de terreur perpétrés par vos loubards à chacune de leurs sorties contribuent-ils vraiment à l'instauration ou à la consolidation de l'Etat de droit ? Les ravages commis par ces « criquets » sont-ils pour vous une contribution à l'édification de nations civilisées ? Existe-t-il

des violations plus graves des droits humains que les pillages, les destructions de biens, les blessures physiques et morales, l'intoxication des populations par l'incinération de pneus usés sur la voie publique, les viols et les homicides que ceux-ci se permettent ?

Vos adversaires aussi ont les mêmes prétentions que vous. Ils ne cessent de clamer haut et fort à qui veut bien les entendre qu'ils luttent pour le respect, dans vos pays, de la démocratie et des droits de l'homme que vous avez sacrifiés pour préserver vos fauteuils. Dans quel camp se trouve la vérité ? Votre bonne foi ne souffrirait d'aucun doute si vous et vos partisans agissiez dans le respect des lois et des libertés démocratiques que vous prétendez promouvoir. Mais, en bafouant ces libertés, vous ne faites qu'apporter de l'eau au moulin de vos détracteurs.

Charité bien ordonnée commence par soi-même, dit un vieil adage que votre qualité de gouvernant vous engage à avoir toujours présent à l'esprit. Si vous ne supportez pas que vos adversaires bafouent les lois et les institutions des pays que vous avez la faveur de diriger, ayez soin de les respecter vous-même. En prêchant par le bon exemple, non seulement vous montrerez à vos concitoyens que vous êtes fidèles à vos serments, mais surtout vous serez plus à l'aise en blâmant ou en réprimant ceux d'entre eux qui troublent l'ordre public. Mais vous perdrez votre temps à vouloir les dissuader de porter atteinte à l'ordre établi si vous-mêmes vous ne pouvez pas vous empêcher d'outrepasser vos droits et pouvoirs.

Si un gouvernant estime que, dans son pays, les membres de la force publique ne sont pas en nombre suffisant pour pouvoir accomplir leurs missions comme il se doit, il lui est loisible de procéder à des recrutements. Les considérations budgétaires dont il pourrait se prévaloir pour écarter cette solution ne sont pas sans réplique : l'entretien des milices n'est pas donné ; il est tout aussi onéreux que celui des forces de l'ordre officielles. De plus, les conséquences d'un conflit armé sont si désastreuses que les incidences financières de tels recrutements ne devraient pas compter outre mesure.

Quoi qu'il en soit, aucun texte ne lui permet de créer ni d'autoriser l'existence de milices, qui ne sont ni plus ni moins que des bandes armées. S'il le fait, il n'obéit qu'à ses propres intérêts et à sa seule volonté, lesquels n'ont pas force de loi. Et si les ambitions et la volonté d'un homme peuvent servir de fondement à la création d'une milice ou d'un réseau d'agitateurs, rien n'empêche tous ceux qui en ont aussi de se doter de ce qu'on pourrait appeler une puissance privée.

Par opposition à la puissance publique, celle-ci peut se définir comme l'ensemble des forces non officielles utilisées par des opposants pour conquérir ou conserver le pouvoir.

La plupart des régimes africains qui ont eu affaire ou qui sont confrontés à des rébellions doivent leurs revers au tort qu'ils ont eu de créer ou d'entretenir des bandes armées. En prenant la liberté de recruter et d'armer, directement ou par le truchement de leurs familles politiques, des individus n'ayant pas le droit de porter des armes, ils ont créé des précédents qui n'ont pas manqué de faire des émules. Des partis dans l'opposition leur ont emboîté le pas en armant leurs militants intrépides. Cela est de bonne guerre !

Un parti au pouvoir est après tout une association à caractère politique : il n'a pas plus de droits que ses rivaux. Ce qui lui est permis ne peut être refusé aux autres. S'il se permet de se doter d'une puissance privée, rien ne s'oppose à ce que les autres aussi fassent de même.

Cela dit, les milices et les réseaux d'agitateurs à la solde des pouvoirs publics sont généralement constitués de jeunes volontaires recrutés parmi les désœuvrés soi-disant pour la défense des intérêts de leurs patries. N'entrent ou, en tout cas, ne peuvent être admis dans ces milieux que des individus disposés à croire sans discernement et sans discussion à tout ce qu'on leur dira.

Rassemblés à longueur de temps dans ce qu'ils appellent agoras, parlements ou forums, de véritables *camps d'endocritinement*, ils reçoivent, pour ainsi parler, une formation de robot. Les méthodes de manipulation en vigueur dans ces camps sont semblables à celles utilisées dans les sectes.

Dans celles-ci, il est demandé aux fidèles de prendre pour argent comptant tout ce que les gourous leur disent. Dans les camps d'endoctrinement, on s'efforce d'amener les soi-disant patriotes à prendre pour des vérités bibliques tout ce qui sort des bouches de leurs maîtres. Ils doivent notamment admettre que les souverains dont les paroles leur sont enseignées sont des hommes tout à fait exceptionnels envoyés par Dieu pour sauver leurs peuples de la même manière que le Christ fut dépêché sur terre pour sauver l'humanité.

A force de manipulations, ces jeunes finissent par devenir des illuminés : ils croient effectivement que les gouvernants dont les paroles et les œuvres leur sont enseignées sont des hommes exceptionnels, des sortes de demi-dieux. Partant de cette croyance, non seulement ils pensent que tout ce que ces messies font est bon, mais ils sont prêts à tout pour défendre leurs causes, même au prix de leurs propres vies.

Cette attitude ne mériterait pas qu'on lui consacre des réflexions si elle ne faisait qu'avilir ceux qui l'adoptent. Il est dans l'intérêt de toute personne d'avoir une bonne situation, de se faire une personnalité et de s'épanouir pleinement. S'il y en a qui préfèrent plutôt vivre dans l'oisiveté et les ténèbres pour le salut de leurs semblables, s'il y en a qui ont choisi de se faire infantiliser et de passer leur temps à lutter pour les autres, c'est leur droit. Il se trouve que leur engagement est bien souvent préjudiciable à la société.

En premier lieu, si les Etats font de l'instruction l'une de leurs plus grandes priorités, c'est pour avoir des hommes et des femmes capables d'assurer leur développement. Il est donc regrettable de voir des jeunes gens formés à grands frais aller annihiler leurs connaissances et leur savoir-faire dans des camps d'endoctrinement d'où ils ressortent complètement abrutis et incapables de répondre aux attentes de leurs pays. Le pire est que, pour la défense des causes de leurs mentors, ils n'hésitent guère à détruire ce qui a été fait par les autres ; ils le font sans craindre de causer du tort aux patries dont ils prétendent défendre les intérêts. Dans certains pays, on a vu

de soi-disant patriotes mettre des entreprises à sac dans leurs pays et provoquer la fuite d'investisseurs.

En second lieu, ces ignobles brutes constituent un danger permanent pour les populations de leurs pays. Commettez l'imprudence de critiquer leurs idoles en leur présence : ils vous feront baigner dans le sang ! Se faisant passer pour les gardiens de leurs patries et jouissant d'une totale impunité de ce fait, ils font la pluie et le beau temps ; ils sont prompts à semer la terreur pour protester contre des propos ou actions sans importance qu'ils jugent contraires aux intérêts des régimes à la solde desquels ils sont. Forts de la part belle qui leur est ainsi faite, ils ne reculent devant aucune atrocité : déprédations, extorsions de fonds, destruction de biens, viols, tortures, enlèvements, séquestrations et assassinats sont des méfaits régulièrement dénoncés par leurs victimes.

Que ceux qui ne connaissent pas ces brutes s'imaginent ces fanatiques qui, dès qu'on dit du mal de leurs religions ou de leurs prophètes, deviennent furieux et se livrent à des actes de bestialité. Pour peu qu'on critique les gouvernants ou les régimes qu'elles soutiennent, qu'on ait un geste défavorable ou préjudiciable à ceux-ci, elles tombent en transe ; tels des criquets pèlerins, elles détruisent tout sur le passage, causant des troubles graves à l'ordre public.

Pour avoir osé publier les caricatures de gouvernants ou des articles jugés séditions, des organes de presse ont été pris à partie : leurs journaux ont été interdits de vente pendant des jours et leurs locaux mis à sac. De même, coupables d'avoir pris service à leurs nouveaux postes, des fonctionnaires en ont eu pour leur compte : des hordes de soi-disant patriotes opposés à leurs nominations, jugées contraires à l'intérêt de leurs idoles, les ont passés à tabac et expulsés de force de leurs bureaux. Pour avoir accompli leur travail en délivrant des pièces aux adversaires de leurs mentors ou rendu des décisions contraires aux intérêts de ceux-ci, des magistrats ont été pourchassés comme des lièvres par des « patriotes » enragés avant d'être interdits d'accès à leurs bureaux pendant des semaines.

Ce qui est écœurant par-dessus le marché, c'est que ces soi-disant patriotes n'ont aucun respect pour les institutions qu'ils prétendent défendre. Dans certains pays, chacun des trois pouvoirs a eu à faire les frais de leurs humeurs : des palais de justice ont été investis et des magistrats battus aussi bien dans leurs bureaux que dans des salles d'audience ; d'honorables députés ont été molestés en pleine session et pourchassés comme de vulgaires manifestants ; des ministres issus de l'opposition ont vu leurs bureaux et résidences mis à sac.

Les soi-disant patriotes, également connus sous les noms de républicains et de nationalistes, prennent la rue d'assaut chaque fois que les régimes qu'ils soutiennent se trouvent en difficulté. Pour eux, tous les moyens d'action sont permis, pourvu qu'ils soient susceptibles de sortir leurs mentors du pétrin. Aussi, n'hésitent-ils pas à recourir à la force brutale s'ils estiment qu'elle peut leur permettre d'obtenir gain de cause. En somme, ils agissent selon la maxime qui dit qu'en politique la fin justifie les moyens.

Les gouvernants accèdent démocratiquement au pouvoir avec l'aide de leurs partisans. Il est tout à fait normal qu'ils s'appuient sur eux pour le conserver. Dans les pays civilisés, ce soutien consiste en des actions légales et responsables : déclarations, pétitions, manifestations pacifiques, séminaires, conférences, tournées d'explications, etc.

Il se trouve qu'en Afrique ces moyens sont employés de façon abusive. Dans bon nombre de pays de ce continent, les déclarations ne sont ni plus ni moins que des appels à la haine et à la violence ; les pétitions prennent bien souvent la forme de tracts appelant à soutenir des régimes en difficulté par tous moyens et les manifestations celles d'actes de pur terrorisme. N'est-il pas absurde de soutenir un gouvernement à son détriment ? N'est-il pas insensé de le soutenir par des actions de nature à donner de lui une très mauvaise image ? Cette question s'adresse à vous qui commettez ou cautionnez de telles barbaries. Celui pour qui vous vous agitez a été élu pour accomplir des missions précises : réaliser ou consolider

l'unité nationale, créer des richesses profitables à tous et assurer au mieux la sécurité des institutions républicaines, des personnes et des biens ; c'est en cela que vous pouvez lui être raisonnablement utiles.

On peut comprendre qu'étant de simples suiveurs, vous ne puissiez l'aider dans aucune de ces missions. Mais pensez-vous que vous lui rendez service en tombant en transe et en vous livrant à des actes de barbarie chaque fois qu'on tient au sujet de son régime des propos ne correspondant pas à ce que vous aimeriez entendre ?

Ce qui vous ferait plaisir, c'est d'entendre tous les jours chanter les louanges de votre idole, c'est qu'on applaudisse tout ce qu'il dit et fait. Or, toutes ses paroles et tous ses actes ne sont pas forcément dignes d'éloges. Aussi génial qu'il soit à vos yeux, il est avant tout un homme ; et comme tel, il n'est pas infailible : il peut se tromper. Et comme un proverbe abron le dit si bien, « le mauvais danseur ne sait pas qu'il est gauche ».

Dans le feu de l'action, de nombreux hommes d'Etat perdent le sens de la réalité et ne se rendent pas compte de leurs bévues. Votre mentor peut très bien se retrouver dans une telle situation ; c'est à vous ses partisans qu'il appartient d'appeler son attention sur ses erreurs et ses dérapages. Si vous êtes incapables de le faire, souffrez au moins que d'autres le fassent à votre place : il y va de son intérêt. Avec moins de passion et plus de discernement, vous comprendrez qu'au-delà de leur sévérité, certaines des critiques formulées contre son régime sont fondées, constructives et profitables ; en les prenant en compte, elles peuvent lui permettre de rectifier le tir, de s'améliorer et d'assurer ainsi sa réélection sans avoir à recourir à la fraude ni à la brutalité.

Si vous êtes de ceux qui avaient critiqué les régimes de ses prédécesseurs, souvenez-vous que vous prétendiez le faire dans l'intérêt de la nation. De la même manière, ceux qui s'attaquent à sa gestion aujourd'hui clament qu'ils le font pour le bien de la même patrie. De quel crime sont-ils alors coupables pour que vous vous agitez tant ?

Le pouvoir est comme une drogue : il fait parfois perdre la sérénité et le discernement à ceux qui le détiennent. Votre mentor a intérêt à être entouré de conseils avisés pour ne pas tomber dans cette faiblesse qui a coulé et continue de perdre tant de gouvernants. Si vous êtes incapables de lui prodiguer ces conseils, évitez de lui rendre la tâche difficile par vos paroles et vos actes. En semant la haine et la division, en détruisant ce que d'autres ont construit ou encore en créant ou en entretenant un climat d'insécurité, vous devenez les fossoyeurs de son régime et les vrais ennemis de la patrie.

Un gouvernant, aussi génial soit-il, ne saurait être préféré aux biens communs que sont la concorde, la paix, la sécurité et la prospérité. Les régimes passent, mais tous ces biens leur survivent. Vous ne pouvez pas vous proclamer défenseurs de votre patrie et travailler dans le même temps contre elle. Vous ne pouvez pas clamer sur tous les toits que vous agissez dans l'intérêt de votre pays et travailler en réalité pour la survie d'un régime ou le salut d'un individu.

Nombreux sont ces soi-disant patriotes qui prétendent lutter pour le respect de la souveraineté de leur pays ou pour la défense de sa sûreté, de ses lois et de ses institutions. Sont-ils tous d'accord avec leurs consciences ? Sont-ils disposés à faire demain ce qu'ils font aujourd'hui si le pouvoir change de mains ? Leurs paroles et leurs actes sont-ils en conformité avec leurs prétentions ? En quoi défendent-ils les intérêts d'un pays qu'ils ont mis à genoux par leurs barbaries ? En quoi sont-ils respectueux d'institutions qu'ils n'hésitent guère à fouler aux pieds pour sauver le fauteuil de leur mentor ? En quoi luttent-ils pour le respect de lois qu'ils sont prompts à violer pour sauver le régime qu'ils soutiennent ? Et en quoi sont-ils différents des ennemis supposés de la République si, plus qu'eux, ils lui font du tort ?

Ce qui caractérise les ennemis publics, c'est leur mépris pour les lois, les institutions et les intérêts de la République. Au lieu d'employer des moyens légaux pour exprimer leur irritation ou leurs exigences, ils préfèrent recourir à la force brutale. En toute sincérité, pensez-vous être plus républicains

qu'eux en recourant systématiquement à la violence pour exprimer des revendications ou élever des protestations qu'il vous est loisible de faire par des voies légales ? N'avez-vous pas le sentiment de vous inscrire dans la même logique que des insurgés qui défendent leurs causes par les armes si vous êtes prompts à défendre les vôtres par la terreur ? Ne leur donnez-vous pas raison d'agir comme ils le font si vous vous-mêmes vous faites comme eux en privilégiant l'emploi de la violence comme moyen d'expression ?

Se proclamer patriote est une chose, l'être effectivement en est une autre. Trop d'individus s'affichant comme tels se livrent à des actes de barbarie qui ne peuvent être commis que par les ennemis des patries qu'ils prétendent défendre. Ils aiment sans doute leur pays en luttant pour le respect de sa souveraineté. Mais les moyens par lesquels ils le manifestent sont très loin d'être des preuves d'amour.

La défense de la souveraineté d'un Etat indépendant est une action à la fois légitime, noble et louable. Elle ne devrait valoir aux citoyens qui le font pour leurs patries que des ovations et des remerciements. Il se trouve que dans bon nombre de pays africains, l'immense majorité des individus qui vocifèrent et s'agitent à longueur de journée soi-disant pour la défense d'intérêts patriotiques ne sont que d'infâmes imposteurs luttant en réalité pour leurs ventres ou pour la survie de régimes ayant leur faveur.

Nous connaissons sans doute des gens qui, après s'être fait remarquer pour leur participation à des manœuvres de déstabilisation ourdies contre leurs pays, se sont subitement convertis en patriotes zélés dès que les pouvoirs ont changé de mains. Pourtant leurs patries étaient restées les mêmes. Au nom de quelle logique un citoyen prétendant aimer son pays peut-il contribuer à le rendre ingouvernable sous un régime et défendre farouchement ses intérêts sous un autre ?

Le vrai patriote doit se mettre au-dessus de la mêlée ; il doit se placer au-dessus des partis et hommes politiques. Ce qui doit le guider par-dessus tout, c'est l'amour qu'il a pour sa patrie et non celui qu'il a pour un gouvernant, un régime

ou une formation politique. Le patriotisme implique avant tout le respect des lois et des institutions républicaines. Nul ne peut s'arroger le droit de les fouler aux pieds, encore moins de semer la terreur dans son pays parce qu'il s'est proclamé patriote.

Ce qui est regrettable dans cette situation, ce n'est pas tellement le fait que des va-nu-pieds ayant en leur sein des repris de justice et des voyous notoires soumettent d'honnêtes citoyens à des contrôles d'identité et à des fouilles. Ce qui est surtout révoltant, ce sont les exactions qu'ils commettent sur les populations. Combien de fois des voix ne se sont-elles pas élevées pour dénoncer les rackets, les actes de vandalisme, les pillages, les actes de torture, les enlèvements, les viols et les exécutions dont ils se rendent coupables ?

Il leur arrive même d'avoir l'outrecuidance de se mesurer à des membres des forces de défense et de sécurité régulières, qu'ils n'hésitent pas à attaquer dans leurs casernes.

Vouloir s'éterniser au pouvoir en pratiquant la dictature est une tactique qui peut donner des satisfactions ponctuelles. Mais cette méthode réserve toujours de mauvaises surprises. Des manifestants et des auteurs de complots imaginaires pris pour des ennemis publics sont souvent réprimés dans le sang en Afrique. Des opposants n'ont pas pour autant baissé les bras ; ils continuent d'organiser des manifestations violentes. C'est la preuve que si la répression est nécessaire à la lutte contre le phénomène, elle ne saurait, à elle seule, suffire à donner les résultats escomptés.

Gouvernant ayant à votre disposition la force publique, la rue et des milices que vous pouvez actionner à souhait, vous vous croyez invulnérable et tout permis. Sans craindre de faillir à votre mission, vous méprisez et brimez des citoyens dont le seul tort est de vous avoir comme chef. Sachez que les nombreuses victimes de vos abus ne sont pas toutes éprises de sagesse et de tolérance ; il y en a qui sont aussi impulsives et vindicatives qu'irréductibles. Ces intrépides ne manqueront sûrement pas de vous donner du fil à retordre ; ils mettront votre régime à l'épreuve à la moindre occasion.

Par crainte de se retrouver en prison, d'être contraints à l'exil, de subir des exactions ou de perdre la vie, des citoyens préféraient naguère se croiser les bras dans la plupart des pays en développement qui ont eu à connaître la dictature. Aujourd'hui, les choses ont changé : dans ces Etats, grand est le nombre de citoyens que les dictateurs n'impressionnent plus, qui sont prêts à défier les fascistes les plus sanguinaires, à faire la prison ou à mourir en martyrs. En témoignent les manifestations violentes, les bravades des forces de l'ordre et les insurrections armées de plus en plus légion.

Le meilleur gage de sécurité et de stabilité d'un régime, c'est la bonne gouvernance. Cela a été déjà dit, les tenants de celui-ci ont été choisis par leurs concitoyens pour gérer leur pays de manière à créer des richesses, à réaliser l'unité nationale et à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens. S'ils parviennent à atteindre ces objectifs primordiaux, non seulement ils justifieront le choix et la confiance du peuple, mais en plus les manœuvres de déstabilisation les plus inquiétantes auront très peu de chance d'aboutir.

La bonne gouvernance ne saurait se limiter à la réalisation ces objectifs. Les richesses créées doivent profiter, sinon à tous les citoyens, tout au moins à la majorité d'entre eux. Cela ne peut se faire que si ceux-ci sont traités sur le même pied d'égalité.

Tant que les tenants du régime sont bienveillants à l'égard de tous leurs concitoyens sans se laisser influencer par des considérations partisans, tribales ou religieuses, tant qu'ils se comportent en bons pères de famille et traitent tous les citoyens sur le même pied d'égalité, ils restent en phase avec le peuple. Celui-ci leur assurera sa bénédiction et son soutien sans réserve en toute circonstance : les manipulations les plus géniales auront très peu de chance d'aboutir.

Bon nombre de dictateurs contemporains aux abois sont prompts à rechercher les causes de leur impopularité et de leurs ennuis politiques dans les manœuvres supposées de leurs adversaires qui, selon eux, cherchent à leur arracher le pouvoir par des voies non démocratiques. Bien qu'elle prête à

sourire, cette réaction est, hélas, trop souvent justifiée : des assoiffés de pouvoir sont prêts à tout pour satisfaire leurs ambitions !

Les dictateurs gagneraient cependant à rechercher aussi les causes de leurs revers dans leurs propres comportements ; ils doivent accepter de se remettre en cause et de se corriger si les critiques formulées contre eux leur paraissent fondées. Nul n'est assez exclusif pour avoir toujours raison sur tous, quel que soit son génie. Les gouvernants qui n'ont pas encore compris cela se heurteront fatalement à l'hostilité de leurs peuples et de la communauté internationale.

Bien évidemment, un dirigeant qui se retrouve seul contre tous dans le monde ne peut que courir à sa perte. Comme un beau diable, il pourra se débattre et résister farouchement pendant un certain temps ; mais il finira par succomber : il se retrouvera en exil ou en prison s'il a la chance de survivre.

En tout état de cause, sachons que les dictateurs, même les plus chanceux, ne laissent à la postérité que le souvenir de monstres dont la seule évocation des noms suscite l'horreur. Et laisser une mauvaise renommée derrière soi est, à mon sens, la pire des infamies qui puissent atteindre un homme d'Etat, sa famille et sa descendance.

Ces réflexions intéressent les gouvernants qui voient dans la terreur un moyen idéal pour maîtriser leurs populations et se maintenir au pouvoir aussi longtemps qu'ils le désirent. On soumet plus un peuple avec le cœur, l'humilité, l'amour, la douceur et la justice qu'avec l'arrogance, le mépris et la brutalité. Comme le dit un proverbe abron, *« si c'était avec la force qu'on dirigeait les êtres humains, l'éléphant viendrait au village »*.

La dictature a fait trop de ravages pour qu'il soit permis à ses adeptes de la perpétuer à l'heure où des peuples aspirent plus que jamais au bien-être grâce à la démocratie et aux droits de l'homme. Tous, nous sommes d'accord qu'il faut l'éradiquer ; mais les stratégies mises en œuvre à cet effet méritent d'être repensées. Certes, la soif du pouvoir explique en très grande partie la volonté que des gouvernants ont à

s'éterniser au pouvoir par tous moyens. Mais le harcèlement démocratique dont ils sont sans cesse victimes y est aussi pour quelque chose. Traqués d'une part par des opposants, eux-mêmes avides de pouvoir, et d'autre part par de grandes puissances et des organisations de défense des droits de l'homme, ils finissent par se braquer. Tels des fauves traqués, ils deviennent hargneux et prêts à tout pour avoir le dessus. Acculé, l'homme le plus doux, le plus paisible peut devenir bestial.

C'est à force d'être stigmatisés et exaspérés que quantité de gouvernants deviennent des dictateurs. On ne peut mieux illustrer cette réflexion que par l'exemple du président Robert Mugabe. Pendant près d'un quart de siècle il dirigea le Zimbabwe sans s'être fait remarquer négativement. Il était, plus qu'un héros, considéré comme un messie. Comment peut-on expliquer qu'un tel homme ait pu changer de façon aussi soudaine et radicale ? Qu'est-ce qui a bien pu se passer pour qu'un président qui, naguère, jouissait d'une si bonne réputation soit aujourd'hui cité parmi les pires dictateurs de la planète ?

Il faut manquer de discernement ou de franchise pour ne pas reconnaître que le président Robert Mugabe s'est converti à la dictature à son corps défendant, sous la pression des Occidentaux. Lui reprochant d'avoir exproprié des fermiers blancs, ils l'avaient pris à partie et soumis à un traitement à l'origine de ce qu'il est devenu. L'interdiction de sortir de son pays, le gel de ses avoirs à l'étranger, l'embargo, les menaces, les provocations sont autant de brimades qui en ont fait, pour ainsi dire, « une panthère blessée ». En somme, par leur acharnement sur lui, ils lui ont fait comprendre qu'il n'échappera pas à la Cour pénale internationale s'il quitte le pouvoir, de sorte que même s'il nourrissait l'idée de prendre sa retraite, la perspective de finir ses jours en prison après avoir pendant très longtemps été considéré comme un héros l'en dissuade.

Comme lui, d'autres chefs d'Etats poussés à bout par des Occidentaux, des organisations de promotion des droits de

l'homme et de farouches opposants ont fini par se braquer et par devenir des dictateurs.

En définitive, la lutte menée contre les dictateurs de nos jours fait souffrir d'innocentes populations sans pour autant donner les résultats escomptés. Depuis des décennies, des gouvernants inscrits sur la liste des dictateurs à dompter ou à éliminer sont combattus sans relâche par la violence tant sur le plan national qu'international. A quel résultat concret a-t-on abouti ? Très nombreux sont ceux d'entre eux qui restent debout et plus intraitables que jamais !

La communauté internationale doit amener chaque pays membre de l'Organisation des Nations Unies à prévoir dans sa constitution des dispositions permettant à son peuple de destituer de façon imparable les gouvernants s'étant rendus coupables de haute trahison ou de parjure. Conscients qu'ils peuvent inévitablement perdre le pouvoir en commettant des actes connus d'avance, ceux-ci se garderont de se mettre le peuple à dos. De leur côté, les opposants qui savent qu'ils peuvent éjecter des gouvernants du pouvoir autrement que par l'usage de la force n'auront plus intérêt à recourir aux armes ou à la rue.

Bien entendu, ces balises n'auront un réel intérêt que si elles résistent à la volonté de gouvernants de se maintenir coûte que coûte au pouvoir. Même battus au vu et au su de tous, des chefs d'Etat se proclament vainqueurs et mettent tout en œuvre pour ne pas céder le pouvoir. Cette attitude est d'autant plus déplorable qu'elle donne trop souvent lieu à des désastres.

Le partage du pouvoir, de plus en plus préconisé comme moyen de règlement des conflits électoraux en Afrique, s'est parfois avéré fructueux : il a permis d'éviter ou d'arrêter des bains de sang dans nombre de pays. Toutefois, cette solution est très déplorable dans son principe : elle est de nature à encourager de mauvaises habitudes et à en créer de nouvelles, tout aussi funestes.

Un chef d'Etat remercié par son peuple ne s'avouera pas vaincu s'il sait qu'en revendiquant la victoire on finira par lui

demander de partager le pouvoir en se montrant intransigeant et sanguinaire. Le but de sa démarche est de demeurer à son poste. Il ne peut donc que se frotter les mains si, au lieu d'être amené à lâcher prise, il lui est plutôt demandé de céder quelques ministères au candidat dont il a usurpé la victoire, portefeuilles qu'il peut de toutes les façons reprendre par la suite. La communauté internationale, en réagissant ainsi à sa démarche, institue une jurisprudence qui ne manquera pas de faire des émules.

De son côté, un opposant qui sort manifestement vaincu d'une compétition électorale sera tenté de revendiquer la victoire et de semer la terreur pour amener la communauté internationale à exiger le partage du pouvoir. Dans le même but, un candidat qui n'est pas sûr de lui ou qui pressent sa débâcle peut, quelques jours avant la date du vote, être tenté de jeter l'éponge sous prétexte de craindre pour sa vie ou pour celles de ses partisans, créant ainsi la confusion et jetant le doute sur la crédibilité du scrutin. Ces tactiques ont permis à des candidats rusés de ne pas sortir bredouilles d'élections qu'ils n'ont pas gagnées ou qu'ils étaient de toutes les façons condamnés à perdre ; à la faveur du partage du pouvoir ils se sont retrouvés avec des portefeuilles ministériels qui leur ont permis de récupérer l'argent dépensé pour leurs campagnes et de profiter des privilèges du pouvoir.

Dans un tel contexte, les élections ne peuvent que perdre leur sens : c'est le verdict de la rue qui compte. Le vainqueur du scrutin n'est pas le candidat que le peuple a choisi mais celui qui arrive à s'imposer par la terreur. Son challenger est assuré de s'en tirer avec une parcelle du pouvoir si lui aussi parvient à impressionner l'opinion publique par sa capacité de nuisance.

Les règlements des conflits post-électorales ont maintes fois mis à nue les prétentions de quantité de candidats à des élections présidentielles. Contrairement à ce qu'ils font croire aux électeurs, ils ne se battent pas dans l'intérêt de leurs pays mais pour leur salut personnel. Leur attitude en fait foi : pendant que les électeurs s'interrogent sur l'utilité de leurs

suffrages, que les dépouilles de manifestants tués moisissent dans des pompes funèbres, que des blessés de manifestation luttent désespérément contre la mort et que des populations déplacées meurent de faim dans des forêts, les protagonistes des conflits sont engagés dans des transactions en vue des partages des postes ministériels. Quel drôle de patriotisme !

Il est temps que la communauté internationale se donne les moyens de faire respecter les suffrages des peuples. A quoi sert-il d'organiser des scrutins si celui qui détient le pouvoir peut impunément refuser de le céder au candidat que le peuple a choisi ? A quoi sert-il de déranger des électeurs si en définitive leur choix ne comptera pas ? A quoi sert-il de mobiliser des armées d'observateurs et des fonds pour la bonne tenue d'élections si des gouvernants battus au vu et au su de tous ou convaincus de fraudes flagrantes et massives peuvent se maintenir au pouvoir contre vents et marées ? Que pèse vraiment la volonté d'un seul homme pour qu'il lui soit permis de confisquer le pouvoir au prix des vies et de la souffrance de ses compatriotes ?

Ce combat doit être mené dans l'intérêt des peuples qui souffrent de l'égoïsme de leurs dirigeants et non dans celui de puissances cherchant à satisfaire des ambitions impérialistes. Dans la gestion des crises tout porte à croire que les sanctions internationales sont pour de grandes puissances des moyens de dompter ou d'anéantir les autorités des Etats qui leur sont hostiles ou, en tout cas, qui n'ont pas leur faveur. Bien plus, ces sanctions ne semblent concerner que les seuls pays sous-développés.

La politique est l'ensemble des activités qui concourent à la gestion d'un pays. Par la force des choses, elle est devenue, dans la plupart des jeunes nations, un moyen de satisfaire des ambitions personnelles. Il en résulte des chocs d'ambitions, hélas trop souvent à l'origine de violences permanentes qui font souffrir de braves populations. De bonne ou de mauvaise foi, ces réalités sont perdues de vue par les apôtres de la démocratie ! Ils ont fait de la terreur un moyen idéal pour démocratiser les pays sous-développés.

## **Chapitre 3**

### **La promotion de la démocratie par la terreur**

---

Si, devenue pratiquement une religion, la démocratie nous tient à cœur et nous passionne tant, c'est bien parce nous connaissons ses avantages et ses mérites. A juste titre, les grandes puissances qui l'ont inventée et expérimentée sous sa forme actuelle, les organisations de défense des droits de l'homme qui se sont donné pour mission d'œuvrer pour le bien-être de l'homme et le salut de toutes les victimes de la bêtise humaine sont unanimes à reconnaître qu'elle doit être promue sur toute la planète. Ce qui est déplorable, c'est le fait qu'elles utilisent, préconisent ou cautionnent la barbarie pour faire sa promotion.

La démocratie a le dos très large. Tout peut se faire en son nom et sous son couvert aujourd'hui. Sous prétexte de la promouvoir dans leurs pays, des opposants et gouvernants africains rivalisent sans cesse en barbarie aux grands dépens de leurs concitoyens. Les premiers accusent les seconds de la torpiller et se disent fondés à recourir à la violence pour les amener à changer ou à céder la place à des démocrates.

Pour leur part, ceux-ci soutiennent le contraire : ils prétendent avoir affaire à des arrivistes cherchant à satisfaire leurs propres ambitions sous le couvert et aux dépens de la démocratie ; aussi, n'hésitent-ils pas à les réprimer dans le sang et à les tenir constamment à l'oeil, eux et leurs partisans, pour les amener à s'inscrire dans le processus démocratique en cours. Nous assistons ainsi à une spirale de violence se soldant bien souvent par de très graves violations des droits de l'homme.

Ce sont là des dérapages intolérables qui devraient être combattus sans merci ni discrimination par les puissances et organisations qui se sont proclamées apôtres de la démocratie et des droits de l'homme. Elles devraient traquer tous ceux qui ont fait de la promotion de ces valeurs un fonds de commerce exploité à des fins personnelles. Malheureusement ce n'est pas ce qu'il nous est donné de constater.

En effet, l'expérience a bien montré que les opposants des pays sous-développés ont presque toujours la faveur des grandes puissances et des organisations de défense des droits de l'homme. Ils sont pris au sérieux, soutenus et magnifiés quand ils emploient la violence soi-disant pour défendre les libertés démocratiques.

En revanche, les gouvernants qui pratiquent la violence sous le même prétexte ne sont pris pour des défenseurs de la démocratie et des droits de l'homme que s'ils sont dans les bonnes grâces des grandes puissances. Eux, sont considérés comme des dictateurs et combattus par la terreur.

## La sponsorisation de la violence au nom de la démocratie

Tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, se sont engagés dans la promotion de la démocratie et des droits de l'homme ne visent qu'un but s'ils sont sincères : humaniser la société. Le succès de leur mission exige qu'ils prêchent plus par des actes exemplaires que par des proclamations et des discours. On ne peut pas engager les hommes à agir selon les vertus démocratiques et leur offrir des exemples de barbarie tous les jours. Hélas ! C'est cette contradiction qu'il nous est donné de constater dans la défense de la démocratie et des droits de l'homme !

Dans les pays sous-développés, la violence est devenue le moyen idoine pour instaurer ou restaurer la démocratie : des partis politiques dans l'opposition l'emploient régulièrement sous les ovations, les encouragements et parfois le parrainage

de grandes puissances et des organisations de défense des droits de l'homme.

L'hypocrisie de celles-ci est manifeste. Curieusement, au lieu de la dénoncer, nous sommes nombreux à y voir un acte de bienveillance. Nous prenons pour des bienfaiteurs, voire des sauveurs, des puissances qui sponsorisent la terreur dans nos Etats sous prétexte de les mettre ou de les maintenir sur la voie de la démocratie. Quelle cécité !

S'il y a une chose que j'ai du mal à comprendre et que je déplore le plus de nos jours, c'est l'extrême facilité avec laquelle des intellectuels africains se laissent exploiter par leurs semblables. C'est pratiquement tous les jours que des personnalités et cadres de haut niveau se laissent séduire par des charlatans, qui parviennent à s'enrichir à leurs dépens. De nombreuses sectes doivent leur existence et leur prospérité à la crédulité de personnes aisées et intellectuellement cotées. Des foules d'intellectuels émérites se sont retrouvés ou sont sous la coupe de politiciens ne songeant qu'à les utiliser pour satisfaire leurs ambitions.

Il n'est guère surprenant que des illettrés se laissent manipuler ou exploiter par des politiciens : l'ignorance les y prédispose ! En revanche, il y a de quoi s'étonner que des gens ayant fait de hautes études passent leur temps à suivre des guides politiques dont certains manquent de culture et parfois même d'instruction. Comment voulons-nous que les jeunes nations ne soient pas les chasses gardées des grandes puissances si leurs élites sur qui elles comptent pour être affranchies manquent de clairvoyance et se laissent manipuler par les Occidentaux ?

Inventée par ceux-ci dans un but qu'eux seuls savent, la mondialisation, également appelée globalisation, compte une foule d'adeptes parmi les intellectuels africains. Pourtant, nombreux sont ces érudits qui seraient bien incapables de lui donner une définition satisfaisante si on leur demandait de le faire. Les doctrines les plus fallacieuses et les rapports les plus fantaisistes ont des chances d'avoir des échos favorables en Afrique dès lors qu'ils portent le sceau des Occidentaux :

comme si tout ce qui venait d'eux était forcément bon ou véridique !

Quantité d'intellectuels africains ne font aujourd'hui que ce que les dirigeants de grandes puissances veulent bien leur faire accomplir. Sous des formes variées, le terrorisme sévit en Afrique noire. Les manifestations et grèves barbares, tout comme les mutineries et les insurrections, telles qu'elles se font sur ce continent, ne sont ni plus ni moins que des actes de terrorisme ; mais parce qu'elles ne sont pas qualifiées ainsi par nos maîtres à penser des pays développés, nous ne les considérons pas comme tels.

Nombre de gouvernants africains voient les origines et le champ d'action des terroristes dans les pays arabes alors que leurs propres Etats regorgent d'experts en terrorisme. Ils ne réalisent même pas que l'usage excessif de la force auquel ils s'adonnent en permanence pour intimider ou anéantir leurs adversaires, étouffer toute velléité de prise du pouvoir par la force et se maintenir vaille que vaille au pouvoir relève du terrorisme pur. Des opposants africains sont, eux aussi, très prompts à condamner les auteurs d'attentats perpétrés au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Occident. Ils ne se disent pas qu'ils sont eux-mêmes des terroristes en chef.

Parce que nous sommes prêts à gober tout ce que les Occidentaux veulent bien nous faire avaler, ils sont parvenus à nous faire admettre que les actes de violence commis dans le cadre des activités d'un mouvement qui s'est donné pour vocation de promouvoir les libertés démocratiques sont justifiés, quels que soient leurs mobiles, leur gravité et leurs conséquences.

Perpétrés pour des mobiles et dans des circonstances identiques sur les sols ou au détriment de ces puissances, des actes de vandalisme de moindre gravité sont dénoncés et condamnés avec empressement et fermeté par la communauté internationale, qui ne ménage aucun effort pour favoriser la découverte, l'arrestation et le châtiment de leurs auteurs. Quant aux auteurs des actes de terreur commis dans les pays en développement, ils bénéficient d'une impunité. Pire, ils

ont l'admiration et le soutien de l'opinion internationale, qui a souvent tendance à les prendre pour des héros luttant pour la défense de la démocratie et des droits de l'homme.

Les privilèges dont bénéficient les auteurs de troubles prétendant agir pour la promotion des libertés démocratiques dans les jeunes nations ne sont qu'une immunité de fait. Ils ne sont fondés sur aucune disposition conventionnelle ou légale. Ils procèdent de la seule volonté de certaines grandes puissances de protéger ceux qui, consciemment ou à leur insu, contribuent à la défense de leurs intérêts. Il n'empêche que cet état de fait assure l'impunité à des terroristes avérés.

Des terroristes intouchables fourmillent aujourd'hui dans les jeunes Etats. Forts des appuis des pays industrialisés et des organisations de défense des droits humains, ils y font la pluie et le beau temps. Heureusement ou malheureusement, la protection qui leur est ainsi garantie n'est pas inviolable : en dépit des protestations, des manœuvres et des menaces de leurs parrains et de leurs complices, certains d'entre eux sont souvent arrêtés, gardés à vue, détenus ou condamnés pour des faits tombant sous le coup de lois pénales.

Même si leur caractère terroriste est contesté ou négligé, les actes de terreur et d'intimidation auxquels des citoyens inciviques ont recours pour la réalisation de leurs ambitions constituent des troubles à l'ordre public.

Vous conviendrez bien qu'aucun gouvernant responsable ne peut laisser le désordre s'installer ou régner dans son pays pour la simple raison que ses auteurs ou commanditaires font la promotion de la démocratie. Il en résulte que nombre de ces auteurs de troubles sont amenés à rendre des comptes à la justice de leur pays lorsque les circonstances l'exigent. Certains en arrivent à commettre des bestialités si intolérables que, gênés, leurs protecteurs se voient parfois obligés de se raviser, de prendre leurs distances et de provoquer ou de cautionner des poursuites pénales contre eux.

Qu'elle émane de la justice d'un pays ou d'une juridiction internationale, qu'elle soit décriée, dénoncée ou approuvée par l'opinion publique, cette répression ne devrait pas se

limiter aux seuls auteurs des actes de terreur dont il a été fait état. Elle devrait être étendue à tous ceux qui y ont contribué en connaissance de cause et de façon décisive, c'est-à-dire à leurs complices. Il est anormal et choquant que l'auteur d'un assassinat monstrueux soit jugé et condamné alors que celui qui, en connaissance de cause, lui a fourni l'arme du crime se pavane en toute quiétude.

Dans presque tous les pays, l'auteur et le complice d'un crime sont passibles de poursuites pénales au même titre. Mais force est de constater que dans la réalité il existe une catégorie de complices intouchables. Aujourd'hui, tout le monde sait que les actes de terreur perpétrés à l'occasion de la plupart des grèves, des manifestations, des mutineries et des rébellions qui ont lieu dans les pays en développement sont favorisés par des Etats, par des négociants d'armes et par une certaine presse. Il se trouve que ces complices de taille jouissent d'un privilège qui leur garantit une impunité totale.

L'implication de grandes puissances dans les convulsions publiques et les soulèvements armés survenant dans ces pays relève de la complicité au sens légal du mot. Le fait d'inciter un individu à commettre un crime ou un délit, même si c'est pour la défense d'une cause juste et noble, constitue un acte de complicité punissable. Les dirigeants des puissances qui, sous prétexte de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme, poussent des individus à semer la terreur dans leurs pays sont donc des complices de graves méfaits et devraient être traités comme tels.

Les pays développés, il faut le reconnaître, ne sont pas les seuls à se rendre complices de ces actes regrettables. Pour diverses raisons, de petites puissances coopèrent sciemment avec des agitateurs ou des insurgés opérant dans d'autres. Des exemples en témoignent.

Il est aujourd'hui bien établi que les rébellions armées qui ont entraîné la République Démocratique du Congo dans le désastre depuis 1997 avaient pris leurs sources au Rwanda et en Ouganda, des pays voisins. Celle qui avait ouvert la porte au désordre en Côte d'Ivoire, en septembre 2002, serait partie

du Burkina-Faso où certains des dissidents vivaient en exil. Celle qui avait éclaté en République centrafricaine au cours de la même année, semble-t-il, avait ses racines au Tchad où le général Bozizé, le responsable de ce mouvement, était en exil avec ses troupes. Ces soupçons reposaient sur des indices qui avaient amené les dirigeants des pays concernés à élever des protestations que la communauté internationale avait, en son temps, manqué de prendre en considération ; cela relevait d'une complaisance coupable.

Accuser officiellement un pays d'avoir favorisé ou de soutenir une rébellion est chose grave au plan diplomatique. Pour qu'un gouvernement en vienne à le faire, il faut qu'il dispose d'indices sérieux. Il n'est donc pas sage de rejeter une telle accusation du revers de la main gauche et d'affirmer tout bonnement que la crise est la conséquence d'un déficit de démocratie.

Si la communauté internationale avait vraiment à cœur de lutter contre la violence dans le monde et de prévenir ou de régler les conflits entre nations, elle devrait provoquer des enquêtes afin que la vérité se manifeste et que des mesures d'apaisement soient prises. Mais elle s'est toujours illustrée par une passivité décevante.

Les insurrections auxquelles il a été fait allusion avaient donné lieu à de très graves violations des droits de l'homme qui, elles, nécessitèrent la mise en place de commissions d'enquêtes internationales. C'est là une absurdité qui ne peut qu'interpeller tout homme sensé ! De nombreuses rébellions auraient pu être évitées, et avec elles les violations des droits de l'homme qui en ont résulté si, informées de la complicité présumée de pays étrangers, les grandes puissances avaient eu la réaction convenable. Mais elles ont la manie de laisser les situations s'envenimer pour ensuite se préoccuper de ces violations.

Déclenchées en 1997, les insurrections armées qui avaient secoué la République Démocratique du Congo avaient fait des centaines de milliers de morts et occasionné de graves violations des droits de l'homme. Le président Laurent Désiré

Kabila fut tourné en dérision lorsqu'il accusa le Rwanda et l'Ouganda d'être les instigateurs de ces dissidences. Aucune investigation ne fut menée, ne serait-ce que pour établir la fausseté de ces accusations. Mais dans le même temps, la communauté internationale se démenait pour la mise en place d'une commission internationale pour faire des enquêtes sur les violences commises par les autorités congolaises durant la guerre qui les avait portées au pouvoir. Aujourd'hui, nul ne doute de la complicité des pays indexés dans ces rébellions dramatiques. Mais que leur a-t-on fait ? Rien ! Et comme eux, d'autres Etats ont eu à fomenter, à favoriser ou à soutenir ouvertement des rébellions sans avoir été inquiétés ni même condamnés.

L'impunité assurée à ceux qui arment les rebelles dans les pays en développement est tout aussi choquante. Il est bien évident qu'une insurrection serait moins dévastatrice et par conséquent moins effroyable si elle se faisait sans armes. Mais ce n'est pas ce qu'il nous est donné de voir.

De plus en plus, nous avons affaire à des insurgés munis d'armes lourdes leur permettant de tenir tête à des forces armées nationales et parfois même de les mettre en déroute. Ces matériels de guerre ne tombent pas du ciel ; ils leur sont fournis soit par des Etats, soit par des particuliers, généralement connus et désignés du doigt. Mais ces complices ne sont presque jamais inquiétés ; les négociants d'armes qui se retrouvent devant la Justice de façon accidentelle ne restent derrière les barreaux que juste le temps d'être un tant soit peu oubliés par l'opinion.

D'ailleurs, tout en s'affichant comme les gendarmes de la planète, de grandes puissances font très rarement allusion à la manière dont les dissidents se procurent des armes. En revanche, des gouvernants obligés de rétablir l'ordre troublé dans leurs pays par ces rebelles ne peuvent s'approvisionner en armes sans s'attirer des critiques et des menaces de la part des mêmes puissances. Une telle attitude a de quoi choquer tous ceux qui sont épris de justice.

Toute nation a le droit imprescriptible de s'armer. On peut comprendre que les grandes puissances contraignent des pays en développement à renoncer à l'acquisition d'armes en temps de paix : il est inopportun et même insensé qu'un Etat confronté à la misère engloutisse des deniers publics dans l'achat de matériels de guerre dont l'utilité, dans l'immédiat, n'est pas évidente. Mais je trouve absurde qu'on reproche à un pays confronté à une insurrection armée de se procurer des armes pendant que les dirigeants de cette bande armée le font dans la plus grande indifférence.

Aussi inhumain que cela puisse être, les conflits armés sont, pour ainsi parler, la traite des producteurs et marchands d'armes. Le malheur des peuples en guerre fait leur bonheur ; les souffrances de ceux-ci les soulagent financièrement et les réjouissent. Assurés de ne pas rendre des comptes à la Justice ni à leurs consciences, ils ne cessent de favoriser la barbarie dans le monde. Cela est bien triste !

C'est avec la presse que je terminerai l'énumération des complices d'actions terroristes intouchables. Les événements d'une importance notable qui échappent aux commentaires des médias sont très rares de nos jours. Les grèves sauvages, les manifestations effroyables, les mutineries barbares et les rébellions désastreuses auxquelles l'on a habitué les jeunes nations sont des événements assez marquants pour ne pas les intéresser.

Leur médiatisation ne devrait susciter que des réactions positives si elle n'obéissait qu'au seul souci de la presse d'informer le public. Il se trouve que, devenue par la force des choses un instrument de lutte politique et d'exploitation d'Etats par des Etats, celle-ci ne cesse de s'illustrer par la désinformation, l'intoxication et autres basses manœuvres.

Nous sommes nombreux à nous tromper en soutenant ou en pensant qu'il existe une presse indépendante à l'heure actuelle. Aussi bien dans les grandes puissances que dans les pays sous-développés, chaque organe de presse a des affinités avec un régime, un parti, une personnalité politique, un groupe de pression ou un groupe idéologique dont il sert les

intérêts. Il n'hésitera pas à trahir la vérité ni à compromettre la paix sociale par l'intoxication ou la désinformation si la défense de ces intérêts commande. Que ceux qui en doutent fassent l'effort de vaincre leurs passions et d'être attentifs au comportement des médias : ils auront de quoi se raviser !

Dans les pays africains, le souci de nombre d'organes de presse de défendre les intérêts des partis, hommes politiques ou organisations ayant leur faveur les conduit à publier sans cesse des informations séditeuses, à semer la haine, à créer les conditions d'agitations sociales et de soulèvements armés. La presse a une grande part de responsabilité dans le désordre et la violence qui règnent en Afrique depuis les années 1990, période au cours de laquelle les médias privés ont été appelés à l'existence sur ce continent.

Dans l'immense majorité des cas, les abus de la presse sont répréhensibles. Les appels à la désobéissance civile, les propagandes de nature à compromettre la sécurité publique ou à occasionner des troubles, les propagations de fausses nouvelles, l'apologie de crimes, les appels à la haine raciale, ethnique ou religieuse et autres infractions graves dont elle se rend régulièrement coupable sont autant d'actes qui exposent ses responsables et animateurs à des poursuites pénales.

Mais, malgré les suites désastreuses de leurs excès, les journalistes ne peuvent être inquiétés aujourd'hui sans que la communauté internationale ne dénonce « des atteintes graves à la liberté de la presse ». Aussi piètres ou malveillants qu'ils soient, ils ne peuvent être arrêtés, détenus ni condamnés sans que cette communauté ne se mette en branle. Ainsi assurés de ne pas être inquiétés ou, le cas échéant, de s'en sortir à bon compte, des journalistes malveillants ne cessent d'embraser des pays.

Reconnaissons cependant que, malgré l'immunité de fait dont ils bénéficient, des journalistes africains sont de temps à autre traduits devant la justice de leur pays pour y répondre de leurs méfaits. Leurs confrères de la presse internationale, eux, jouissent d'une impunité totale ; pourtant, non seulement ils sont prompts à déplorer et à dénoncer l'impunité dans les

jeunes nations, mais bon nombre d'entre eux sont plus des fauteurs de troubles que des informateurs. Sous prétexte de contribuer à la promotion de la démocratie et des droits de l'homme sur la planète, ils passent leur temps à endoctriner et à manipuler les populations des pays en développement. Le résultat de leurs manœuvres se passe de commentaires.

Dûment dressés contre les dirigeants de leurs pays, des citoyens sont devenus ingouvernables : pour un oui, pour un non, ils envahissent la rue ; pour un oui, pour un non, ils prennent des armes. Il en résulte une instabilité chronique de ces jeunes nations, situation qui les place fatalement sous la dépendance constante des grandes puissances.

Les journalistes de la presse se disant internationale sont aujourd'hui ce que les missionnaires furent hier pendant la traite négrière et la colonisation : sous prétexte d'évangéliser les peuples du Sud, ces tout-puissants serviteurs de Dieu organisèrent leur soumission afin de faciliter leur exploitation par ceux du Nord.

C'est le même phénomène que nous vivons de nos jours avec cette presse : elle est en grande partie responsable du désordre qui règne en Afrique à l'heure actuelle. C'est bien elle qui a initié les journalistes africains aux pratiques fort regrettables que nous leur connaissons. C'est aussi elle qui a préparé la jeunesse africaine à la contestation systématique, à la désobéissance civile et à la révolte. C'est enfin elle qui suscite et alimente la violence sur ce continent.

La parole de Dieu est unique : son enseignement devrait par conséquent être le même sur toute la planète. Il se trouve que les peuples des anciennes colonies avaient un programme d'évangélisation à part ; pour eux seuls, il prit la forme d'une véritable manipulation, notamment pendant la traite négrière et la colonisation. Il suffit d'être attentif pour s'apercevoir que de nos jours les choses se passent pratiquement de la même manière dans le traitement de l'information par les médias internationaux.

Ceux-ci se sont donné pour vocation d'informer l'opinion internationale. Par conséquent, le traitement de l'information

devrait se faire de la même manière pour tous les pays. Il se trouve qu'il n'est pas le même selon que les nouvelles à publier concernent les pays du Nord ou ceux du Sud. Celles qui se rapportent aux seconds sont dramatisées et très souvent subversives.

Il est très choquant de voir que sur le plan médiatique l'Afrique continue d'être victime d'une sorte « d'apartheid », d'un régime d'exception. Quand certaines radios des grandes puissances parlent d'éditions internationales, elles excluent les pays africains ; pour ceux-ci elles parlent « *d'éditions africaines* » : comme s'ils étaient toujours considérés comme des départements d'Outre-Mer.

C'est tous les jours que nous entendons sur les antennes de ces radios : « *C'est l'heure d'Afrique matin ! Vous écoutez Afrique midi ! C'est l'heure d'Afrique soir !* ». Pourquoi ne disent-elles jamais : « *Europe matin, Asie midi ou Amérique soir* » ? Ces émissions discriminatoires ne mériteraient pas d'être évoquées si elles avaient pour but de permettre au public d'être mieux informé sur l'Afrique. Il se trouve que tel n'est pas le cas ; elles sont plutôt un moyen d'intoxication et de déstabilisation des pays de ce continent.

La provocation, c'est-à-dire le fait de pousser un individu à commettre un crime ou un délit, est un acte de complicité. Des journalistes de la presse dite internationale s'en rendent régulièrement coupables ; par des méthodes aussi subtiles que vicieuses, ils incitent des individus à répandre la terreur.

Il en est ainsi de ces reporters qui, au cours d'interviews, demandent à des guides politiques et syndicaux menacés de poursuites judiciaires ou encore contestant le rejet de leurs candidatures ou l'élection de leurs adversaires : « *Allez-vous vous laisser faire ? Qu'allez-vous faire maintenant ? Quels sont vos moyens d'action ? Ne comptez-vous pas appeler vos militants dans la rue ?* »

Font aussi des provocations coupables les journalistes qui demandent à des responsables de mutineries ou de rébellions armées interviewés : « *Que comptez-vous faire après le refus des autorités d'accéder à vos exigences ? N'avez-vous pas*

*l'intention de réagir ? Allez-vous continuer à respecter le cessez-le-feu ? Allez-vous capituler ? N'envisagez-vous pas de reprendre les hostilités ? »*

Je ne raconte pas d'histoires. Nombreux sont ceux d'entre nous qui ont entendu une fois ce genre de propos sur les antennes de radios dites internationales ; et la plupart de ces exhortations ont été suivies d'effets.

Posée dans certaines circonstances et d'une certaine manière, une question prend la forme d'une incitation à agir dans un sens donné. Un journaliste malicieux peut faire dire ce qu'il veut si sa question prend la forme d'une suggestion mettant l'amour propre ou l'orgueil de son interlocuteur à l'épreuve. Si, par inadvertance ou par orgueil, celui à qui elle est faite y adhère, il devient prisonnier de ses déclarations et se croit obligé de joindre l'acte à la parole pour ne pas être pris pour un lâche ou un incapable, surtout lorsque ses propos ont été repris et commentés par d'autres organes de presse. Sa réaction ne sera, en fait, que la conséquence d'une question suggestive.

Très nombreux sont les troubles dramatiques qui ne se seraient jamais produits si leurs auteurs ou commanditaires ne s'étaient pas prêtés sans discernement aux questions de journalistes de la presse internationale. Tout aussi important est le nombre des mouvements qui n'auraient été que de banals faits divers si ces mêmes journalistes ne les avaient pas exagérément grossis pour en faire de grands événements.

Avec passion et habileté, ils font « la retransmission en direct » de grèves, de manifestations, d'émeutes, de scènes de violence et de combats à l'arme lourde comme s'il s'agissait de compétitions sportives ou d'activités récréatives. Sans scrupule, ils font de l'intoxication et de la désinformation, amplifient des mouvements anodins pour en faire de grands événements et font la promotion de fauteurs de troubles. Par leur faute, de vulgaires agitateurs ont pu devenir des monstres épouvantables dont les noms évoquent l'horreur et la terreur.

La presse internationale, n'ayons pas du tout peur de le dire, apparaît aujourd'hui comme la promotrice de la violence

dans les pays en développement. Il faut manquer de lucidité pour ne pas s'en apercevoir

Cela participe de la liberté de la presse, me dira-t-on. Je n'en disconviens pas. Mais cette liberté est-elle illimitée ? Doit-on tolérer que des journalistes malintentionnés incitent des gens à répandre la haine et à semer la terreur au nom de la liberté d'expression ? Doit-on admettre qu'ils provoquent des drames par un usage malveillant de leurs langues ou de leurs plumes ? Que risque un journaliste empêché de jouir de sa liberté d'expression pour qu'il lui soit permis de provoquer des troubles graves à l'ordre public ? Et que peut-il apporter de si précieux à l'humanité par l'usage de cette liberté pour qu'il lui soit permis d'embraser un pays ?

Bien engagés sur la voie du développement depuis leur accession à la souveraineté, des pays comme la Côte d'Ivoire ont pu réaliser des exploits que tout le monde s'accorde à reconnaître et à saluer. Tous ces progrès ont été accomplis à l'époque des partis uniques, alors que la liberté de la presse dans les Etats concernés était pratiquement nulle. Celle-ci existe aujourd'hui dans la plupart des jeunes nations. Que leur a-t-elle procuré dans leur construction ? Que leur a-t-elle apporté de notable si ce n'est la perte de leurs acquis ?

Comme toutes les autres, la liberté d'expression ne vise qu'à assurer le bien-être de l'homme. Elle n'est donc qu'une simple commodité ; et le bon sens veut qu'un confort ne soit pas préférable à une vie humaine. Un journaliste qui, par un usage malveillant de cette liberté, provoque, favorise ou alimente une émeute, un soulèvement armé, un génocide ou tout autre trouble grave à l'ordre public mérite un châtiment exemplaire. En tout cas, il est indigne de la protection et des éloges de la communauté internationale.

D'ailleurs, à l'analyse, cette fameuse liberté d'expression au nom de laquelle des journalistes embrasent tant de pays n'est que de la poudre aux yeux. Ils sont soit des agents publics, soit des employés ; comme tels, leurs publications ne peuvent se démarquer des lignes éditoriales de ceux qui les emploient. Où est donc la liberté d'expression sur laquelle ils

se fondent pour faire la pluie et le beau temps ? De quelle liberté parlent-ils s'ils ne sont pas libres de dire ou d'écrire ce qui déplaît à leurs commettants ? Où est leur liberté s'il ne leur est permis de publier que des informations conformes aux intérêts de leurs employeurs ? Et en quoi des poursuites judiciaires engagées contre eux pour leurs excès entravent-elles plus leur liberté d'expression que les consignes de leurs employeurs ? Qu'on arrête de se jouer de l'opinion !

La liberté de la presse est un couteau à double tranchant que les journalistes ont intérêt à manier avec beaucoup de prudence. Les menaces de mort, les agressions physiques, les prises d'otage et les assassinats dont ils sont de plus en plus victimes dans l'exercice de leur métier devraient être pour eux un sujet de méditation. Le règlement de compte apparaît comme le dernier recours de l'homme atteint dans sa dignité, dans son honneur ou dans ses intérêts vitaux du fait d'une personne réputée intouchable. A bon entendeur, salut !

Les grèves sauvages, les manifestations barbares et les insurrections armées sont des fléaux que nous devons tous unir nos efforts pour combattre de la même manière que nous combattons le terrorisme. Aussi bien sur le plan préventif que répressif, la presse peut et doit jouer un rôle déterminant dans cette lutte.

Au lieu d'encourager les auteurs de ces barbaries en en faisant de piètres héros, elle ferait mieux de les exhorter à prendre conscience de la gravité de leurs agissements. Elle doit les amener à comprendre que dans une société civilisée, les protestations et les revendications, aussi légitimes soient-elles, se font par des voies légales et non par la brutalité, propre aux sauvages et aux animaux. Elle justifiera ainsi son rôle d'éducatrice. Cet appel s'adresse également à la communauté internationale.

Celle-ci, on ne le répétera jamais assez, gagnerait bien à sortir de ses contradictions. Elle ne peut s'engager de façon ostensible dans une croisade contre le terrorisme et accorder, dans le même temps, des privilèges royaux à une catégorie d'individus qui la favorisent au vu et au su de tous.

Quelle que soit la gravité des méfaits qu'ils commettent, des manifestants, des grévistes, des mutins et des rebelles prétendant agir pour les libertés ne peuvent être aujourd'hui poursuivis dans les pays en développement sans que ces puissances et les institutions de défense de la démocratie et des droits de l'homme ne prennent position en leur faveur. Fort curieusement, ce sont les dirigeants de leurs pays qui se retrouvent sur le banc des accusés.

Pris pour d'infâmes dictateurs irrespectueux des principes de la démocratie, ceux-ci sont accablés de toutes parts. Ils deviennent du coup les proies de la presse internationale, qui sait si bien leur apprendre à ne pas jouer avec ces valeurs. Des menaces d'embargo et de sanctions économiques à leur encontre se succèdent. Tous les moyens de pression sont mis en œuvre pour qu'ils ne puissent pas inquiéter les fauteurs de troubles.

Emanant de puissances et institutions très promptes à dispenser des leçons de morale et de démocratie, une telle attitude ne peut que surprendre : la plupart des méfaits dont ces agitateurs se rendent régulièrement coupables sont des infractions extrêmement graves classées dans la catégorie des crimes organisés ; il est donc anormal qu'ils restent impunis.

Il n'existe pas un pays où ces crimes et délits ne sont pas punis. Et ils ne deviennent pas licites, ils ne cessent pas de causer des troubles à l'ordre public du seul fait qu'ils ont été commis par des manifestants, des grévistes ou des rebelles prétendant agir pour la promotion des valeurs démocratiques.

Juridiquement parlant, les promoteurs de ces valeurs ne bénéficient d'aucune immunité. Rien ne semble donc justifier les privilèges dont ils jouissent. Nul n'a le droit de tuer, de torturer ni de séquestrer des innocents et de semer ainsi l'effroi pour la simple raison qu'il s'est proclamé défenseur d'une cause, aussi noble et légitime qu'elle puisse être. Et la communauté internationale ne fait que cautionner le désordre et la barbarie en accordant une protection à des fauteurs de troubles n'agissant en réalité que pour la satisfaction de leurs propres ambitions.

Celle-ci doit d'ailleurs savoir ce qu'elle veut. Elle ne peut s'évertuer à défendre les droits de l'homme et favoriser dans le même temps leurs violations : il n'y a pas de manquements plus graves à ces droits que les tueries, les actes de torture, les viols, les séquestrations, les destructions de biens et les pillages auxquels les manifestations, les grèves, les rébellions et les mutineries donnent lieu en Afrique. Elle ne peut non plus combattre la dictature dans le monde tout en favorisant l'initiation de futurs gouvernants à la dictature.

« L'habitude est une seconde nature », dit une maxime populaire. Des opposants ayant acquis une notoriété grâce à leur talent d'agitateurs et qui ont passé des années à pratiquer la violence finissent par être dénaturés : l'emploi de la force brutale devient pour eux un moyen d'action si familier qu'une fois parvenus au pouvoir, ils ont du mal à s'en priver.

Celui qui, sans y avoir droit, a eu recours à la force pour conquérir le pouvoir n'hésitera guère à l'employer pour le conserver une fois son ambition atteinte. Le fameux titre de défenseur de la démocratie et des droits de l'homme dont il se prévalait si fièrement quand il était dans l'opposition ne lui dira plus rien. S'attendant à ce que ceux à qui il a eu à donner du fil à retordre lui rendent la monnaie de sa pièce, il aura même tendance à être plus dur qu'eux et à faire pire que ce qu'il avait passé son temps à dénoncer pendant des années. De même, il ne tolérera pas que les opposants à son régime emploient contre lui les moyens d'action qu'il avait eu à employer contre ses prédécesseurs : le bourreau a horreur de voir des armes dans les mains des autres !

Soit dit en passant, les grandes puissances et les institutions de défense des droits de l'homme sont malvenues de s'insurger contre l'impunité qui règne en Afrique. Ceux qui la garantissent, tout comme ceux qui en bénéficient, ne sont autres que les fauteurs de troubles qu'elles avaient eu à soutenir ouvertement et à couvrir d'éloges quand ils luttèrent soi-disant pour la promotion de l'Etat de droit dans leurs pays ; ils ont du mal à comprendre et à admettre que leurs anciens parrains en viennent à les accabler pour des pratiques

qu'ils avaient précédemment eu à glorifier, à encourager et parfois même à susciter.

Quoi qu'il en soit, aucun gouvernant n'est assez insensé pour réprimer ceux qui l'ont porté au pouvoir en usant de barbarie et qui s'évertuent à l'y maintenir par les mêmes moyens. Cela est de bonne guerre ! Les violations des droits de l'homme, si déplorées de nos jours, ne sont en très grande partie que le résultat de la lutte pour la promotion des droits de l'homme et de la démocratie.

La promotion de la violence comme moyen de défense des libertés démocratiques en Afrique constitue, pour les nations qui l'assurent elles-mêmes, un danger dont elles ne semblent pas avoir toutes pris conscience. Depuis des années, le terrorisme sévit en Afrique du Nord avec la bénédiction et sous les ovations de grandes puissances.

Pendant que des membres de l'Armée islamique du salut perpétrèrent des massacres à grande échelle en Algérie, ces puissances mettaient le gouvernement algérien en demeure de faire preuve de plus d'ouverture démocratique et d'être plus conciliant avec ces islamistes. Tout comme l'Égypte, qui était elle aussi confrontée à ce phénomène, ce pays demanda en vain la coopération des puissances servant de bases arrière aux terroristes opérant sur son sol. Considérés comme des exilés politiques et bénéficiant du droit d'asile à ce titre, ces experts en terreur avaient pignon sur rue dans leurs capitales d'où ils fomentaient leurs attentats.

Ces puissances doivent se préparer à récolter ce qu'elles ont semé et entretenu avec soin. En favorisant le désordre et la misère en Afrique par l'instigation ou la sponsorisation de pratiques terroristes, les pays développés doivent s'apprêter à accueillir un nombre croissant d'immigrants africains. Parmi ces réfugiés politico-économiques, existants ou virtuels, il y en a qui ont été dûment initiés à la pratique de la terreur dans le cadre de leur fameuse lutte pour la défense des libertés démocratiques.

La complaisance se paye toujours. Le Groupe salafiste pour la prédication et le combat qui en fait voir de toutes les

couleurs à des touristes occidentaux dans la bande sahélo-saharienne est une dissidence de l'Armée islamique du salut, ce groupe terroriste qui avait justement bénéficié de la haute bienveillance de certaines grandes puissances.

Les grandes puissances gagneraient bien à reconsidérer la notion de crime politique. Dans l'état actuel des choses, des auteurs d'infractions politiques bénéficient de privilèges que rien ne semble justifier. Un assassinat ne devient pas un acte banal ou normal pour l'unique raison qu'il a été commis dans un but politique. En Afrique, les crimes politiques sont parfois plus crapuleux que ceux de droit commun. C'est faire la part trop belle aux auteurs de telles monstruosités que de leur garantir l'impunité ou le droit d'asile.

Cette situation est de nature à compromettre les efforts de lutte contre l'expansion de la terreur dans le monde. Il est de notoriété publique que, de plus en plus, les crimes politiques sont commis dans des circonstances et pour des mobiles qui en font de véritables actes de terrorisme. Il en résulte deux préoccupations très difficiles à concilier : les auteurs de telles actions se trouvent être à la fois des terroristes, qui doivent être châtiés de façon impitoyable, et des auteurs de crimes politiques, qui doivent être ménagés.

Bien évidemment, on ne saurait être à la fois sévère et indulgent à l'égard d'un individu poursuivi pour un même crime. Logiquement, les deux exigences s'excluent dans un tel contexte. Ou on est impitoyable, ou on est indulgent. Si on opte pour la sévérité en privilégiant le caractère terroriste de l'acte, on fait entorse aux principes de droit relatifs au crime politique. Si on choisit au contraire d'être clément en faisant prévaloir la notion de crime politique, on accorde des faveurs inadmissibles à un terroriste, au risque de faire des émules et de favoriser ainsi le développement du terrorisme.

A l'heure où la frontière entre ce phénomène et le crime politique est devenue invisible, une option s'impose de toute nécessité à la communauté internationale. Ou bien elle veut continuer à ménager les auteurs de crimes politiques, auquel cas elle doit cesser de s'acharner sur les terroristes ; ou bien

elle tient à combattre sérieusement le terrorisme, auquel cas elle ne doit plus s'embarrasser de cette fameuse notion de crime politique. Mais la situation dans laquelle nous nous trouvons est trop ambiguë pour ne pas favoriser l'injustice et le recours à la terreur comme moyen d'expression.

Lorsqu'une grande puissance est victime d'un attentat, la communauté internationale s'empresse de faire prévaloir la qualification de terrorisme et se mobilise pour traquer ses auteurs et commanditaires. Du coup, elle perd de vue tous les si beaux principes du crime politique qu'elle s'évertue à enseigner aux pays sous-développés. Avec sa caution et sa bénédiction, des puissances peuvent se permettre tout, au mépris des traités.

Toutes les fois que les Américains ont été victimes d'un attentat, ils se sont permis de bombarder sévèrement les pays qu'ils soupçonnent de l'avoir favorisé, d'y rechercher des suspects et de les transférer là où ils veulent en violation des procédures d'extradition, de la convention de Genève et des principes de souveraineté. Admises et encouragées par la communauté internationale au nom de traités relatifs à la lutte contre le terrorisme, ces pratiques ne semblent être permises qu'aux grandes puissances.

Lorsqu'un jeune Etat est victime d'actes de terrorisme soi-disant commis pour la défense de la démocratie, la même communauté a tendance à privilégier la notion de crime politique et à se mettre en branle pour éviter que leurs auteurs et complices soient inquiétés. Là, les sacro-saints principes du crime politique et des droits de l'homme sont brandis à coups de menaces. Quelle injustice !

Au nom de la promotion des libertés démocratiques, des terroristes avérés font la pluie et le beau temps en Afrique, des innocents sont sans cesse tués, torturés, violés, séquestrés et terrorisés. Le monde est devenu une espèce de jungle : les plus faibles sont à la merci des plus forts.

Les grandes puissances ne se contentent pas de susciter, d'encourager et de sponsoriser la pratique de la terreur dans la mise en œuvre de leur fameux programme de promotion de

la démocratie dans les jeunes nations ; elles s'y adonnent elles-mêmes dans des circonstances donnant à penser qu'elles s'agitent en réalité pour consolider leur emprise sur les petites puissances.

## La promotion de la démocratie érigée en fondement de l'impérialisme

Les grandes puissances ne cessent de proclamer et de clamer leur attachement à la démocratie et à la paix dans le monde. En vérité, elles ne font que jeter de la poudre aux yeux : ni leurs prétentions ni le fait pour elles de se comporter en gendarmes de la planète ne traduisent leur volonté réelle d'œuvrer en faveur d'un monde démocratisé et pacifique.

Ces puissances sont à l'origine de la plupart des drames qui surviennent dans les jeunes Etats de nos jours. Sous prétexte de les aider à se démocratiser, elles ne cessent d'y semer la pagaille et la misère en fomentant ou en soutenant des manifestations et soulèvements armés aussi insensés que dramatiques. C'est ce qu'elles appellent faire la promotion de la démocratie et la paix dans le monde !

En vérité, ce qui intéresse les pays développés, c'est moins l'avènement d'un monde pacifique et harmonieux que la préservation et la consolidation de leur avance sur les petites puissances. Ce qui les préoccupe en réalité, c'est la préservation de leur hégémonie ; et pour parvenir à leurs fins, ils sont prêts à tout.

Tant qu'un pays en développement se soumet docilement à leur volonté, n'affiche pas sa souveraineté et ne cherche pas à se faire voir sur la scène internationale, tant qu'il vit caché et n'a pas de visées impérialistes, ils le ménagent et n'hésitent pas, s'il le faut, à le présenter comme un modèle, un « bon élève », pour employer leur propre expression. Mais, dès qu'il cherche à s'affirmer et à sortir du rang des suiveurs, dès qu'il commence à leur porter ombrage ou à compromettre leurs intérêts, ils le trouvent hostile à la démocratie et très dangereux pour la paix dans le monde ; ils s'acharnent alors

sur lui sans craindre de le plonger dans le désastre : les accusations de violations des droits humains, de dictature ou de soutien au terrorisme leur servent alors de prétextes pour y semer le désordre et la terreur.

Aucun homme soucieux du salut de l'humanité et de son propre bien-être ne peut être défavorable à la promotion des libertés démocratiques. De ce fait, l'engagement des grandes puissances à l'assurer dans le monde entier mériterait la gratitude et le soutien sans réserve de tous s'il était sincère et désintéressé. Il se trouve que ces puissances s'adonnent à des pratiques donnant à penser qu'elles exploitent ces valeurs à des fins purement impérialistes.

A force de faire des manipulations, elles sont parvenues à faire de la défense de la démocratie et des droits de l'homme la principale préoccupation des jeunes intellectuels des pays en développement.

Pour l'immense majorité de ces jeunes, ce souci passe avant tout autre. Ils se soulèvent très rarement pour protester contre la paupérisation, la dilapidation des deniers publics ou le développement de l'insécurité. En revanche, c'est presque tous les jours qu'ils investissent la rue et sèment la terreur pour exiger la mise en liberté de journalistes, d'activistes ou de guides politiques incarcérés, ou encore pour contester l'élection de candidats. Loin de prendre conscience du tort qu'ils font à leurs concitoyens et à leurs pays, ils se vantent de contribuer au progrès de la démocratie et de faire ainsi œuvre utile.

Manipulés à outrance, soutenus et protégés par des pays développés, de prétendus défenseurs de la démocratie et des droits de l'homme ne cessent d'organiser de graves troubles à l'ordre public. Nous en sommes arrivés à cette absurdité : les droits des Etats sont sacrifiés pour la défense de ceux de quelques-uns de leurs citoyens ; les intérêts d'individus ou de groupes d'individus sont placés au-dessus de ceux de leurs pays et de l'écrasante majorité de leurs compatriotes. Une telle situation ne peut qu'être une source de crises : rares sont les gouvernants responsables qui peuvent l'accepter.

Le désordre et l'anarchie ainsi créés font le bonheur de grandes puissances : leurs intérêts s'en trouvent garantis et leur hégémonie assurée. D'un côté on a des gouvernants qui, sans cesse occupés à maintenir ou à rétablir l'ordre dans leurs Etats et à sauver leurs régimes, ne peuvent se consacrer pleinement à leurs missions. De l'autre on a des citoyens qui, plus soucieux de promouvoir les libertés démocratiques, se consacrent à peine au développement de leurs pays. Pendant ce temps, les pays développés travaillent à consolider leur avance.

Un gouvernement, aussi respectueux des droits humains qu'il puisse être, ne peut venir à bout des auteurs de troubles sans avoir recours aux services officiels de répression. Face à des manifestants ou à des grévistes qui sèment aveuglement le désordre et la terreur, il n'y a pas d'autre moyen de rétablir l'ordre que de faire usage de la force et, le cas échéant, de recourir à la Justice. C'est là une réaction tout à fait légitime qu'aucun gouvernant responsable confronté à des troubles ne peut s'empêcher d'avoir.

Celui qui pense qu'il existe un pays démocratique dont les dirigeants n'auront jamais à recourir à la violence pour rétablir l'ordre public troublé n'est qu'un piteux rêveur. Les Etats-Unis d'Amérique sont cités parmi les pays les plus démocratiques de la planète. Mais pensez-vous qu'ils ne recourent pas à la force ?

Depuis l'occupation de l'Iraq, en mars 2003, nous voyons avec quelle brutalité les forces dites de la coalition qu'ils dirigent répriment les moindres mouvements anti-américains. Pour disperser des manifestants qui protestent légitimement contre l'occupation de leur pays, des soldats américains n'ont pas hésité à faire usage d'armes de destructions massives. Leurs opérations ont causé de très nombreuses pertes en vies humaines, d'innombrables blessés et des dégâts matériels considérables sans que des voix aient daigné s'élever pour dénoncer, à plus forte raison condamner, des violations des droits de l'homme, pourtant très flagrantes et massives. Des prisonniers de guerre ont été victimes de mauvais traitements

et d'humiliations dont les images et les échos ont plongé le monde entier dans l'indignation ; les actes de torture subis avaient coûté la vie à beaucoup d'entre eux.

Les autorités américaines n'ont jamais été prises pour des auteurs de violations des droits de l'homme ni pour des dictateurs. Pourquoi les dirigeants des pays sous-développés sont-ils pris pour tels lorsqu'ils font réprimer des fauteurs de troubles avérés ?

Le mot dictature est aujourd'hui employé à tort et à travers. Pour peu qu'un journaliste soit emprisonné ou que des participants à une manifestation sauvage soient réprimés dans un pays en développement, les dirigeants de celui-ci sont pris pour d'infâmes dictateurs responsables du recul de la démocratie dans ce pays. Il suffit qu'un chef d'Etat africain refuse d'accéder à des revendications, même surréalistes, présentées par des syndicalistes ou des opposants ou encore prenne une mesure impopulaire pour être traité de fasciste.

Aujourd'hui, nous voyons des dictateurs partout, au point qu'en Afrique, rares sont les gouvernants qui n'ont pas été pris pour tels. L'usage abusif du mot dictateur serait peu digne d'intérêt s'il n'attirait pas des ennuis aux pays dont les dirigeants se le voient coller. Il se trouve que, de nos jours, un gouvernant pris pour tel devient fatalement le souffre-douleur des grandes puissances.

Qu'elle soit fondée ou pas, l'accusation de dictature sert trop souvent de prétexte aux pays développés pour s'attaquer à des régimes politiques dans le but inavoué de piller ou d'étouffer des Etats, de rabaisser des pays émergents, de régler des comptes ou de protéger leurs intérêts.

Aussi curieux que cela puisse paraître, des Africains s'accommodent bien de cette imposture. Ils ne la dénoncent que lorsqu'elle compromet la réalisation de leurs ambitions personnelles, oubliant que ce sont bien eux les prétendus défenseurs des libertés démocratiques qui la favorisent. Pour peu qu'un journaliste, un syndicaliste ou un opposant en infraction soit convoqué dans un commissariat de police ou dans une brigade de gendarmerie, nous parlons de dérives

dictatoriales ! Et nous ne trouvons guère ridicule ni incivique d'inviter de grandes puissances à mettre les autorités de nos pays au pas.

La mise d'Etats sous l'éteignoir au nom de la lutte contre la dictature est une expérience vécue tous les jours dans le monde. Victimes de manœuvres de déstabilisation entreprises au nom de la promotion de la démocratie et des droits de l'homme, de jeunes nations ont du mal à émerger.

Les braves gouvernants qui arrivent à faire échec à ces manigances sont accusés de pratiquer la dictature, accusation donnant aux grandes puissances l'occasion rêvée d'entrer en scène et de prendre, sous nos applaudissements, des sanctions consistant le plus souvent en des actes de terreur faisant souffrir inutilement les populations des pays concernés. Très nombreux sont les Etats qui, de cette façon, ont été ou sont réduits à leur plus simple expression.

Dans l'état actuel des relations internationales, les pays développés sont, pour ainsi parler, de véritables seigneuries. Toute jeune nation qui commet un incident diplomatique à leur égard, les contrarie, tente de les braver ou leur fait un affront se rend coupable d'un crime de lèse-majesté : elle doit s'attendre à être inscrite sur la liste des Etats où règne la dictature et à être châtiée de sa témérité.

On est parfois tenté de se demander si des gouvernants africains pris pour des dictateurs ne sont pas plus respectueux de la légalité que ceux de certaines grandes puissances. Il est maintes fois arrivé que des pays africains subissent de la part d'autres Etats des affronts qui auraient pu les conduire à leur administrer des corrections militaires. Mais combien de fois en a-t-il été ainsi ? Leurs dirigeants ont rarement eu recours à des actions de représailles ou en tout cas, à la force brutale ; ils ont presque toujours eu la sagesse de s'en remettre aux organisations sous-régionales dont ils sont membres ou de saisir des juridictions internationales, démontrant ainsi leur respect pour les traités et les usages diplomatiques.

Dans des situations similaires, les dirigeants de certaines grandes puissances n'ont qu'un seul réflexe : administrer des

frappes militaires aux pays qui osent les défier. J'en ai pour preuve le cas des Etats-Unis d'Amérique qu'aucun pays sous-développé ne peut braver sans attirer des pluies de missiles sur son territoire. Cette puissance n'a que faire des traités, des usages diplomatiques et de la justice internationale pour le respect desquels elle est pourtant prompte à recourir à des menaces et à des expéditions punitives contre les autres.

Pour s'être mesurée aux Etats-Unis d'Amérique, la Libye en avait eu pour son compte ; elle fut victime de campagnes et de manoeuvres de déstabilisation, d'un embargo aussi long que désastreux et d'expéditions punitives de leur part. Le régime défunt de Saddam Hussein paya lui aussi très cher la témérité dont celui-ci fit preuve à l'égard de certaines grandes puissances ; après avoir souffert d'un embargo de plusieurs années, de frappes militaires et de menaces de toutes sortes, le peuple iraquien se vit imposer une guerre meurtrière en 2003. Son seul crime fut d'avoir son destin entre les mains d'un président considéré comme un dictateur dangereux pour lui-même, pour ses voisins et pour l'humanité.

En vérité, seule la raison du plus fort peut expliquer l'attitude des Américains et de leurs alliés dans cette croisade contre l'Iraq. En quoi le régime de Saddam Hussein était-il plus dangereux que l'impérialisme américain ? Et s'il y avait à l'époque un régime qui méritait d'être décrié et combattu, c'était incontestablement celui de Georges W. Bush qui, en deux années d'existence, réussit le tour de force de faire deux guerres aussi injustes, ravageuses qu'onéreuses, notamment en Afghanistan et en Iraq.

Le comportement des Etats-Unis d'Amérique à l'égard du régime de Saddam Hussein ne peut que faire sourire. Les armes de destruction massive ont été inventées et utilisées pour la première fois par les Américains. Près de trois quarts de siècle après qu'ils eurent largué des bombes atomiques sur les villes d'Hiroshima et de Nagasaki, plusieurs millions de Japonais continuent d'en subir les effets. Durant la guerre froide, ils ne trouvèrent pas dangereux de rivaliser avec les Soviétiques en matière d'invention et d'essais de bombes

atomiques. A l'heure actuelle, ce pays est incontestablement la première puissance nucléaire du monde.

Toutes ces considérations, très loin d'être exhaustives, devraient amener les Américains à faire preuve de scrupule et de plus de modération dans leurs prises de position contre les pays possédant ou supposés détenir des armes de destruction massive. Charité bien ordonnée commence par soi-même, dit un vieux dicton. Avant de dispenser des leçons aux autres, ils feraient mieux d'apprendre les leurs : ils gagneraient à donner le bon exemple en détruisant les armes d'extermination qu'ils possèdent et en renonçant à en fabriquer d'autres. Mais tant qu'ils posséderont eux-mêmes des armes dangereuses et continueront d'en produire, ils ne feront que nous donner le sentiment de vouloir étouffer des concurrents à travers leur lutte. Il n'y a pas de pays ayant plus que d'autres le droit d'inventer, de fabriquer et d'utiliser des armes reconnues très funestes à l'humanité.

Toutes les grandes puissances, nous le savons très bien, possèdent des armes de destruction massive. Mais comme la communauté internationale semble se ramener en réalité à elles seules, personne n'en fait cas. On ne s'acharne que sur les tout-petits Etats. Cela est injuste et regrettable ! Je trouve insensé, et même ridicule, que pour contraindre un régime à détruire des armes dangereuses qu'il est supposé posséder, des puissances s'affichant comme des donneuses de leçons se permettent de faire usage d'armes d'extermination.

L'attitude des grandes puissances donne à penser que la lutte contre la fabrication, la possession et l'emploi d'armes dites de destruction massive n'est en fait qu'un prétexte leur permettant de maintenir les jeunes nations dans un état de faiblesse afin de préserver leur hégémonie et de rester les maîtresses du monde. Croire qu'elles s'agitent parce qu'elles ont le souci de promouvoir la démocratie et de préserver la paix dans le monde est une grosse illusion !

Par-delà leurs agitations et leurs vociférations, au-delà des proclamations et discours officiels auxquels elles nous ont habitués, elles ne visent qu'à protéger leurs intérêts. Et

tout régime dont la politique n'est pas conforme à ces intérêts doit se préparer à essuyer leur furie au nom de la lutte contre la dictature. Les tribulations du régime zimbabwéen dirigé par le président Robert Mugabe constituent à cet égard un exemple aussi significatif qu'actuel.

Pendant près d'un quart de siècle, cet homme dirigea son pays sans avoir jamais attiré défavorablement l'attention des grandes puissances. Considéré comme le libérateur de son peuple, un très grand démocrate et « un bon élève », il ne fut jamais cité parmi les dictateurs africains jusqu'à ce qu'il eût le malheur de mettre en place une politique agraire équitable à ses yeux.

Une telle politique ne pouvait se faire sans dommages pour la minorité blanche qui, à la faveur de l'effroyable régime d'apartheid en vigueur à l'époque coloniale, s'était pratiquement approprié toutes les terres cultivables. C'est pour avoir eu l'audace de toucher aux intérêts de fermiers blancs que le président Robert Mugabe a cessé d'être un démocrate, qu'il est devenu le bourreau de son peuple et pris aujourd'hui pour un dictateur épouvantable que le monde entier doit s'unir pour combattre. Aussi bien au Zimbabwe que dans d'autres pays africains, des opposants, de soi-disant défenseurs des droits de l'homme et d'éminents intellectuels s'empressèrent de s'associer à un tel combat.

Soyons assez vigilants pour ne pas pactiser à notre insu avec des impérialistes. Robert Mugabe est considéré comme un ennemi de la démocratie et un dictateur dangereux pour la paix dans le monde parce qu'il a eu l'audace d'exproprier des fermiers blancs.

De même, Saddam Hussein avait la réputation d'être une menace pour la paix dans le monde parce qu'en plus de son statut de dictateur, on le soupçonnait de détenir des armes de destructions massives et d'avoir des liens avec des réseaux terroristes. Ceux qui se sont érigés en gendarmes du monde, qui ne cessent de larguer des armes de destruction massive dans des pays dont la politique n'est pas conforme à leurs intérêts et de traumatiser des populations ayant survécu à

leurs bombardements, eux, ne sont pas considérés comme des gens dangereux pour l'humanité : ils sont puissants ! Bien au contraire, ils s'évertuent à se faire passer pour des sauveurs. Quelle injustice !

Le colonel Mouammar Kadhafi, un autre président qui avait la réputation d'être un très « mauvais élève », s'était attiré la fureur des grandes puissances. Naguère mis au ban du groupe des chefs d'Etat, il est devenu fréquentable depuis qu'il a accepté de faire allégeance aux Américains, en 2003. Quels progrès concrets et notables a-t-il fait en matière de respect de la démocratie et des droits de l'homme pour être réhabilité de façon aussi spectaculaire ?

Pendant plus d'une décennie son régime fut l'objet d'une terrible campagne de diabolisation et son pays soumis à un embargo désastreux, à des sanctions économiques et à des raids sporadiques : on lui reprochait d'être un dictateur, de financer des groupes terroristes et d'avoir des velléités de mise en œuvre de projets nucléaires. Quelle preuve décisive d'amendement a-t-il donnée à la communauté internationale pour passer subitement du statut de « mauvais élève » à celui « d'excellent élève » ? A-t-il cessé d'être un dictateur ? La démocratie se porte-t-elle mieux dans son pays ? Les droits de l'homme y sont-ils mieux respectés ? En un mot, est-il devenu plus démocrate qu'il ne l'était avant sa réconciliation avec les Américains ?

Ces questions restent posées et attendent des réponses dénuées de toute complaisance. Mais, dans cette attente, un constat s'impose : le colonel Kadhafi a cessé d'être ce qu'il était aux yeux de la communauté internationale depuis qu'il a accepté de reconnaître sa responsabilité dans l'attentat de Lockerbie à son corps défendant et s'est engagé sur l'honneur à ne plus défier les grandes puissances, à ne plus nuire à leurs intérêts et à ne pas s'intéresser aux activités nucléaires. En d'autres termes, il est devenu un président exemplaire depuis qu'il a fait preuve de docilité en se soumettant aux grandes puissances. Fort de ce constat, je ne serais pas surpris que le président Robert Mugabe redevienne fréquentable et se voit

décerner le prestigieux titre de « brillant élève » le jour où il reviendra à de meilleurs sentiments et restituera aux fermiers blancs de son pays les terres qu'il leur a arrachées.

Il faut manquer de discernement pour ne pas comprendre que l'acharnement des grandes puissances sur des pays en développement trouve sa justification plus dans la poursuite d'intérêts égoïstes que dans la lutte contre la dictature, le soutien au terrorisme et les activités nucléaires.

Ces accusations ne sont que des prétextes. La preuve en est que ce ne sont pas tous les régimes reconnus dictatoriaux et dangereux pour l'ordre public international qui sont tout le temps stigmatisés, rappelés à l'ordre et réprimés. Des régimes notoirement connus pour leurs dérives et leurs horreurs sont ménagés et parfois adulés par de grandes puissances : ils font bien leur affaire. En revanche, pour avoir simplement eu une longévité jugée trop longue, d'autres sont ou ont été taxés de dictature, diabolisés et combattus sans ménagement.

Le caractère démocratique ou dictatorial d'un régime ne devrait pas être apprécié par rapport à sa longévité ; il devrait l'être en fonction des conditions dans lesquelles il a été appelé à l'existence et de la manière dont il fonctionne. S'il est vrai que certains chefs d'Etat parviennent à se maintenir très longtemps au pouvoir par la force ou par des élections truquées, il est tout aussi constant que d'autres le font par des voies démocratiques. En toute objectivité, on ne peut pas dire d'un chef d'Etat qu'il est un dictateur du seul fait qu'il a duré au pouvoir s'il a été successivement réélu à l'issue de scrutins reconnus libres, justes et transparents.

Nous sommes nombreux à être d'accord sur la nécessité d'une alternance au pouvoir. Il n'empêche que celle-ci doit se faire dans l'intérêt exclusif du peuple ; elle doit être pour lui la possibilité de confier son destin à un autre parti ou à un autre homme si celui qui est en place ne lui donne pas satisfaction. Il se trouve que les pratiques de la communauté internationale portent à croire qu'elle est plutôt un moyen permettant à tous ceux qui ont les moyens de leurs ambitions politiques d'avoir leur part d'exercice du pouvoir.

Nous serons certainement nombreux à trouver insensé et même scandaleux qu'une équipe de football se sépare d'un entraîneur qui lui donne d'excellents résultats pour l'unique raison qu'il est resté trop longtemps à sa tête. Ce qu'elle attendait de lui en l'engageant, c'est de la faire triompher à toutes les compétitions auxquelles elle prendra part. Quel avantage a-t-elle à le faire partir s'il a fait d'elle une équipe imbattable et lui a permis de remporter plusieurs trophées ? Et quel inconvénient a-t-elle à lui renouveler sa confiance s'il donne pleinement satisfaction ?

On n'élit pas un président pour la forme ; on le choisit pour accomplir une mission. Qu'est-ce qui s'oppose à ce qu'il reste longtemps au pouvoir s'il le fait de façon convenable et donne satisfaction à son peuple ? Faut-il faire perdre à une nation la veine qu'elle a eu d'avoir un bon chef à sa tête parce qu'on veut donner à d'autres citoyens la chance d'exercer eux aussi le pouvoir ? Faut-il priver un pays du bonheur qu'il a d'avoir un chef qui lui donne pleinement satisfaction pour l'unique raison que d'autres citoyens attendent leur tour de goûter aux délices du pouvoir ? Quelle assurance a-t-on que ces prétendants au pouvoir justifieront leur élection ? Quelle preuve a-t-on qu'ils feront mieux que celui qu'ils cherchent à remplacer, lequel a fait ses preuves et reste encore un don pour son peuple ?

Au nom de l'alternance au pouvoir, quantité de pays africains ont cru bien faire de modifier leurs constitutions pour limiter le nombre des mandats présidentiels. Je ne pense pas que ces modifications se soient avérées aussi fructueuses qu'on l'espérait. Dans l'immense majorité des cas, elles n'ont pas tardé à montrer leurs limites. Est-il surprenant, dès lors, que certains pays aient fini par faire sauter ces verrous en donnant à leurs présidents la possibilité de se faire réélire autant de fois qu'ils le souhaitent ?

L'alternance au pouvoir n'est pas forcément bénéfique ; elle peut être très préjudiciable, surtout à un peuple qui s'est trompé pour se choisir un président s'étant par la suite avéré être son fossoyeur. Pourtant les pays développés la pratiquent

avec bonheur, me dira-t-on peut-être. Cela n'est pas vrai dans tous les cas : arrivés au pouvoir à sa faveur, des présidents de grandes puissances ont eu à consumer leurs mandats dans des guerres insensées ou dans des réformes funestes qui auraient plongé de jeunes nations dans le chaos.

Un changement ne doit pas se faire pour la forme : il doit obéir à une utilité ; il doit répondre à un besoin réel. Fait de façon hasardeuse, il peut s'avérer décevant, voire désastreux. Cette réflexion trouve sa parfaite illustration dans le domaine de la politique. Au nom de changements promis, annoncés et entamés à coups de battages médiatiques, des pays africains ont été transformés en laboratoires où des bricoleurs viennent expérimenter des théories de gestion de la vie publique. En voulant mettre en œuvre des projets de refondation mielleux, des apprentis-gouvernants ont provoqué des bouleversements déplorables et conduit leurs pays à l'aventure ; d'autres ont même précipité les leurs dans des abîmes.

Je ne me fais pas l'avocat des gouvernants qui cherchent à s'éterniser au pouvoir ; les observations faites au chapitre précédent à propos des dictateurs en font foi. Mais je pense qu'un peuple ne doit pas s'autocensurer en balisant à l'excès la voie d'accès ou de maintien au pouvoir. Il ne doit pas, par des dispositions constitutionnelles draconiennes, se priver des services d'un chef idéal. De toutes les façons, ce n'est pas parce que la possibilité a été donnée à un président sortant de briguer un nouveau mandat qu'il sera automatiquement élu ; le peuple ne lui renouvèlera pas sa confiance s'il ne fait plus son affaire.

Dans presque tous les pays, la constitution prévoit l'âge minimum que tout citoyen doit avoir pour être candidat à la présidence de la République. Cette exigence est tout à fait normale : la conduite du destin d'un peuple est une affaire trop sérieuse pour qu'on la confie à une personne qui n'a pas la maturité et l'expérience requises. Pour les mêmes raisons, je verrais bien un avantage à ce qu'un âge maximum soit également exigé : la vieillesse altère les facultés physiques et mentales et, par ricochet, l'aptitude à la gestion des affaires

publiques. Mais je trouve aberrant qu'un chef d'Etat encore solide et génial soit contraint de prendre sa retraite pour une simple question d'alternance, même si son profil est de loin plus convenable à son peuple que celui de tous les candidats à sa succession.

Si c'est vraiment de bonne foi que les grandes puissances affichent leur attachement à la démocratie et à la paix dans le monde, elles n'ont qu'à changer leur manière de faire. Les bombardements désastreux, les embargos, les menaces et les renversements de régimes sont de beaucoup plus funestes aux populations des pays qui en sont victimes que les maux dont elles prétendent les délivrer.

Les Etats-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne se moquaient des Iraquiens en justifiant l'occupation de leur pays par la nécessité de les délivrer de la dictature et de la misère et de leur ouvrir ainsi les portes de la démocratie et du bonheur. Nous savons tous que le paupérisme dans lequel le peuple iraquien pataugeait était moins imputable à la manière de gouverner de Saddam Hussein qu'à l'embargo qui frappa son pays pendant plus d'une décennie.

Je ne vois guère en quoi les pluies de bombes déversées sur ce pays pouvaient être pour ses populations un moyen de libération. Je ne vois pas non plus en quoi Américains et Britanniques rendaient service aux Iraquiens en les tuant par centaines de milliers et en détruisant leur patrie au prix de milliers de milliards de dollars qui auraient bien pu servir à secourir des misérables.

Les Américains et les Britanniques avaient sans nul doute causé, par cette guerre insensée, incomparablement plus de victimes, de dégâts matériels et de désordre que la prétendue dictature de Saddam Hussein. Et la promesse de reconstruire l'Iraq, si elle vient à être honorée, ne prendra pas en compte les nombreuses pertes en vies humaines, les mutilés de guerre et le préjudice culturel considérable subi : les morts ne seront pas ressuscités ; les invalides ne redeviendront pas comme ils étaient ; le riche patrimoine culturel détruit comme pillé ne se reconstituera pas.

D'ailleurs, cette reconstruction ne réjouira que les pays développés qui, avant même la chute du régime de Saddam Hussein, n'avaient guère trouvé maladroit ni immoral de s'engager dans des polémiques ayant mis à nu leur intention de décrocher des contrats juteux. C'est à peine si elles se préoccupaient de la souffrance du peuple iraquien, pour le salut de qui cette guerre dévastatrice fut déclenchée. Tout porte à craindre d'ailleurs que celui-ci ne devienne bien plus malheureux qu'avant son occupation.

Si nous prenons la peine de réfléchir attentivement aux causes profondes des conflits qui déchirent les pays sous-développés à l'heure actuelle, nous nous apercevrons que la pauvreté y est pour quelque chose. En règle générale, elle sert de prétexte aux différentes factions dans les insurrections armées. Les combattants sont recrutés parmi les désœuvrés et les nécessiteux. Des populations confrontées à la misère sont accessibles à toutes sortes de chimères.

Dans l'état actuel des choses, l'instauration de la démocratie et d'une paix durable dans le monde passe par la lutte contre la pauvreté. C'est sur ce terrain que les grandes puissances sont attendues. Si elles sont de bonne foi, qu'elles payent les matières premières des pays sous-développés à des prix plus rémunérateurs, aident ces Etats à des conditions plus raisonnables et luttent sans calculs contre la misère dans laquelle leurs habitants se trouvent. Si leurs prétentions sont sincères, qu'elles facilitent l'entrée et le séjour des étudiants et demandeurs d'emplois de ces pays sur leurs territoires : la paix et la démocratie s'instaureront d'elles-mêmes. Mais ce n'est pas en faisant la propagande de celle-ci, en larguant des bombes dans des pays, en plongeant des populations dans la misère par des embargos inutiles ni en semant l'épouvante qu'elles feront régner la paix dans le monde.

Au plan psychologique, ces agissements ont sur les dirigeants et les populations des Etats qui en sont victimes ou témoins des effets analogues à ceux des attentats perpétrés par des terroristes et les manifestations telles que nous les connaissons en Afrique.

Ce n'est pas sans inquiétude, sans frayeur ni traumatisme que dirigeants et populations d'un pays donné apprennent par exemple qu'il sera soumis à un embargo ou sera l'objet de frappes imminentes de la part des Américains. Si la simple perspective de subir la furie d'une grande puissance leur fait perdre le sommeil, imaginez un peu l'état d'âme de ceux qui sont en train de la vivre !

La vérité a beau être dissimulée, elle finit toujours par éclater au grand jour. Les grandes puissances ont toujours fait croire que les actions diplomatiques, politiques et militaires qu'elles mènent à travers le monde sont guidées par l'unique souci d'éradiquer la dictature et le terrorisme, phénomènes qui, selon elles, freinent l'expansion de la démocratie.

La dictature, il est vrai, est la négation de la démocratie. Ne rêvant que de s'éterniser au pouvoir par tous moyens, le dictateur ne fera rien qui puisse favoriser l'alternance au pouvoir ; la constitution et la loi électorale seront sans cesse taillées ou modifiées à sa convenance ; les élections seront toujours entachées de fraudes et de brutalité ; les mouvements de contestation ou de revendication seront toujours étouffés ou dispersés dans le sang ; les libertés démocratiques seront confisquées.

Le terrorisme est, lui aussi, une négation des valeurs démocratiques. Ses adeptes ne cherchent pas à exprimer leur irritation, leurs contestations et leurs réclamations par des voies légales mais par la terreur : ils n'ont que faire des droits humains. Sont-ils favorables à un régime ? Ils le soutiendront par des actes de violence, fût-il fasciste. Sont-ils hostiles à un gouvernement ? Ils n'hésiteront pas à le combattre par des attentats monstrueux, fût-il issu des urnes.

Bien entendu, lorsque des phénomènes s'opposent à la réalisation de l'idéal démocratique que nous appelons tous de nos vœux, il y a lieu de les combattre. Les grandes puissances qui se sont donné pour mission de le faire ne mériteraient que notre gratitude à tous si elles étaient sincères. Il se trouve que leurs prétentions sont fallacieuses. Nombreux sont ceux qui savent désormais que c'est de la poudre aux yeux.

Lorsqu'elles ne peuvent compter sur des opposants pour combattre des régimes insoumis, elles accusent ceux-ci de soutenir des terroristes ou encore de fabriquer ou de détenir des armes de destructions massives, accusations qui leur fournissent l'occasion de faire des expéditions punitives au nom de doctrines fallacieuses telles que la légitime défense et la guerre préventive.

Dans leur croisade contre le terrorisme et la fabrication ou la détention d'armes de destruction massive dans le monde, de grandes puissances sont promptes à attaquer des pays sous développés au nom de la légitime défense. Je me suis souvent demandé si elles pouvaient valablement se prévaloir de cette doctrine dans tous les cas où elles ont eu à agir ainsi.

La logique et le bon sens veulent que l'idée de défense soit inconcevable en dehors d'une attaque. Peut-on vraiment dire que les Etats-Unis d'Amérique furent attaqués dans tous les cas où ils s'en étaient prévalus ? Rien n'est moins sûr ! Il était de notoriété publique que, comme d'autres Etats, le Soudan était dans le collimateur des Américains depuis belle lurette. Il a suffi que des attentats soient perpétrés contre leurs ambassades au Kenya et en Tanzanie, en 1998, pour qu'ils bombardent ce pays au nom de la légitime défense.

Cette réaction serait tout à fait légitime et même salubre s'il était établi que l'un au moins de ces attentats avait été commandité par le gouvernement soudanais ou, en tout cas, perpétré avec sa complicité. Mais aucune preuve certaine de l'implication de ce pays, lui-même confronté au terrorisme, ne fut apportée par les Américains ; il lui était simplement reproché d'héberger souvent des terroristes et d'avoir sur son sol une usine de fabrication d'armes chimiques utilisées à des fins terroristes ! Pour prouver leur bonne foi, les autorités soudanaises, qui avaient formellement nié l'existence d'une telle usine sur leur territoire, demandèrent en vain la mise en place d'une commission d'enquête internationale.

Dans ce cas, cité parmi bien d'autres, la légitime défense dont de grandes puissances s'étaient prévaluées est très loin d'être évidente. Pour s'en convaincre, il suffit simplement de

s'intéresser aux interrogations suivantes que leurs prétentions suscitent.

La première est relative à l'acte d'agression. En quoi doit-il consister et de qui doit-il émaner pour donner droit à une riposte ? Une action criminelle qui n'a pas été commise dans le cadre d'une opération militaire peut-elle être considérée comme une agression contre un Etat ? Une prise d'otage, un vol à main armée ou un assassinat monstrueux perpétré par des malfaiteurs internationaux peut-il être considéré comme une attaque contre un pays ?

Les attentats contre les Etats-Unis d'Amérique, cités plus haut, relèvent incontestablement du terrorisme. Ce pays ne peut le reconnaître et se plaindre, dans le même temps, d'être victime acte de guerre. D'ailleurs, le terrorisme, en lui-même, est une forme de criminalité, une catégorie de crime organisé. A la limite, il peut être pris pour un acte d'agression contre un Etat lorsqu'il a été commis, commandité ou facilité par un autre pays. Mais on ne saurait faire une telle assimilation quand un Etat est tout simplement le théâtre d'un attentat que tout le monde s'accorde à qualifier de terroriste, et donc de criminel.

Aussi monstrueux qu'il puisse être, un acte de terrorisme commis sans l'implication d'un autre pays ne saurait être pris pour une agression. Dès lors, sa répression ne peut se faire que conformément aux conventions relatives à la lutte contre la criminalité internationale. Toute expédition envoyée contre un Etat dont la seule faute est d'avoir accordé l'hospitalité à des terroristes présumés ou avérés est injuste et arbitraire. Mais, imbus de leur puissance, les Etats-Unis d'Amérique n'entendent pas les choses de cette oreille.

L'expérience a montré que chaque fois que ce pays est victime d'un attentat, tous les Etats qui hébergent ou qui ont eu à accueillir une fois des terroristes sur leurs sols, même à leur insu, doivent s'attendre à des raids de sa part. Cette réaction, qui ne saurait être fondée sur la légitime défense, est fort choquante ; elle est d'autant plus révoltante qu'elle ne semble se manifester qu'à l'égard des jeunes nations.

Il est de notoriété publique que de grandes puissances ont souvent été et continuent d'être des nids de terroristes. La Grande-Bretagne a, semble-t-il, la réputation d'être une terre d'asile pour des terroristes de carrière ; ceux-ci y auraient pignon sur rue. Si les Américains voulaient être constants dans leur logique, ce pays devrait, lui aussi, faire les frais de leur colère. Curieusement, il est leur allié le plus sûr et le plus zélé dans la guerre menée contre les pays soupçonnés d'être bienveillants à l'égard des terroristes.

Il a été bien établi que la plupart des auteurs des attentats perpétrés de façon simultanée à New York et à Washington, le 11 septembre 2001, avaient séjourné dans des pays européens où ils avaient eu à préparer leurs forfaits. Ces Etats auraient dû, eux aussi, être châtiés par les Américains, qui avaient juré de s'en prendre à tous les pays qui coopéreraient avec des terroristes. Mais il n'en fut rien !

Il a été également établi que non seulement les auteurs de ces attentats avaient bénéficié de l'hospitalité des Etats-Unis d'Amérique eux-mêmes, mais que les kamikazes qui avaient pris les commandes des avions leur ayant servi à commettre leurs forfaits s'étaient formés au pilotage dans des écoles américaines. De plus, semble-t-il, le commanditaire présumé de ces attaques, Oussama Ben Laden, doit son expertise aux Américains, qui l'auraient dûment formé et utilisé contre les Soviétiques.

Tous ces exemples montrent très bien que c'est à tort que les Américains s'en étaient pris au gouvernement afghan pour une agression supposée, dont il n'était nullement établi qu'il était l'auteur, le complice ou le commanditaire.

La deuxième interrogation suscitée par les raids opérés par de grandes puissances au nom de la légitime défense concerne le moment de la riposte. Admettons qu'un pays soit victime d'une agression et par conséquent en droit de réagir sur le plan militaire. A quel moment sa riposte doit-elle intervenir pour être légitime ?

La riposte est avant tout un acte de défense. Comme telle, elle n'a un sens que si elle est immédiate. Cela va sans dire !

Vous ne pouvez logiquement vous défendre que si vous êtes en train d'être agressé ou sur le point de l'être. Une fois l'agression passée, la riposte n'a plus de sens ; toute réaction violente prend la forme d'une vengeance. Il ne doit pas en être autrement des rapports entre les Etats. Un pays ne peut se prévaloir d'un droit de riposte que s'il est en train d'être militairement agressé ou sur le point de l'être.

Relativement aux différents attentats évoqués, la réaction du gouvernement américain n'eut lieu que plusieurs semaines plus tard. Les actes de riposte survenus n'étaient donc plus des actes de défense, mais de vengeance. On peut très bien comprendre que l'on parle de « *légitime vengeance* » ou de « *légitimes représailles* » ; mais l'on ne saurait invoquer la légitime défense. Cependant, forts de leur super-puissance, les Américains sont parvenus à faire admettre qu'une riposte intervenue longtemps après une attaque est justifiée. Bien plus, ils s'efforcent de persuader l'opinion publique qu'une « réplique légitime » est possible avant une agression, même imaginaire : c'est ce qu'ils appellent la « guerre préventive ».

Pour les partisans de cette fameuse doctrine, lorsqu'un Etat constitue un danger pour les autres ou pour la paix dans le monde, il convient de le dissuader ou de le mettre hors d'état de nuire par une action militaire. C'est dans cette logique qu'en mars 2003 les Américains envahirent l'Iraq, un pays alors supposé être dangereux pour l'humanité parce que ses dirigeants pratiqueraient la dictature, posséderaient des armes de destructions massives et coopéreraient avec des terroristes.

Une telle doctrine ne peut que favoriser l'arbitraire. « Quand on veut noyer son chien, on l'accuse de rage », dit un dicton. Si une grande puissance veut aujourd'hui attaquer une petite nation pour une quelconque raison, il lui suffit d'accuser ses dirigeants de posséder des armes chimiques, de pratiquer la dictature ou de soutenir le terrorisme pour se donner le droit de l'envahir au nom de la guerre préventive.

Des pays comme les Etats-Unis d'Amérique ont eu à soutenir des terroristes ouvertement et ne cessent de semer la

terreur dans le monde. Si nous partons du principe que la possession d'armes de destruction massive est un critère de dangerosité, alors, ils sont sans aucun doute le pays le plus redoutable du monde. Pourtant, cette puissance ne figure pas sur la liste des Etats à mettre hors d'état de nuire au nom de la guerre préventive. Fort curieusement d'ailleurs, c'est elle et ses alliés qui élaborent et mettent à jour la liste des pays jugés dangereux et programment leur occupation.

La communauté internationale devrait faire preuve de plus de courage et de vigilance. Il n'est pas du tout normal que des pays se cachent derrière des doctrines fallacieuses pour faire de viles démonstrations de puissance, se défouler aux dépens de peuples ne demandant qu'à vivre ou exploiter les richesses d'autres Etats.

La troisième et dernière interrogation suscitée par les frappes militaires opérées par des pays développés au nom de la légitime défense est relative à la proportion qui doit exister entre l'acte d'agression et l'acte de défense. La réaction d'un Etat attaqué doit-elle être proportionnelle à l'attaque ou peut-elle être hors de proportion avec elle ?

Lorsqu'une agression militaire contre un pays entraîne une contre-attaque, il s'ensuit une guerre. Et un conflit armé n'est pas un combat de boxe ou de judo pour qu'on demande à chacune des parties de se conformer aux convenances. Dans une rixe, qui ne met aux prises que deux individus, il est difficile de demander à la personne agressée de ne réagir que dans la stricte mesure de l'attaque, à plus forte raison dans une guerre opposant deux armées.

Il est difficile, voire impossible de demander à un pays attaqué de se livrer à des calculs pour ne pas riposter de façon disproportionnée. Ce qui peut être exigé de lui à la limite, c'est le respect des conventions sur la guerre. Mais il existe des cas où un Etat agressé doit réagir de façon raisonnable. Une incursion faite par des soldats étrangers, même à l'insu des autorités de leur pays, sur le territoire d'un autre Etat peut être considérée, dans certaines circonstances, comme une agression. Il serait déraisonnable qu'au lieu de se borner à les

repousser et à prendre des dispositions visant à empêcher leur retour, le pays concerné se mette à bombarder littéralement leur territoire et à tuer des innocents.

Dans la prétendue riposte menée contre l'Afghanistan à la suite des attentats du 11 septembre précités, les Américains ne s'étaient nullement embarrassés de scrupule à cet égard. Contre des « guerriers traditionnels » armés de vieux fusils, ils bombardèrent littéralement ce pays pendant des mois. Avouons-le, cette riposte, si elle en était vraiment une, était démesurément disproportionnée par rapport à l'agression, au demeurant imputable à des terroristes, et donc à des auteurs d'infractions de droit commun.

Les Etats-Unis d'Amérique sont la tête de file des pays qui s'agitent pour la lutte contre le terrorisme et le respect des droits humains dans le monde. Pour être crédibles et pris au sérieux, ils devraient être eux-mêmes un exemple dans ce domaine. Ils gagneraient à ne pas nous donner le sentiment de faire comme ces prédicateurs criblés de vices qui passent leur temps à dispenser des leçons de morale en se cachant derrière leur fameuse formule : « *Fais ce que je dis, mais ne fais pas ce que je fais* ». La naïveté a des limites.

De grandes puissances s'affichent comme les gardiennes de valeurs qu'elles n'hésitent pas à remettre en cause et à piétiner lorsque leur orgueil et leurs intérêts sont en jeu. Sous le couvert de doctrines justificatives elles sont promptes à exercer sur les pays émergents qui osent les contrarier ou porter atteinte à leurs intérêts des représailles qui ne sont en réalité que des actes de terrorisme.

En vérité, les frappes militaires administrées aux pays accusés d'agression ou d'insubordination, ou encore de faire la promotion du terrorisme sont de pures actions terroristes : elles constituent pour les dirigeants et les populations des Etats qui en sont victimes de véritables actes de terreur. Il s'agit pour leurs auteurs d'intimider les pays mis au banc des accusés afin, non seulement qu'ils se gardent désormais de toucher à leurs intérêts ou de leur porter ombrage, mais aussi que d'autres Etats ne soient pas tentés de suivre leur exemple.

En châtiant très sévèrement l'Afghanistan à la suite des attentats du 11 septembre 2001, les Américains entendaient l'obliger à leur livrer Oussama Ben Laden, le commanditaire présumé de ces crimes. Mais ils avaient aussi et surtout l'idée de sauver la face dans un bras de fer, de faire en sorte que ce pays ne leur tienne plus tête à l'avenir et que les autres soient prévenus du sort réservé à ceux qui ont l'outrecuidance de les contrarier ou de menacer leurs intérêts.

Sous prétexte de se défendre, de combattre le terrorisme ou la dictature ou encore de prévenir des troubles à l'ordre universel, les Etats-Unis d'Amérique sont prompts à se lancer dans des opérations terroristes dignes de condamnations sans complaisance. Curieusement, des puissances s'en félicitent : elles y voient un grand pas dans la lutte contre le terrorisme dans le monde !

Le terrorisme est un fléau. Comme tel, il ne peut être vaincu que s'il est combattu aussi bien sur le plan préventif que répressif. Il se trouve que jusqu'ici, les efforts de lutte ont plus porté sur l'aspect répressif. C'est là une erreur qu'il y a lieu de corriger si l'on veut véritablement éradiquer ce mal.

Il ne suffit pas de se lancer dans une croisade contre des terroristes et des Etats supposés être leurs sponsors pour que ce phénomène soit vaincu dans le monde. Que n'a-t-on pas fait et que ne fait-on pas dans ce domaine ? Des conventions relatives à sa répression ont vu le jour. Des résolutions ont été prises. Des coalitions contre lui ne cessent de se former. Des campagnes de sensibilisation et des séminaires de formation à la lutte contre ce fléau sont souvent organisés. Des terroristes avérés ou supposés sont traqués jusque dans leurs derniers retranchements ; des Etats soupçonnés de favoriser l'activité terroriste ont été châtiés de façon exemplaire. A quel résultat a-t-on abouti ? Les terroristes restent debout ; ils continuent à sévir et à endeuiller des familles à travers le monde.

Toutes ces questions et les réflexions qu'elles suscitent montrent bien que si la répression est incontournable dans la lutte menée contre le terrorisme, elle ne saurait suffire, à elle seule, à produire les résultats escomptés. Le combat doit par

conséquent être également orienté sur le plan préventif si ceux qui le mènent sont de bonne foi.

Il n'y a pas de fumée sans feu. Il va de soi que lorsqu'on éteint celui-ci, elle est condamnée à disparaître d'elle-même. Cette réalité devrait inspirer les puissances, organisations et personnes de bonne volonté engagées dans la lutte contre le terrorisme. Comme la criminalité, ce fléau a des facteurs dont il se nourrit ; par conséquent si l'on veut qu'il cesse d'exister, il n'y a qu'à supprimer ces facteurs. C'est là une question de logique et de bon sens : quand la cause disparaît, l'effet en fait de même.

Les causes de la violence en général et du terrorisme en particulier sont très variées. Bien évidemment, il est illusoire de penser qu'on peut les supprimer toutes. La violence est pour certains de ses adeptes un moyen de satisfaire leurs ambitions. Vous conviendrez bien qu'on ne peut empêcher personne d'être ambitieux à l'excès. En revanche, il y a des facteurs qu'on peut éliminer avec un peu de bonne volonté ; c'est le cas des sentiments qui, de nos jours, constituent les aliments de base du terrorisme.

Un homme victime d'une injustice, frustré jusqu'à un certain degré peut devenir dangereux, notamment lorsqu'il n'a plus de recours. Nombre de règlements de comptes, de rébellions et autres actes de barbarie partent d'injustices et de frustrations dont les victimes ont perdu tout espoir d'être soulagées. Si nous prenons la peine de réfléchir aux causes des attentats et autres actes de violence perpétrés à travers le monde de nos jours, nous verrons bien que le ressentiment en constitue l'essentiel dans l'immense majorité des cas.

Vous êtes à la tête d'une puissance à laquelle aucun jeune Etat ne peut se mesurer. Fort de sa suprématie, vous vous croyez tout permis sur la scène internationale. Vous vous êtes arrogé le droit de vous ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats, dont les destins se trouvent pratiquement liés à votre bon vouloir ; vous leur imposez des lignes de conduite plus convenables aux intérêts de votre propre pays qu'à ceux de leurs peuples ; vous y fomentez le désordre quand la

survie de votre régime le commande ; vous y faites et défaites des régimes à votre guise. Sachez qu'au sein des populations qui souffrent de vos caprices il y a des irréductibles que le désespoir peut pousser à faire carrière dans le terrorisme. N'ayant pas les moyens de vous affronter, ne pouvant pas engager un combat d'égal à égal contre vous, la tentation pour eux sera grande de chercher à atteindre votre régime par des actes de terrorisme.

Ne cherchons pas les causes des actes de terreur qui pleuvent dans le monde en dehors de l'impérialisme aveugle, de la dictature, de l'oppression, de l'injustice, du mépris et des sentiments de frustration qui en résultent ! Cette situation durera aussi longtemps que les grandes puissances et les dictateurs continueront à mépriser les petits Etats, à pratiquer la loi du plus fort et à écraser les autres. Tant qu'ils n'auront pas compris la nécessité de se remettre en cause et de faire preuve de plus de justice et d'humilité, ils continueront à souffrir de la violence sans que les conventions et coalitions contre le terrorisme, les frappes militaires spectaculaires et les répressions sanglantes puissent leur être utiles.

« On n'effraie pas une prostituée avec un gros pénis », dit un proverbe abron. C'est perdre son temps que de vouloir impressionner, avec des frappes militaires, des terroristes prêts à mourir. Ce que l'être humain redoute le plus ici-bas, c'est la mort ; or, de plus en plus, nous avons affaire à des kamikazes, à des terroristes prêts à périr pour les causes qu'ils défendent. Quel amendement pouvez-vous attendre de ces gens-là ? Ce qu'ils ont à craindre le plus de vous, c'est la mort ; or, ils sont prêts à passer l'arme à gauche ! Et si la perspective de leur propre mort ne leur fait pas baisser les yeux, ce n'est sûrement pas le sort des autres qui les intimidera.

La détermination des terroristes contemporains devrait donner à réfléchir aux puissances engagées dans la lutte contre le terrorisme. Elle devrait les amener à comprendre que la répression de ce phénomène, telle qu'elle est menée, fait souffrir inutilement d'innocentes populations.

Pour la petite histoire, pendant que l'armée israélienne bombarde intensément des sites réputés abriter des terroristes en Terre Sainte, des voitures piégées explosent à proximité des lieux où elle opère. Au moment où l'armée américaine, lancée aux trousses de terroristes activement recherchés, bombardait l'Afghanistan sans relâche, d'autres se signalaient de façon inhabituelle au Pakistan, un pays voisin. Pire, le terrorisme connaît un développement spectaculaire en Iraq depuis que ce pays est assiégé par les troupes américaines, qui prétendent y être allées le combattre. La stratégie de lutte contre ce fléau doit donc être repensée.

Sans conteste, la dictature, la prolifération des armes de destruction massive et le terrorisme constituent de très graves menaces pour l'humanité tout entière. Souvenons-nous que les deux guerres mondiales, pour ne m'en tenir qu'à elles, sont parties de dictateurs. Les bombes atomiques larguées sur les villes d'Hiroshima et de Nagasaki ont coûté la vie à deux cent trente mille personnes dans l'immédiat, fait une infinité de blessés et causé des dégâts matériels inestimables ; près de trois quarts de siècle après, elles continuent de produire des effets. Imaginons les conséquences d'une troisième guerre mondiale dans l'état actuel du perfectionnement et de la prolifération des armes de destruction massive !

Un bilan sur les dégâts tant humains que matériels causés par les terroristes au cours de ce dernier quart de siècle montrerait à quel point ce phénomène fait des ravages.

La dictature, le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive constituent donc des fléaux que chacun doit, à son niveau et selon ses moyens, contribuer à éradiquer. Il faut être irresponsable pour s'insurger contre les bonnes volontés qui mènent ou soutiennent un combat dans ce sens. Ce qui est dénoncé ici, c'est l'exploitation faite de fléaux aussi préoccupants à des fins impérialistes.

De ces trois phénomènes, seule la dictature constitue véritablement un obstacle à l'instauration ou à la restauration de la démocratie. Le terrorisme est une forme de criminalité qui n'a pas forcément un caractère politique ; il sévit dans les

grandes puissances aussi sans pour autant compromettre leurs acquis démocratiques. La prolifération des armes dites de destructions massives touche plus les pays développés et les pays émergents que ceux, de loin plus nombreux, qui luttent pour sortir du sous-développement ; elle non plus n'y a pas fait prendre du recul à la démocratie. En quoi, dans ces conditions, l'éradication de ces deux phénomènes pourra-t-elle contribuer au progrès démocratique dans le monde ?

Il est bien vrai que la dictature compromet la démocratie dans les pays où elle est pratiquée. Il n'en demeure pas moins illusoire de croire qu'il suffit de la mettre en échec pour que, comme par enchantement, le rayonnement de celle-ci y soit assuré. Des dictateurs ont été contraints de quitter le pouvoir par la force. Ceux qui leur ont succédé ont-ils été tous à la hauteur des espérances de leurs peuples ? Se sont-ils tous montrés plus démocrates ?

Ce qui manque aujourd'hui aux jeunes nations pour être réellement démocratisées, c'est la culture de l'esprit démocratique. Celle-ci ne saurait se faire par la violence ni dans un climat de terreur mais par l'éducation et la sensibilisation. Si donc les grandes puissances sont sincères, qu'elles mettent en place et financent des programmes d'éducation démocratique dans ces Etats : nous assisterons en très peu de temps à une extraordinaire révolution démocratique !

## Conclusion

---

Nous sommes nombreux, très nombreux à vociférer et à nous agiter sans arrêt pour la promotion de la démocratie. Mais notre engagement est-il sincère ? Nos actes sont-ils en conformité avec nos affirmations ? Combien sommes-nous réellement à pratiquer les vertus démocratiques que nous prétendons promouvoir ?

Se proclamer défenseur d'une valeur est une chose ; l'être effectivement en est une autre. Le comportement de quantité d'individus et de puissances s'affichant comme de farouches défenseurs de la démocratie rappelle fort bien celui de ces guides spirituels qui ne prêchent la parole de Dieu que pour gagner leur vie : le vrai but de leurs agitations est de satisfaire leurs ambitions personnelles.

Rares sont les opposants africains qui, de nos jours, ne font pas de la lutte contre la dictature et de la défense des libertés démocratiques l'essentiel de leur programme de lutte pour la conquête du pouvoir : comme si c'était cela le but de la politique ! Mais, sitôt élus, nombre d'entre eux confisquent ces libertés et deviennent des dictateurs plus monstrueux que ceux qu'ils avaient passé leur vie d'opposant à combattre, démontrant ainsi qu'ils n'étaient pas sincères.

Des dirigeants de pays sous-développés règnent par la terreur soi-disant pour préserver les avancées démocratiques menacées par des déstabilisateurs. Mais sont-ils dignes d'être pris au sérieux ? Quel crédit peut-on leur accorder s'ils se maintiennent au pouvoir moins par la volonté populaire que par la force brutale ou des élections truquées ? Quelle confiance peut-on leur accorder si leurs actions sont aussi ou plus funestes à la démocratie que les agitations des opposants qu'ils persécutent ?

De grandes puissances se démènent pour démocratiser la planète. Leur engagement ne souffrirait d'aucun doute si leurs actions étaient en conformité avec les déclarations et les proclamations qu'elles multiplient. Il se trouve qu'elles font beaucoup de bruit pour rien ; en réalité, leurs plans de lutte obéissent bien moins à la promotion de la démocratie qu'à la défense de leurs propres intérêts.

En somme, la démocratie n'est pour presque tous ceux qui s'affichent comme ses fervents promoteurs qu'un fonds de commerce qu'ils exploitent à des fins égoïstes. Si tel n'est pas le cas, ils ont intérêt à se remettre en cause et à procéder autrement.

Le détournement de cette doctrine à des fins égoïstes est loin d'être ce qu'il y a de plus déplorable dans l'attitude de ces imposteurs. Les actes de sauvagerie qu'ils commettent, favorisent ou suscitent pour parvenir à leurs fins sont toujours funestes aux populations des pays qui en sont le théâtre.

Instaurer la démocratie dans un pays, c'est inculquer les valeurs démocratiques à ses citoyens, c'est leur donner une éducation démocratique. Est-ce en les terrorisant qu'ils seront imprégnés de ces valeurs ?

Dans les pays en développement, l'évangélisation s'est faite de façon pacifique. Les prédicateurs n'ont pas eu besoin d'organiser ou de fomenter des manifestations terrifiantes ni de recourir aux armes pour faire adopter la religion du Christ. Il n'empêche qu'elle a eu un succès considérable. Pourquoi faut-il recourir à la terreur pour enseigner la démocratie ?

Ceux qui ont introduit le christianisme dans ces pays sont les mêmes qui y ont fait entrer la démocratie dans sa forme actuelle. Etant donné le succès du premier, la logique aurait voulu qu'ils utilisent les mêmes méthodes d'enseignement pour la mise en œuvre de la seconde. Pourquoi préfèrent-ils susciter, encourager et pratiquer la violence ? Celle-ci ne contribue-t-elle pas plus à forger des dictateurs qu'à faire des démocrates ?

Traqués d'un côté par des opposants et de l'autre par de grandes puissances, des gouvernants ont fini par devenir des

sortes de panthères blessées, des dictateurs affreux : un être traqué devient agressif par instinct. Bien plus, la plupart des auxiliaires de la démocratie qu'ils forment finissent par devenir des dictateurs une fois au pouvoir. Initiés et habitués à la pratique de la terreur, ceux-ci ne trouvent nullement anormal d'en faire une méthode de gouvernement.

L'expérience a montré que ceux qui accèdent au pouvoir par la violence ont fatalement tendance à régner par le même moyen. Pour ne pas se discréditer aux yeux de l'opinion publique et indisposer leurs anciens parrains, ils s'empressent de justifier leurs barbaries par la nécessité de mettre en œuvre les programmes de démocratisation qu'ils avaient défendus quand ils étaient dans l'opposition. En d'autres termes, ils s'efforcent de se donner une bonne image en se faisant passer pour les défenseurs d'un processus démocratique menacé par des fauteurs de troubles.

Pour leur part, se faisant prendre pour les vrais défenseurs de la démocratie mise, selon eux, à mal par des dictateurs, des opposants prétendent être fondés à recourir à la terreur pour lutter contre l'imposture et établir le règne de l'Etat de droit.

De leur côté, se comportant comme les dépositaires et les gardiennes de la tradition démocratique sur la planète, de grandes puissances ne ménagent rien pour les faire respecter. Elles aussi se disent fondées à recourir à la force pour mener à bien leur mission.

Bien évidemment, on ne peut instaurer ni rétablir l'ordre démocratique sans faire usage de la force contre ceux qui le compromettent. De ce fait, le recours de ces puissances à ce moyen pour démocratiser les Etats dirigés par des dictateurs serait salubre s'il ne se faisait pas de façon discriminatoire et intéressée. Il se trouve que, tout en étant très promptes à s'agiter et à condamner avec fermeté la pratique de la terreur chez les dirigeants des pays n'ayant pas leur faveur, elles l'encouragent et la suscitent parfois chez des opposants. Pire, elles n'hésitent pas à recourir elles-mêmes à la terreur lorsque leurs intérêts sont menacés.

Ainsi donc, la terreur apparaît de plus en plus comme un moyen de défense de la démocratie que tout le monde semble s'accorder à admettre. Les opposants, leurs partisans et leurs parrains ne manquent pas d'arguments pour justifier l'usage qu'ils font de la violence dans leur lutte. Les gouvernants et leurs partisans sont eux aussi prompts à justifier et même à glorifier le recours à la force pour réprimer tous ceux qu'ils estiment constituer un obstacle à l'instauration d'un ordre démocratique dans leur pays. D'actions en réactions, l'on se retrouve bien souvent dans des situations chaotiques.

En définitive, la démocratie, telle qu'elle est promue dans les jeunes nations, fait beaucoup plus de mal que de bien à leurs populations. En somme, elle est paradoxalement mise au service du terrorisme.

# Table des matières

---

|                                                                                            |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Introduction .....</b>                                                                  | <b>9</b>   |
| <b>Chapitre 1 : La conquête du pouvoir par la violence au nom de la démocratie .....</b>   | <b>15</b>  |
| L'accession au pouvoir par les armes .....                                                 | 17         |
| La conquête du pouvoir par des manœuvres de déstabilisation.....                           | 35         |
| <i>Les manifestations déstabilisatrices .....</i>                                          | <i>35</i>  |
| <i>Les grèves politiques .....</i>                                                         | <i>47</i>  |
| <b>Chapitre 2 : La conservation du pouvoir par la terreur au nom de la démocratie.....</b> | <b>57</b>  |
| L'instrumentalisation de la force publique .....                                           | 61         |
| L'instrumentalisation de la rue .....                                                      | 73         |
| <b>Chapitre 3 : La promotion de la démocratie par la terreur .....</b>                     | <b>93</b>  |
| La sponsorship de la violence au nom de la démocratie .....                                | 94         |
| La promotion de la démocratie érigée en fondement de l'impérialisme .....                  | 113        |
| <b>Conclusion .....</b>                                                                    | <b>139</b> |

**L'HARMATTAN, ITALIA**  
Via Degli Artisti 15 ; 10124 Torino

**L'HARMATTAN HONGRIE**  
Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16  
1053 Budapest

**L'HARMATTAN BURKINA FASO**  
Rue 15.167 Route du Pô Patte d'oie  
12 BP 226  
Ouagadougou 12  
(00226) 76 59 79 86

**ESPACE L'HARMATTAN KINSHASA**  
Faculté des Sciences Sociales,  
Politiques et Administratives  
BP243, KIN XI ; Université de Kinshasa

**L'HARMATTAN GUINÉE**  
Almamyia Rue KA 028  
En face du restaurant le cèdre  
OKB agency BP 3470 Conakry  
(00224) 60 20 85 08  
harmattanguinee@yahoo.fr

**L'HARMATTAN COTE D'IVOIRE**  
M. Etien N'dah Ahmon  
Résidence Karl / cité des arts  
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03  
(00225) 05 77 87 31

**L'HARMATTAN MAURITANIE**  
Espace El Kettab du livre francophone  
N° 472 avenue Palais des Congrès  
BP 316 Nouakchott  
(00222) 63 25 980

**L'HARMATTAN CAMEROUN**  
BP 11486  
(00237) 458 67 00  
(00237) 976 61 66

